

Zythom

**Dans la peau d'un informaticien
expert judiciaire**

**Tome 1
L'âge d'or est devant nous**

"Je jure, d'apporter mon concours à la Justice, d'accomplir ma mission, de faire mon rapport, et de donner mon avis en mon honneur et en ma conscience."

Serment prêté en Cour d'appel par l'expert judiciaire.

Ce livre électronique vous est offert gratuitement.

Il est disponible également en version papier sur le site lulu.com

Copyright © 2007 by Zythom

All rights reserved.

ISBN 978-1-84799-877-4

A ma femme
A mes enfants
A mes parents
A ma sœur
A mes belles sœurs, mes beaux frères et mes beaux parents
A mes nièces et neveux
A mes amis
A mes étudiants
A Google et Blogger
A mon responsable de thèse
A mon chef
A mes ordinateurs
A mes téléphones portables
A mes serveurs
A mes scellés
A mes confrères et consœurs expert(e)s judiciaires
A tous les blogueurs cités dans ce livre
A Wikipédia
A toi chère lectrice
A toi lecteur

Avant-propos à la seconde édition du tome 1 :

Ce livre reprend certains billets que j'ai écrits dans le blog <http://zythom.blogspot.com> et qui peuvent être classés en trois rubriques :

- expertises judiciaires informatiques ;
- mon travail comme responsable informatique ;
- des anecdotes pour mes amis et ma famille.

L'ordre chronologique des billets a été préservé, ainsi que le gentil chaos des thèmes abordés. Mais seules les anecdotes les plus intéressantes ont été conservées pour la conception de ce livre.

Si les histoires relatées ici ne sont pas le fruit de mon imagination, il convient néanmoins de préciser que l'expert judiciaire est soumis au secret professionnel et qu'il ne peut faire état des éléments d'information qui ont été recueillis lors de ses opérations et dont la divulgation pourrait porter atteinte à un intérêt légitime. Les dates, lieux, sexes et noms des personnes ou entreprises ont été modifiés dans toutes les anecdotes citées ici. Ces billets sont donc des récits, subjectifs et romancés, de faits réinventés dans le souci de ne blesser personne, ce que j'espère profondément avoir su éviter.

A la date de publication de cet ouvrage, le blog continue et rencontre un certain succès d'estime qui me fait plaisir. Les billets du livre sont (normalement) toujours en ligne.

Mon père et ma mère sont instituteurs. Quand je leur ai envoyé un exemplaire de la première édition du tome 1, ils m'ont félicité comme tous parents. Mais ma mère m'a gentiment fait remarquer que quelques « coquilles » s'étaient glissées dans le texte. Quand j'ai préparé cette deuxième édition, elle a accepté de faire le travail laborieux de correctrice pour le plus grand plaisir des lecteurs.

J'espère que vous (re)découvrirez dans le présent ouvrage ces modestes billets avec plaisir et je vous souhaite une bonne lecture.

Zythom, mars 2012.

Pourquoi Zythom ?

Zythom est le dernier mot de mon dictionnaire. La signification m'importe peu et ça sonne bien.¹

Pourquoi un blog ?

Depuis plusieurs mois, je me demande pourquoi des personnes ont l'impudeur de vouloir étaler leurs états d'âme sur Internet. J'observe néanmoins avec curiosité le phénomène et j'apprends à répondre à cette interrogation. Je suis depuis tombé sur plusieurs blogs qui m'ont particulièrement intéressé, comme par exemple l'excellent [Journal d'un Avocat](#)². Tout cela m'a amené à envisager à m'essayer à cette impudeur.

Le clou a été quand ma fille de 12 ans m'a demandé un soir :

"Dis ! Papa, est-ce que je peux créer un blog ?"

Réponse du papa attentif à respecter les besoins de ses enfants même s'il ne les comprend pas, conscient qu'il convient d'essayer de ne pas devenir un "vieux con", mais qu'il convient aussi de ne pas céder à toutes les demandes :

"Mais pour quoi faire ?"

"Mais pour montrer à mes copines des photos de chevaux (c'est sa passion) et parce que tout le monde fait cela !"

Après avoir rappelé à ma fille que "une copine" n'est pas "tout le monde" j'ai dit "Non". Deux jours plus tard, sans que ma fille n'ait remis le sujet sur le tapis, et avoir vraiment réfléchi à cette question, j'ai annoncé à ma fille qu'il était impensable d'écrire en style SMS, d'afficher des photos de la famille, de faire des fautes d'orthographe et de croire que ses parents n'iraient pas jeter un œil de temps en temps à son blog, et j'ai dit "Oui".

Ma fille a eu son blog avant moi qui suis informaticien ! !

Je vieillis.

¹ En fait, le dernier mot de mon dictionnaire est « zythum ». Mais dans ma tête, je le prononce « zit-homme ». C'est donc d'une faute de frappe qu'est né ce pseudonyme...

² <http://www.maitre-eolas.fr>

Réparation progressive

Notre photocopieur/imprimante est tombé en panne : des traînées noires d'un 1/2 cm de large sont apparues sur le bord droit des feuilles.

Appel n°1 au magasin de vente (nous n'avons pas pris de contrat de maintenance) : "Vous n'avez qu'à nous l'apporter pour que l'on voit ce qu'il a". A ma question du coût est répondu qu'un devis sera établi. Normal

Deux jours plus tard, le magasin nous appelle pour nous dire que le photocopieur est réparé (quoi, pas de devis, mais ça va coûter combien ?). Un simple nettoyage a suffi pour enlever les traces. Sceptique, car j'avais déjà entièrement démonté l'appareil pour le nettoyer, je reviens chercher la bête.

Une semaine plus tard, les traces réapparaissent...

Appel n°2 au magasin : "Je vous envoie un technicien". Génial.

Quelques jours plus tard, un technicien vient constater les dégâts, change une lame de nettoyage, constate que cela ne change rien et propose de nous envoyer un devis de réparation.

Une semaine plus tard, nous recevons bien un devis mais également deux factures couvrant les deux interventions (inutiles), avec les frais associés (déplacement, main d'œuvre, etc.) pour un montant de 232 euros TTC... Le devis de réparation est lui de 400 euros (en gros le prix du matériel). Cerise sur le gâteau, si l'on refuse le devis, il devient payant à un prix forfaitaire de 45 euros !!!

Appel n°3 au magasin : "de qui se moque-t-on ?" Réponse : nous procédons par petits pas afin de ne pas faire payer au client une réparation couteuse inutile. Nous réparons de façon progressive...

Par chance, cette entreprise est un de mes fournisseurs professionnels. J'appelle donc mon contact professionnel à qui j'explique mon problème personnel. Horrifié par la tournure des événements, il intervient pour annuler toutes les factures (ouf) et m'explique ensuite qu'étant donné la faible marge qu'il fait avec les en-

treprises (dont la mienne), il est bien obligé de se rattraper sur le pec... particulier moyen.

Exeritur opere nequitia, non incipit (L'acte déceut la méchanceté, mais n'en est pas le principe. Google est mon ami)

1er conseil municipal

Et oui, il fallait bien commencer un jour. Pour la première fois, j'ai assisté à un conseil municipal. Exactement l'idée que je m'en faisais ! Un maire qui anime les débats pour éviter qu'ils ne s'enlisent. Des conseillers ayant travaillé auparavant en commissions et qui rendent compte (parfois avec partialité mais d'une façon qui ne trompe personne).

Nous étions trois dans le public pour une ville de 5000 habitants.

Tous les sujets de la vie de la commune sont abordés : traitements des eaux, distribution et coût de l'eau, aménagement des rues, des lotissements, et même un débat très partagé sur les panneaux d'affichage à destination des associations.

Parfois ridicules, souvent instructifs, les échanges rendent compte de la vie de 5000 personnes, avec leurs travers, leurs incivilités, et leurs qualités.

Début des débats 20h30, fin à 23h15.

A refaire.

SNCF c'est possible

Je ne résiste pas à l'envie de vous narrer une petite mésaventure qui m'est arrivé il y a quelques temps.

Décor : je dois me déplacer pour raison professionnelle. Je regarde les horaires possibles sur le site de la SNCF. Je décide d'acheter en ligne moi-même mon billet (au lieu de passer par la personne ad hoc de l'entreprise).

C'est vrai quoi, c'est super pratique, et puis comme ça au lieu de payer moi-même et de me faire rembourser, c'est la boîte qui paiera directement.

Erreur fatale.

Réservation des billets en ligne (*tiens, il faut aller les chercher à la gare*)

Il faut fournir un numéro de CB : je fournis celui de la CB de l'entreprise que j'utilise pour mes commandes en ligne [Je précise ici qu'il s'agit d'une CB attribuée à la personne en charge des achats autres qu'informatiques. Par souci d'économie et de simplicité, j'ai estimé inutile de disposer moi-même d'une CB pour mes achats internet (il ne faut pas engraisser les banques plus que nécessaire). J'ai donc en ma possession, pour mon usage professionnel, les différentes informations nécessaires à un achat en ligne, mais pas la CB elle-même]

En quittant le travail, je passe à la gare pour récupérer les billets (*chouette je pars plus tôt*)

Au choix : la queue ou les machines automatiques. Les machines nécessitant la carte bancaire (que je n'ai pas puisqu'il s'agit de celle de l'entreprise), je choisis la queue (*finalement pourquoi ai-je commandé par internet ? A oui, pour réserver mes places*)

Arrivé devant le guichetier :

- Tiens vous avez commandé par internet ?
- (*intrigué*) Ben oui

- Vous payez comment ?
- Ben par carte bancaire, mais j'ai déjà donné mon numéro sur le site
- (pas de réaction, regard fixe sur écran) Allez-y mettez votre carte
- Mais je n'ai pas la carte, j'ai utilisé celle de l'entreprise ! Mais j'ai déjà donné le numéro sur le site web !
- A oui, mais le site web est sécurisé (*mais qu'est-ce qu'il me raconte*) et moi il faut que vous mettiez une carte bancaire pour régler.
- Bon OK, je retourne au boulot chercher la carte bancaire.

Retour-boulot, j'explique à genoux à la personne achat (*ouf elle est encore là*) qu'il faut qu'elle me prête "sa" carte bancaire.

Retour-gare, refile d'attente, re-même guichetier :

- Bonjour, me revoilà avec la carte bancaire de l'entreprise
- (re-regard fixe sur l'écran) Votre numéro de dossier
- DJFNCH637873HDNNXH (*vous avez remarqué la simplicité des dossiers de résa SNCF*)
- Mettez votre CB dans l'appareil
- (*un horrible doute m'assaille*) Voilà
- (*Abhhhh quel con, ça va me demander le code secret*) VEUILLEZ TAPER VOTRE CODE
- (*AAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAH, merde j'ai pas le code, mais quel CON*) Euh, l'appareil me demande mon code, mais je l'ai pas, c'est la CB de l'entreprise, qu'est-ce que je fais ?
- (une lueur dans l'œil du guichetier) Vous DEVEZ entrer le code secret de la carte, c'est pour vous protéger, c'est à cause des vols, vous comprenez.

Et là, pour la première fois de ma vie, j'ai éclaté :

- MAIS QU'EST CE C'EST QUE CE SYSTEME D'ACHAT PAR INTERNET COMPLETEMENT NUL VOUS M'AVEZ DIT QU'IL FALLAIT LA CARTE MAIS VOUS NE M'AVEZ PAS DIT QU'IL FALLAIT LE CODE

Bref, une belle gueulante qui défoule. Toute la gare nous regarde (le guichetier et moi). Je quitte la gare, furieux mais défoulé.

Retour-boulot (pour rendre la CB : pas question de demander le code secret à la personne des achats à cause de son cœur fragile. De toute façon je ne me vois pas retourner au guichet).

Problème : il me faut les billets pour demain matin à l'aube.

Solution : achat sur une borne automatique avec ma CB perso. Pas d'autre gare à moins de 30 km. Retour (discret) à la gare.

Retour-gare : les deux bornes sont en panne (*meeerde, t'as l'air de quoi maintenant*).

Re-queue. Je choisis un autre guichetier.

- Bonjour, c'est vous qui avez fait scandale il y a une demi-heure ?

- Heu, ben en fait votre système d'achat en ligne n'est pas vraiment pratique, mais bon quoi, les ordinateurs, hein (*mais quel faux cul*)

- Bon mais mon collègue là-bas qui nous regarde, et ben il n'est pas content du tout.

- (...)

- Bon vous payez comment ?

- Par carte bancaire.

- Mettez votre carte dans l'appareil.

- Voilà.

- A tiens, ça recommence.

- (*puce illisible, carte défectueuse, carte volée, carte terroriste, carte ayant humilié un agent d'une grande administration*) Qu'est ce qui se passe ?

- Le système de paiement par carte bancaire est en panne, c'est un problème de téléphone. Vous avez un autre moyen de paiement ?

- (*AAArgh mon chéquier*) Heu, non.

Résigné, je suis sorti de la gare pour aller au distributeur de billet retirer du liquide, je suis revenu, j'ai refait la queue, le seul guichetier disponible était celui à qui j'avais fait esclandre...

- Tiens vous payez en liquide (regard fixe sur l'écran).

- Oui, c'est possible ? (J'ai baissé la tête)

Le lendemain, à 5h30 du matin, ce guichetier était sur le quai de la gare en train de ranger des chariots. Persuadé qu'il me cherchait, je me suis faufilé jusqu'à ma place en espérant qu'il n'ait pas passé le mot au contrôleur.

Avec la SNCF, tout est possible.

Le téléphone sonne

Je fais quelques interventions en amphithéâtre devant les étudiants de l'école d'ingénieurs où je travaille.

J'aime cela, j'aime les étudiants et je crois que les étudiants m'aiment bien aussi.

Peut-être simplement est-ce parce que mes cours, bien qu'obligatoires, ne sont pas sanctionnés par une note finale...

Me voilà donc face à eux en ces jours de rentrée. 150 têtes et autant de paires d'oreilles m'écoutent attentivement (ce sont de nouveaux étudiants, ils n'ont pas eu le temps d'apprendre à parler entre eux en amphi) quand tout à coup un téléphone sonne dans l'amphi. Je vois aussitôt un étudiant plonger dans son sac pour éteindre son portable. Agacé, mais surtout pour marquer le coup pour la suite de l'année, je demande à l'étudiant fautif de se lever. Grand silence dans l'amphi, l'étudiant se lève. Cruel jusqu'au bout, je désigne l'étudiant, clame haut et fort mon indignation et demande à tous les étudiants de l'applaudir pour l'encourager à éteindre son téléphone portable avant d'entrer en amphi la prochaine fois.

L'amphi applaudit à tout rompre, l'étudiant fautif est rouge de confusion, je lui demande de s'asseoir en lui accordant mon pardon, magnanime.

Le cours continue, je vois quelques étudiants sortir discrètement leur portable pour l'éteindre. Mon portable est posé sur le bureau, bien éteint, je vérifie moi aussi tout aussi discrètement.

Un quart d'heure passe quand soudain mon téléphone DECT de ceinture sonne. Je le coupe d'un geste machinal, comme si j'étais en réunion. C'était sans compter sur les étudiants de l'amphithéâtre qui se sont tous mis à applaudir...

Je les aime bien mes étudiants, car ils sont intelligents. Ce n'est pas le cas de tous leurs profs...

Vol d'objet virtuel

Chine : un homme de 41 ans a poignardé un de ses compagnons de jeu. Il n'a pas supporté que celui-ci revende le sabre virtuel gagné dans un jeu multi-joueurs en ligne, sabre qu'il lui avait prêté. Selon les médias qui rapportent cette affaire, l'homme était d'abord allé se plaindre auprès de la police du vol de son arme virtuelle. La loi étant muette sur le cas de la propriété d'objets virtuels, sa plainte n'aurait pas abouti et furieux, l'homme en serait venu à tuer son compagnon de jeu.

Il a été condamné à mort avec sursis à exécution, peine qui peut être commuée en peine de prison à vie.

(Source : CLUSIF "Panorama de la Cyber-criminalité - Année 2005")

Recrutement de tueur à gage sur Internet

France-Japon, le choc des cultures...

France :

En avril 2005, un homme est mis en examen à Nancy pour offre de commettre un assassinat. Il aurait cherché à faire éliminer le concubin de sa maîtresse par un tueur à gages en faisant maquiller l'élimination du rival en accident.

Japon :

Une femme porte plainte contre un homme qu'elle avait engagé sur Internet comme tueur à gages pour éliminer la femme de son amant et qui n'avait pas "exécuté" son contrat. Il est condamné pour escroquerie volontaire en décembre 2005.

(Source : CLUSIF "Panorama de la Cyber-criminalité - Année 2005")

Dans un cas, c'est le commanditaire qui est condamné, dans l'autre c'est le tueur car il n'a pas rempli son contrat...

Étonnant non ?

Expert Judiciaire en Informatique

J'exerce sur mon temps libre l'activité d'expert judiciaire en informatique.

C'est une activité passionnante, mais exténuante.

Il faut connaître des domaines de l'informatique dont on ne soupçonne parfois pas l'existence (comment faire parler la mémoire d'une imprimante pour savoir quels ont été les derniers documents imprimés ?).

Il faut connaître les procédures juridiques.

Il faut connaître les risques que l'on prend à titre personnel en termes de responsabilités.

Il faut se blinder mentalement (10 000 images pédophiles à regarder et imprimer).

Il faut garder le sourire quand on se fait rembourser ses frais (et payer ses honoraires) avec un retard d'un an.

De plus en plus d'experts ne demandent plus leur renouvellement sur les listes des Cours d'Appel.

De plus en plus de magistrats désignent des "experts" en dehors de ces listes, pour faire des économies, sans se rendre compte de leur manque de compétences dans domaines cités ci-dessus.

Tous les experts sont mis dans le même sac : l'expert psychologue qui mène deux cents dossiers par an sur une base forfaitaire et l'expert informatique qui mène les débats dans une réunion d'expertise au commerce face à trois parties assistées de leurs propres experts et Avocats, soit quinze personnes...

Les missions d'expertises informatiques sont passionnantes, surtout en matière criminelle, mais où est la reconnaissance de la qualité des experts ?

Pchhhiiiiitttt.

Saisie contradictoire

J'ai été contacté par un huissier de justice pour effectuer une saisie de données dans une entreprise. La situation est toujours la même : un salarié quitte son entreprise, crée une entreprise concurrente et son entreprise initiale l'accuse d'être parti avec le fichier client.

Le problème ici est que la mission de l'huissier est la suivante : entrer dans la nouvelle entreprise et saisir toutes les données concernant les clients (fichiers et bases de données).

L'huissier me contacte pour que je l'assiste techniquement (il n'est pas à l'aise avec l'informatique me confie-t-il).

Je lui explique comment je procède dans ce genre d'affaire, en insistant sur le fait que je place *in fine* mes propres scellés sur les données saisies avec la mention "les présents scellés ne doivent être brisés que sur décision de justice".

Je sens alors une gêne de la part de l'huissier : "l'ordonnance du Juge est claire sur ce point, je dois fournir les données à la plaignante".

Je lui fais part de mon étonnement sur le fait qu'une société peut ainsi récupérer des données très sensibles sur une entreprise concurrente. Il me répond alors qu'il effectuera un "tri des données" en ne fournissant que les données communes aux fichiers clients des deux entreprises (l'objectif étant clair pour l'entreprise plaignante de démontrer le vol des fichiers clients).

Devant mon refus de l'assister dans ces conditions, nous engageons une conversation plus générale sur la "couverture" offerte par l'ordonnance d'un magistrat. Je suis en effet persuadé qu'un grand nombre d'ordonnance sont écrites "sous la dictée" de l'avocat de la partie plaignante. Mais que se passera-t-il si l'ordonnance permet à l'expert de se mettre dans une situation délicate (ce que ne manquera pas de démontrer l'avocat de la partie adverse) ?

L'Expert restera seul devant sa faute.

J'ai fait pleinement mien le principe du contradictoire et j'essaye de l'introduire dans la procédure même quand le juge ne le demande pas.

Ainsi, la mise sous scellés d'expert des pièces constituant une preuve est une action par nature non contradictoire (l'entreprise visée n'est pas prévenue avant l'intervention). Il est par contre possible ensuite de démarrer une deuxième action juridique : l'ana-

lyse des pièces saisies. Cette deuxième action sera contradictoire, permettant ainsi à la partie visée de se défendre.

Pour l'anecdote, l'huissier a contacté le magistrat et l'avocat de la partie plaignante qui se sont mis d'accord pour modifier l'ordonnance en ce sens.

Abundans cautela non nocet

(Une précaution excessive ne fait pas de tort)

Adieu Mme l'Institutrice

J'ai assisté hier à la réunion de parents d'élèves du CE2 de ma fille. Tout s'est bien passé jusqu'à la dernière intervention de l'institutrice :

"Bon, puisqu'il n'y a pas d'autres questions, je vous annonce que je pars à la retraite fin décembre. Je ne finirai pas l'année scolaire avec vos enfants..."

Stupeur dans l'assistance.

L'institutrice ajoute :

"Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a plusieurs réformes qui s'enchaînent depuis plusieurs mois. Je vous avais annoncé en début d'année que cette année scolaire serait la dernière avant mon départ en retraite. J'ai appris il y a quelques jours que si je ne prends pas ma retraite avant la fin de l'année civile, je perds des avantages."

Re-stupeur dans l'assistance.

Je vous passe les détails qui ont suivi, les angoisses des différents parents, les questions métaphysiques du type "mais qui va l'annoncer aux enfants ?".

Les personnes en charge des réformes des retraites ne semblent pas préoccupées par le fait que les instituteurs exercent sur une année scolaire (et non civile). Peut-être la proximité des élections ?

En tout cas, j'ai annoncé moi-même l'information à ma fille qui a trouvé dommage que son institutrice s'en aille parce qu'elle l'aimait bien.

Pas bien réveillé ?

Le mot "coaltar" signifie "goudron de houille". Cette substance est utilisée pour imprégner les bois et en thérapeutique comme désinfectant et antiseptique.

Je n'avais jamais vu ce mot écrit et n'en connaissais pas l'orthographe. C'est pourtant un mot souvent utilisé, par oral, dans l'expression "Etre dans le coaltar".

Le psychologue d'Outreau reste Expert

L'information est publiée dans un article du journal Le Monde du 13 octobre 2006.

"Malmené lors de sa déposition devant la cour d'assises par les avocats de la défense qui lui reprochaient la formulation imprudente des conclusions de son expertise sur les enfants du couple Delay-Badaoui, cet expert était devenu l'homme de la petite phrase lâchée le 17 novembre 2005 devant micros et caméras :

« Quand on paie les expertises au tarif d'une femme de ménage, on a des expertises de femmes de ménage ! »

Le Garde des Sceaux avait alors demandé sa radiation.

La Cour d'Appel de Rouen a estimé le 29 mai 2006 que l'expert n'avait commis aucune faute susceptible d'entraîner sa radiation.

La Cour relève que le travail de l'expert "est extrêmement fouillé et individualisé".

Je cite encore l'article du Monde :

"La Cour a également tenu compte du fait que [l'expert] avait saisi l'occasion de son audition, en mars, devant la commission d'en-

quête parlementaire de l'Assemblée Nationale, pour s'excuser publiquement de ses propos maladroits."

Je suis choqué du faible écho médiatique de la confirmation d'un expert, qui certes a commis une maladresse devant les micros.

Je n'ai pas entendu par contre le Garde des Sceaux s'excuser publiquement pour ses propos maladroits et hâtifs.

A chair de loup, dent de chien.

Qu'est-ce qu'un expert judiciaire ?

J'ai longtemps cru qu'un expert judiciaire était un homme (ou une femme) maîtrisant son domaine technique et à qui l'on demandait un avis, un éclairage, pour amener des données scientifiques comme éléments objectifs dans le jugement d'un litige.

Las, j'ai vite été amené à changer d'avis.

Comme ancien chercheur, j'ai des connaissances pointues dans le domaine des réseaux de neurones formels appliqués à l'identification et à la commande de processus non linéaires.

Comme ancien maître de conférences, j'ai la connaissance des problèmes pédagogiques liés à la rédaction d'explications claires pour un profane (l'étudiant, même brillant et motivé est toujours un profane).

Comme responsable informatique, j'ai appris à gérer mes collaborateurs, mes fournisseurs, mes clients et mon budget.

JAMAIS je n'ai eu de cours de droit ou de procédure.

J'ai longtemps méconnu l'organisation de la Justice en France, avec sa logique, sa beauté et sa complexité. J'ai longtemps cru être un auxiliaire de justice comme les avocats, les avoués près la cour d'appel ou les huissiers de justice. Que nenni.

J'ai prêté serment devant la cour d'appel, ému et impressionné :

"Je jure, d'apporter mon concours à la Justice, d'accomplir ma mission, de faire mon rapport, et de donner mon avis en mon honneur et en ma conscience."

C'est à cette occasion que le premier clignotant est apparu : le président de la compagnie des experts de ma cour d'appel nous a présenté les activités de sa compagnie. Cela me semblait plus relever du réseau social, ou de la confrérie qu'autre chose. Moi qui suis plutôt ours solitaire. Mais il nous a indiqué que la cotisation comprenait une assurance à un prix très compétitif. Une assurance ? Mais contre quoi ? En responsabilité... Mais je connais mon domaine technique, je risque peu de faire une erreur ? Non, non, c'est plutôt contre les erreurs de procédures. Ah ?

Moi qui avais souhaité devenir expert judiciaire pour me rapprocher du métier de ma femme qui est Avocate ! C'est ainsi que maintenant les notions de « contradictoire », « dires des parties », « civil » ou « pénal » n'ont plus de secret pour moi...

Qu'est-ce qu'un expert judiciaire aujourd'hui ? Certes, un technicien très spécialisé et à la pointe des connaissances techniques de son domaine ; mais également un technicien maîtrisant parfaitement la procédure, le conflit, la transaction et capable d'imposer son autorité aux avocats et à leurs clients.

A quoi serviront les listes d'experts dans quelques années ? Y aura-t-il encore des professionnels qui s'intéresseront à l'expertise judiciaire ? Nous constatons aujourd'hui une réelle désaffection des listes d'experts judiciaires par les meilleurs techniciens. Le nombre de démissions d'experts judiciaires devient significatif, le nombre d'experts ne demandant pas leur renouvellement l'est encore plus.

La jurisprudence administrative considère l'expert judiciaire comme un collaborateur occasionnel du service public de la justice (Conseil d'Etat Section Aragon du 26 février 1971). La jurisprudence judiciaire est quant à elle différente. Dans un arrêt du 2 juin 2004, la Cour de cassation affirme « l'Expert commis par le juge est un auxiliaire de justice qui de ce fait n'est pas un tiers et n'a pas qualité pour former tierce opposition ».

Quelle solution alors ? La professionnalisation des experts ? Un non-sens puisqu'on aboutit alors à un personnage hyperspécialisé dans une profession qu'il n'exerce plus et dont il va perdre à terme la maîtrise et par conséquent le droit d'émettre un avis des plus pertinents.

En fait, plutôt que de désigner un expert et de l'envoyer au massacre judiciaire, il faudrait désigner un avocat spécialisé (et il en existe de très pointus en informatique) qui s'adjoindrait (s'il le juge utile) les services d'un expert technique.

Ce système me semblerait plus sain.

Missions impossibles

Le recours à l'expertise judiciaire permet de pallier l'absence de connaissances du juge quant aux données scientifiques et techniques qui conditionnent la solution du litige.

Pourtant, dès lors que le magistrat n'est pas compétent en matière informatique, il est surprenant qu'il doive fixer des missions précises à l'expert judiciaire (en informatique) sans en discuter auparavant avec lui, ce qui oblige parfois l'expert à répondre de la façon la plus précise à des questions qui n'ont aucun sens (ce qui n'a aucun sens).

L'exemple le plus frappant est celui de la datation. J'ai souvent à répondre à la question suivante : quand l'ordinateur a-t-il été utilisé pour faire telle ou telle chose ? L'ordinateur en question étant sous scellé depuis un certain temps, la pile du BIOS est déchargée, ce qui m'interdit de comparer les date et heure effectivement enregistrées par la machine (en clair, la machine est-elle à l'heure ?) et le temps imparti pour l'analyse de la machine ne me permet pas d'évaluer la dérive éventuelle de l'horloge interne de l'ordinateur. D'autre part, de nombreux utilitaires permettent de modifier les dates et heures de création/modification/dernier accès de chaque fichier, sans forcément introduire d'incohérence entre les différentes dates des autres fichiers du système d'exploitation. Dans ce cas, comment expliquer sans enfoncer des portes ouvertes que les

dates et heures enregistrées pour chaque fichier sur l'ordinateur ne sont que de vagues indications.

Un autre exemple est la date de dernier démarrage de l'ordinateur. Cette question m'était posée dans une triste affaire de pendaison où la mère de la victime prétendait qu'il s'agissait d'un crime maquillé et non pas d'un suicide. Après analyse, la date de dernier démarrage correspondait à l'intervention de la maréchaussée lors de la saisie du matériel informatique...

Enfin, une de mes missions consistait à assister un Huissier de Justice pour une saisie en entreprise, avec comme consigne « de saisir tous les cédéroms présents dans l'entreprise ». Il m'a fallu expliquer au juge que d'une part, cela m'amenait à devoir fouiller l'ensemble des tiroirs et placards de l'entreprise, mais également de saisir tous les éventuels cédéroms musicaux qui pouvaient être présents sur les lieux. Avec bien entendu un impact non négligeable sur le coût de l'expertise, dont la responsabilité ne pouvait m'être imputée.

En conclusion, il me semble important de refuser toutes les missions imprécises ou impossibles de facto et de contacter le juge, quand il est joignable, pour discuter des aménagements possibles du libellé des missions qu'il fixe à l'expert.

Terminologie et néologie

Dans le journal officiel n°214 du 15 septembre 2006 est publié un avis de la commission générale de terminologie et néologie concernant le vocabulaire de l'audiovisuel et de la communication :

Il ne faut pas dire "home cinéma" mais "cinéma à domicile",
pas "webcam", mais "cybercaméra";
pas "blockbuster" (production cinématographique à gros budget),
mais "grosse machine";
pas "story-board", mais "scénarimage";
pas "call TV", mais "télé-tirelire"...

Au passage, j'ai appris le mot "kakémono" qui signifie "grande affiche à suspendre" (merci Google).

Autant j'applaudis les efforts louables d'une commission pour maintenir la richesse de la langue française, surtout dans le domaine technique, autant je m'attriste de voir que cet effort est fait par des technocrates isolés dans leur tour d'ivoire.

Pourquoi ne pas simplement valider tous les termes choisis par nos "cousins" canadiens qui sont confrontés directement au choc des langues.

Quels imbéciles ont choisi "mél" pour remplacer "email" alors que nos amis québécois utilisent depuis longtemps le mot "courriel", diminutif logique de "courrier électronique", traduction pendante de "electronic mail" ?

Comment ne pas trouver stupide le mot "cédérom", transcription phonétique de CDROM signifiant "Compact Disc Read Only Memory", alors que l'expression "Disque Compact" nous tendait les bras ?

Face aux Avocats dont le métier implique la maîtrise du mot juste, comment vais-je devoir rédiger un rapport d'expertise clair ? Dois-je remplacer la phrase "Le disque compact mentionné dans le courriel a été trouvé dans le home-cinéma présent sur place et contenait le story-board d'un blockbuster destiné à une call TV" par la phrase suivante "Le cédérom mentionné dans le mél a été trouvé dans le cinéma à domicile présent sur place et contenait le scénarimage d'une grosse machine destinée à une télé-tirelire".

Après tout, c'est beaucoup plus joli.

Retraite II le retour

Dans [un billet précédent](#) (lire page 15), je narraïis l'annonce du départ à la retraite de l'institutrice de ma fille cadette à la réunion de parents d'élèves.

Cette fois ci, c'est plus stupéfiant :

Décor : Nous sommes à table mes enfants, ma femme et moi.

Moi : Alors, raconte-nous un peu ta journée à l'école ce matin.

Ma fille ainée : Se mat1, la pr0f d mat ns a anoncé q cété son dernié kour vec ns cr L parté ala retrait ojdoui. d2m1 on ora 1 ren-plassan (Traduction : ce matin, la prof de math nous a annoncé que c'était son dernier cours avec nous car elle partait à la retraite aujourd'hui. Demain, on aura un remplaçant)

Ma femme et moi : !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

Moi : A bon ? Elle vous a annoncé ça aujourd'hui ?

Ma fille : Bin oui.

Ma femme à moi et moi à ma femme : Voilà un professeur (de collège) qui part à la retraite en pleine année scolaire, finissant sa carrière par une sortie peu glorieuse, en rasant les murs. Annonçant son départ aux enfants le dernier jour au dernier cours, elle

faut³ à son devoir et à la responsabilité qu'elle avait de prendre en charge l'éducation de nos enfants.

Ma fille : On peut prendre notre dessert ?

Moi : Est-ce que tu appréciais cette prof ?

Ma fille : Non, elle était nulle.

Nous : Bon espérons que son remplaçant sera meilleur.

Conclusion : je n'ai pas pris de dessert.

Catachrèse

Lu ce jour sur [Wikipédia](#)⁴ :

*La catachrèse (du grec κατάχρησις *katáchrēsis*, « emploi (abusif) ») est, avec l'emprunt lexical, l'un des procédés par lesquels le lexique d'une langue s'enrichit. Elle donne un sens nouveau à un mot ou à une expression qui existe déjà en étendant ce sens à l'aide d'un trope, ou figure de rhétorique en un seul mot (ou expression). La destinée normale d'une catachrèse est de se lexicaliser, de sorte qu'on oublie que le mot n'a pas toujours eu ce sens-là. Par exemple, on ne voit plus que poubelle est une antonomase (et aussi une métonymie), du nom du préfet de la Seine Eugène-René Poubelle qui imposa en 1884 l'usage de ce récipient.*

Il y a dans ce texte six mots ou expressions dont le sens m'échappe complètement. Heureusement l'article renvoie à chaque fois vers la définition, qui elle-même contient entre deux ou dix mots inconnus. Résultat : une heure passée dans les définitions en espérant qu'un ou deux de ces mots nouveaux restent dans ma mémoire...

Vive la langue française !

³ Le verbe "faillir" au présent. Vous pouvez vérifier dans votre Bescherelle. J'en suis le premier surpris, c'est ma femme qui m'a corrigé. Elle n'est pas Avocate pour rien...

⁴ <http://fr.wikipedia.org/wiki/Catachr%C3%A8se> (j'y peux rien si les URL gèrent les accents comme cela !)

Accès aux données professionnelles

Une fois n'est pas coutume, je cite *in extenso* [un article](#)⁵ du 17 novembre 2006 de l'excellent site [legalis.net](#).

"Un salarié qui crypte son poste informatique commet une faute grave justifiant son licenciement. Cette règle vient d'être énoncée par la chambre sociale de la Cour de cassation le 18 octobre 2006.

En l'espèce, un salarié avait crypté son ordinateur, empêchant ainsi son employeur d'y avoir accès et de consulter les documents qui s'y trouvaient en son absence. Ce dernier a estimé qu'il s'agissait d'une faute grave justifiant son licenciement sans préavis. La Cour de cassation lui a donné raison aux motifs qu'un employeur doit pouvoir accéder au poste informatique de ses salariés en leur absence et consulter les dossiers qui s'y trouvent. En effet, ceux-ci sont présumés professionnels. Cependant, ce droit accordé de l'employeur ne s'étend pas aux fichiers et aux dossiers que le salarié a expressément qualifiés de personnels. Cette règle est issue de la jurisprudence Nikon de 2001 qui consacre un droit au respect de la vie privée du salarié pendant son temps et sur son lieu de travail.

Les juges doivent alors définir ce qui appartient au domaine de la vie privée. Ainsi, une décision de la Cour de cassation du 19 mai 2004 a décidé que la consultation et l'animation d'un site pornographique n'en faisait pas partie."

Depuis que j'exerce comme responsable des systèmes d'information, j'ai toujours refusé l'accès aux données informatiques stockées localement sur l'ordinateur d'une personne en l'absence de celle-ci. Je découvre aujourd'hui que j'ai parfois donné inutilement des sueurs froides à un chef de service qui essayait de récupérer un courrier tapé la veille par sa secrétaire avant de partir en vacances...

Pourtant, je connais l'arrêt Nikon, mais dans mon esprit le salarié était plus protégé que cela.

Encore qu'il lui suffit de mettre toutes ses données locales dans un dossier intitulé "personnel" pour que personne ne puisse y accéder (sans ordonnance d'un magistrat bien entendu).

Quand je pense que dans mon entreprise le personnel hurle quand les informaticiens entrent dans leur bureau **en leur absence** pour installer un logiciel ou réparer leur ordinateur...

⁵ http://www.legalis.net/breves-article.php3?id_article=1788

Déplacement payant

Dans une affaire opposant un gérant d'un magasin informatique à un de ses clients, je m'affairais à organiser la première réunion d'expertise judiciaire.

Je contacte tout d'abord les différents avocats et nous convenons de plusieurs dates possibles pour cette première réunion.

Je contacte ensuite le gérant pour proposer ces différentes dates.

Immédiatement le gérant m'informe qu'il n'est pas question pour lui de se déplacer chez son client.

Face à mon étonnement puisque le matériel défectueux se trouvait chez le client, le gérant me répond :

"Je veux bien venir à cette réunion à la condition expresse que mon client me paye le déplacement"

J'avoue être resté sans voix.

PS : J'ai bien entendu adressé les convocations par lettres recommandées avec les avertissements usuels en cas d'absence d'une des parties. Le gérant est venu mais avec 20 mn de retard à cette réunion.

Bogue

Extrait d'un de mes anciens rapports d'expertise :

"Il est à noter que pendant la réunion d'expertise, le terme « bogue » a été sujet à discussion. En effet, Monsieur XX, expert auprès de la société YY, considère que ce terme ne peut pas s'appliquer au progiciel ZZ car le dysfonctionnement a un caractère aléatoire. Pour ma part, je me réfère à la définition plus générale de la « bogue » suivante :

Bogue, n. f.

Défaut de conception ou de réalisation se manifestant par des anomalies de fonctionnement.

Anglais : bug.

qui est présentée dans le Glossaire informatique des termes de la Commission ministérielle de terminologie informatique. Ces termes ont été publiés par la CMTI et l'AFNOR dans la collection A SAVOIR de l'AFNOR, sous le titre Glossaire des termes recommandés de l'informatique.

Je choisis donc de faire usage dans mon rapport du terme « bogue » sous cette définition qui s'applique ici parfaitement.

Le progiciel ZZ possède donc une bogue."

Je pourrais compléter ce rapport aujourd'hui par cet extrait de [wikipédia](#)⁶ :

"En France, le terme « bogue » est recommandé par la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLF) depuis un arrêté paru au Journal officiel du 30 décembre 1983. Ce mot, qui se veut plus français, n'exprime pas une étymologie. C'est pourquoi peu de gens utilisent la version francisée. À cette époque le genre féminin était préconisé.

Cependant à la fin de la décennie 1990, les dictionnaires tels que le « Nouveau petit Robert » et « Le Petit Larousse illustré » rapportaient l'usage de ce terme au masculin, sans doute sous l'influence québécoise où l'Office québécois de la langue française (OQLF) prônait depuis longtemps l'emploi du genre masculin. Le terme français a été popularisé avec le fameux bogue de l'an 2000 qui, sans avoir entraîné de dysfonctionnement visible majeur, a néanmoins nécessité beaucoup de travaux de transformation des systèmes d'information dans la décennie 1990.

Désormais la DGLF recommande aussi le genre masculin pour ce mot."

Reste qu'à l'époque, ce qui m'avait amusé, c'était la tentative de l'expert "adverse" de me faire écrire que le logiciel de sa cliente n'était pas "bogué" car son dysfonctionnement était aléatoire.

Ce qui m'avait amusé également, c'était la réticence de toutes les personnes présentes à la réunion à utiliser le terme français de "bogue", qui plus est en son genre féminin⁷...

On a les amusements que l'on peut.

⁶ http://fr.wikipedia.org/wiki/Bogue_%28informatique%29

⁷ Depuis, je vous rassure. Je suis rentré dans le rang et utilise maintenant le genre masculin.

L'horreur de la pédophilie

Ce billet n'est pas à lire si l'on a moins de seize ans.

Je demande donc à mes enfants et à ceux des autres de passer leur chemin.

Ames sensibles s'abstenir.

Lors d'une discussion avec des amis, nous avons abordé le sujet des crimes que l'on est amené à traiter dans le cadre professionnel. Autour de la table, plusieurs professions étaient concernées : des avocats, des médecins, un expert judiciaire en informatique (moi). La discussion tournait autour des atrocités que nous avons pu être amené à voir dans le cadre de nos dossiers. Les avocats présents nous ont parlé des photos qu'ils sont amenés à étudier dans les dossiers criminels (cadavre au visage lacéré par des coups de couteaux, etc.) Les médecins nous ont parlé des cas les plus tragiques qu'ils ont pu rencontrer (en général, c'est assez gore). Finalement, cette discussion me laissait un sentiment de "déjà vu à la télé". Un mélange d'"Urgences" et de "NCIS" (vous savez, la salle d'autopsie).

Qu'ai-je eu à raconter sur mes dossiers ? Rien.

Je n'ai pas pu.

Je n'ai pas réussi à parler de l'horreur que je rencontre dans les dossiers pédophiles.

Je la livre ici.

Je suis pourtant capable de supporter les 20 premières minutes du film "Il faut sauver le soldat Ryan", j'observe sans (trop) fermer les yeux une opération de chirurgie dans "Nip/Tuck". Mais bien sûr tout ceci est fictif, une œuvre de fiction basée sur des faits réels.

Comment expliquer l'horreur d'une image pédophile ?

Une image pédophile, c'est une enfant de quatre ans empalée sur un sexe d'homme. On y voit clairement la souffrance de l'enfant liée à la différence de taille entre les deux sexes.

Une image pédophile, c'est un garçonnet de cinq ans sodomisé par un homme qui lui déchire le corps.

Une image pédophile, c'est une fillette qui a en bouche un sexe plus grand que sa tête.

Un dossier pédophile, c'est un expert judiciaire qui pleure tout seul dans son atelier.

On n'en parle pas autour d'une table, on n'en parle pas à la TV, on n'en parle pas sur les blogs. On travaille en silence, consciencieusement, et avec nous les gendarmes, la police, les greffiers, les magistrats, et d'autres, qui luttent contre ce fléau.

La poubelle est pleine

Un expert judiciaire en informatique se doit de disposer de tous les logiciels (parfois fort onéreux !) permettant de récupérer les fichiers effacés sur les disques durs saisis.

Cela demande la maîtrise absolue de ces logiciels, mais aussi des concepts sous-jacents parfois complexes de l'organisation des supports de stockage.

Parfois, c'est beaucoup plus simple que cela :

Dans une récente expertise où j'accompagnais la maréchaussée lors d'une perquisition, une fois les mots de passe obtenus auprès de Madame (Ah le prestige de l'uniforme...), j'étais prêt à sortir tout mon savoir-faire pour impressionner mon petit monde.

Le gendarme qui regardait l'écran par-dessus mon épaule me dit : "tiens la corbeille n'est pas vidée".

La totalité des documents supprimés depuis le début de l'utilisation de cet ordinateur se trouvait encore dans la corbeille ! Tous les documents intéressants l'enquêteur s'y trouvaient, le propriétaire de la machine pensant qu'il suffisait de faire "supprimer" pour détruire définitivement un fichier.

On s'étonne après, que les gendarmes ne fassent plus appel aux experts informatiques.

C'est vrai que mes honoraires dans cette expertise ont du avoir du mal à passer auprès du gendarme que j'accompagnais... Mais j'ai des frais : il faut que je rembourse mes logiciels d'investigation.

Tribun du troisième âge

J'aime les amphis.

Je veux dire, j'aime faire cours en amphi.

J'aime parler d'une voix forte en essayant d'intéresser mon auditoire.

Il n'en a pas toujours été comme cela...

Le jour d'obtention de mon DEA, ma directrice de recherche me demande de publier mon travail dans un colloque. Elle m'explique alors qu'il me faudra présenter mes travaux lors d'une intervention d'environ 15 mn devant un parterre de chercheurs. Particulièrement flatté, j'ai immédiatement accepté.

Quelques mois après, la date du colloque approchant, je commençais à me sentir dans mes petits souliers.

Le jour J, j'étais terrorisé.

A l'heure H-1, j'assistais tétanisé à une furieuse altercation entre un chercheur du public et l'orateur qui me précédait.

Me voici sur l'estrade, face au public composé de 200 chercheurs du domaine où j'ai effectué mes (modestes) recherches.

Je commence mon intervention en parlant doucement dans le micro.

Immédiatement ma voix est couverte par celle d'un vieillard parlant en même temps que moi. Curieusement, cette voix chevrotante sortait des hauts parleurs de la salle. J'ai fini par comprendre

que cette voix, c'était la mienne... J'ai stoppé mon discours, pris une grande inspiration et présenté mes excuses à la salle en leur indiquant qu'il s'agissait de ma première intervention publique.

Ma voix est redevenue normale (enfin presque) et j'ai pu poursuivre mon intervention.

Personne ne m'a agressé et tout le monde a applaudi (poliment).

J'en suis très fier.

Le distributeur de billet

Perdu dans mes pensées, poussant mon chariot dans la galerie marchande de ma grande surface favorite, j'entends quelqu'un parler à un distributeur de billet.

Toujours prêt à me moquer de mes contemporains (j'ai un mauvais fond), je m'arrête à distance pour écouter la bêtise humaine :

Lui à la machine : "Et ça remarquera bientôt ?".

Aussi sec, la machine lui répond : "Je reprends mon service dans un quart d'heure".

Stupéfait, je regarde aussitôt s'il n'y a pas un complice quelque part dans la galerie, des caméras cachées derrière les fleurs. Rien. Je reste à mon poste d'observation. Après tout, il y a bien des pompes à essence qui vous explique la marche à suivre.

Lui : "Mais j'ai des courses à faire".

La machine : "Je ne peux pas répondre à cette question".

Normal, l'intelligence artificielle n'est pas suffisamment développée aujourd'hui pour traiter des propos aussi éloignés de la spécificité de la machine. Amusé, je pousse donc mon chariot juste devant le distributeur "nouvelle génération".

Un réparateur bien humain était installé à l'intérieur (derrière en fait) et faisait sa pause déjeuner avant de reprendre ses activités d'entretien. Il avait démonté tout l'arrière de l'appareil, et on pouvait facilement lui parler.

J'ai été très déçu.

PS : Quand j'ai raconté l'anecdote à ma femme, elle m'a tout de suite dit qu'il devait y avoir quelqu'un à l'intérieur. Je suis parfois très naïf.

Citations le retour

Citations attribuées à CHURCHILL

* Certains pensent que le chef est le loup à abattre, d'autres voient en lui une vache à lait, mais rares sont ceux qui voient en lui le cheval qui tire la charrue.

* La critique peut être désagréable, mais elle est nécessaire. Elle est comme la douleur pour le corps humain : elle attire l'attention sur ce qui ne va pas.

* Le golf consiste à mettre une balle de 4 cm de diamètre sur une boule de 40 000 km de tour et à frapper la petite, non la grande.

* Le succès c'est d'aller d'échec en échec sans perdre son enthousiasme.

* Pour s'améliorer, il faut changer. Donc, pour être parfait, il faut avoir changé souvent.

* Sous le capitalisme, les gens ont davantage de voitures. Sous le communisme, ils ont davantage de parkings.

* Un pessimiste voit la difficulté dans chaque opportunité, un optimiste voit l'opportunité dans chaque difficulté.

* [En réponse à une opposante politique qui lui avait déclaré à la radio :]

- Monsieur, si vous étiez mon mari, je vous ferais un café empoisonné

- Madame, si vous étiez ma femme, je le boirais.

Bonjour, au revoir

Il arrive parfois que l'expert judiciaire soit victime d'un combat qui n'est pas le sien.

Les avocats ont informatisé pour la plupart leur cabinet.

Bien que parfois utilisés comme des machines à écrire évoluées, les ordinateurs y sont souvent utilisés au sein d'un réseau avec serveurs de fichiers, droits d'accès, serveurs d'impression, etc.

Eh bien entendu, il arrive que cela ne fonctionne pas comme attendu.

Et parfois le sempiternel conflit entre un client (ici avocat) et son fournisseur informatique est porté en justice, avec demande d'expertise judiciaire.

Avant d'aller plus loin, je voudrais préciser quelque peu l'organisation d'une réunion d'expertise.

J'exerce sur mon temps libre, c'est-à-dire que je prends une journée de congé pour d'abord organiser la première réunion d'expertise, puis pour la faire. Organiser consiste essentiellement à trouver une date convenant à toutes les parties et à leurs avocats. Il faut donc commencer par faire le tour des avocats (par politesse) ou du moins leur secrétariat et trouver plusieurs dates possibles, puis faire le tour de leurs clients, et pour finir refaire le tour de tout le monde pour confirmer la date retenue. Certains avocats jouent le jeu, d'autres jouent la montre. Le juge a fixé quant à lui une date limite pour le dépôt du rapport qu'il me faut respecter. Une fois la date fixée, j'envoie les convocations aux parties et aux

avocats (en recommandé avec avis de réception), j'informe le juge et je pose un jour de congé auprès de mon employeur, en espérant qu'il l'accepte.

Je prépare ensuite le dossier en survolant les pièces que les parties m'adressent. Je préfère en effet que les parties m'expliquent leurs pièces de façon contradictoire, plutôt que de travailler seul dans mon bureau avec le danger de me faire un préavis erroné. Je survole néanmoins le dossier pour savoir s'il va me falloir venir avec des disques durs, des appareils de mesure, des DVD vierges, des tournevis ou un appareil photo. J'avoue aussi que l'arrivée en terrain technique complètement inconnu m'effraie un peu.

Tout cela prend du temps.

Dans cette affaire, arrivé le premier sur le lieu du litige (un cabinet d'avocat donc), je suis reçu par le maître de céans. Une fois les courtoisies d'usage échangées, il m'informe en ces termes :

« Je crois, Monsieur l'Expert, que la réunion ne va pas durer longtemps ».

« Maître, je crains le pire. Ai-je commis une ~~con~~ bévue ? »

« Vous verrez dès le début de la réunion. Je voulais néanmoins vous avertir par politesse. Je peux vous rassurer sur un point, c'est que vous n'êtes pas en cause. Je prendrai la parole après votre introduction. »

Toutes les parties arrivent les unes après les autres, deux avocats et leurs clients, accompagnés d'un expert informatique, pour la plupart venant de fort loin par des trains matinaux.

Commençant toujours les réunions à l'heure, j'entame mon introduction, surtout destinée à expliquer la procédure et mes missions aux clients (cela permet aux avocats retardataires d'arriver).

Je laisse ensuite la parole à l'avocat, hôte des lieux.

« Chères consœurs et chers confrère, vous n'êtes pas sans savoir que nos règles déontologiques nous imposent d'écrire un courrier au bâtonnier de l'ordre pour le prévenir qu'une affaire est en cours dans laquelle vous intervenez chez l'un de vos confrères.

Je vous demande de vous mettre en règle avec nos règles de déontologie. La réunion est donc terminée. Merci de sortir de mon cabinet. »

Stupéfaction autour de la table.

Tout le monde se tourne vers moi : « faites quelque chose Monsieur l'Expert ! C'est scandaleux ».

Je n'ai pu qu'expliquer que la réunion ne pouvait se tenir contre le gré du propriétaire des lieux, bien que plaignant.

Tout le monde est sorti en colère.

Je pense que c'était le but.

J'ai dû réorganiser une nouvelle réunion.

J'ai beaucoup aimé.

[Le siècle des lumières](#)

Etre expert judiciaire en informatique, c'est devoir être prêt à tout et devoir tout savoir sur tout.

Missionné dans un dossier où l'entreprise type « bulle internet an 2000 » avait mis la clef sous la porte, je devais analyser le contenu de tous les ordinateurs et en faire l'inventaire à fin de vente aux enchères. Accompagné du commissaire-priseur disposant des clefs et de quelques informations de type « mots de passe » susceptibles de me faire gagner du temps, je me retrouve dans l'ex jeune pousse⁸.

⁸ Startup en anglais. La startup ou jeune pousse est une jeune entreprise à fort potentiel de croissance. Elle est en phase plus ou moins longue de développement d'un produit, de test d'une idée, de validation d'une technologie ou d'un modèle économique... le risque d'échec est décuplé par rapport à des entreprises traditionnelles. (source Wikipédia)

Je m'apprête à remplir mes missions quand soudain un horrible doute me prend.

Je me tourne vers le commissaire-priseur :

« Y a-t-il de l'électricité ? »

« Non, le compteur a été coupé il y a plusieurs mois. »

« Et comment vais-je analyser le contenu des ordinateurs ? »

« Ben c'est vous le spécialiste. »

200 km pour rien, une journée de perdue.

Maintenant je sais quelle question il faut ajouter à ma « check list » d'avant expertise.

Faire parler l'imprimante

Il y a quelques temps, je suis allé ~~donner ma carte~~ me présenter devant le nouveau magistrat instructeur. Pensant échanger quelques banalités pendant cinq minutes, je fus surpris lorsqu'il me demanda "Bon, qu'est-ce que vous savez faire ?".

Moi : "Heu, ben, heu, je sais extraire des informations d'un disque dur..."

Lui : "Oui, certes, mais qu'est-ce que vous savez faire d'extraordinaire ?"

Moi : "Ben, en fait, rien d'extraordinaire. Je connais bien les procédures, je connais bien l'informatique, mais je ne vois rien de particulièrement extraordinaire à raconter."

Lui : "Ah bon ? Là d'où je viens, je travaillais avec un expert capable de faire parler les imprimantes"

Moi : "Ah, ça ! Mais, cela n'a rien d'extraordinaire. C'est tout à fait dans mes compétences. Cela va dépendre du modèle, mais il n'y a pas de problème."

En revenant, dans la voiture, j'étais perdu dans mes pensées. Devais-je lui dire que je n'ai pas la moindre idée de comment une imprimante fonctionne ? Moi, je clique sur "imprimer", c'est tout. Je sais la brancher, l'installer sous Windows, sous Linux. Je sais (parfois) pourquoi rien ne sort quand j'essaye d'imprimer un do-

cument (urgent). Je sais que les documents sont parfois "spoolés" avant d'être envoyés vers l'imprimante. Je sais qu'il y a des serveurs d'impression pour gérer les imprimantes en réseau.

Mais je ne sais pas du tout comment fonctionne la mémoire d'une imprimante. Je me suis senti nuuuuul.

Une fois rentré à la maison, j'ai fait des recherches sur internet (Google is my friend). Puis j'ai démonté une vieille imprimante. Puis j'ai démonté une imprimante neuve. Puis j'ai fait des recherches sur les photocopieurs/imprimantes du boulot. J'ai téléphoné à mes fournisseurs pour qu'ils m'expliquent comment récupérer les dernières impressions effectuées sur le photocopieur/imprimante/fax/machine à café du travail, quitte à devoir démonter le disque dur interne du photocopieur.

Bon, voilà mes conclusions :

Pour les photocopieurs/imprimantes avec disque dur, il est possible de récupérer une grande partie des données imprimées (avec l'aide du constructeur, car parfois les données sont cryptées).

Pour les imprimantes des particuliers, le plus simple reste d'analyser le contenu du disque dur des ordinateurs qui conservent trace des fichiers générés lors des impressions. Il "suffit" de disposer des logiciels analysant les différents langages d'impression utilisés par les constructeurs d'imprimante.

Encore des frais d'achat logiciels en perspective.

Je vais quand même attendre une mission sur le sujet.

Et puis, il y a toujours les collègues des listes de diffusion qui peuvent aider.

Quand je passe près d'une imprimante maintenant, je pense "toi, si tu pouvais parler, qu'est-ce que tu pourrais raconter ?"

Et parfois, cela me fait peur.

Les 10 commandements de ce blog

- 1) Je suis Blog, ton Dieu, qui t'ai fait sortir de la vie réelle, monde de servitude
- 2) Aucune image tu ne posteras
- 3) Orthographe et grammaire toujours tu vérifieras
- 4) Souviens toi du jour de RTT, pour le sanctifier
- 5) Honore ton entreprise, qui te nourrit, afin que tes jours se prolongent dans le pays que Blog, ton Dieu, te donne.
- 6) Tu ne commettras point d'homicide en pérorant contre autrui.
- 7) Tu ne commettras point d'adultère en postant ailleurs des commentaires.
- 8) Tu ne déroberas point de billets sur un autre blog.
- 9) Tu ne porteras point de faux témoignage contre ton prochain en jouant au Troll.
- 10) Tu ne convoiteras point le blog de ton prochain; tu ne convoiteras point l'audience de ton prochain, ni son ordinateur, ni son site web, ni ses compétences, ni sa souris, ni aucune chose qui appartienne à ton prochain.

Bien sûr, toute ressemblance avec [ces dix autres commandements](#)⁹ est fortuite.

Mon PC à 10000 m

J'ai un petit Dell Dimension 2400 qui sert à l'un de mes enfants et dont je voudrais augmenter la mémoire (du Dell, pas de ma fille). Aussi sec, je vais [sur le site Dell](#)¹⁰ pour y trouver les spécifications de cette machine (mémoire max et type de mémoire).

Quelle ne fut pas ma surprise de voir dans le tableau des spécifs, que cette machine a été conçue pour fonctionner entre -15,2 m et 3048 m. Pourquoi donc -15,2 m (-50 pieds) ?

⁹ http://fr.wikipedia.org/wiki/Dix_Commandements

¹⁰ http://support.euro.dell.com/support/edocs/systems/dim2400/en/sm_en/specs.htm

Mais le plus drôle, ce sont quand même les limitations du stockage : le PC ne doit pas être stocké à moins de -15,2 m (encore !), ni à plus de 10670 m.

Zut, j'avais un temps envisagé d'utiliser un ballon à hélium pour faire du stockage de PC en vol stationnaire à 10000 m !

Comment devenir expert judiciaire ?

Les experts judiciaires sont des professionnels habilités chargés de donner aux juges un avis technique sur des faits afin d'apporter des éclaircissements sur une affaire.

Le juge choisit en général un expert qui est inscrit sur une liste établie à la cour d'appel dont il dépend (voir la liste des cours d'appel sur Wikipédia par exemple).

Pour demander son inscription sur une liste d'expert, il suffit d'adresser, avant le 1er mars, un courrier au procureur de la République du tribunal de grande instance dans le ressort duquel on exerce son activité professionnelle et de préciser les rubriques de la liste pour lesquelles la demande est faite.

Le courrier doit être accompagné de :

- un CV
- un extrait de casier judiciaire
- une copie certifiée conforme des diplômes
- toutes pièces permettant d'apprécier ses compétences

Un coup de téléphone à sa cour d'appel peut être utile pour savoir s'il faut des documents complémentaires (photos, etc.)

Si votre demande est acceptée, vous serez convoqué pour prêter serment. C'est aussi le bon moment pour contacter une compagnie d'experts pour parler formations, procédures, assurance...

Nul n'est censé ignorer la loi

J'inaugure une rubrique "questions à deux euros" pour y placer toutes les questions (souvent assez bêtes) que je me pose et qui nécessite de ma part une petite recherche.

"Nul n'est censé ignorer la loi".

Je trouve cette adage fréquemment cité (souvent d'ailleurs avec l'utilisation incorrecte du mot "sensé" : 10 500 contre 77 900 pour "censé" sur Google) avec ironie car il est souvent sous-entendu qu'il n'est pas possible de connaître toutes les lois.

De plus, un expert judiciaire n'étant pas un juriste (enfin par forcément), j'ai souvent des sueurs froides liées à une éventuelle méconnaissance d'un point de procédure.

J'ai voulu donc savoir effectivement ce que signifiait cet adage.

Mes meilleurs résultats :

Sur le site vie-publique.fr¹¹ :

"Ce célèbre adage ne signifie pas que tout citoyen est censé connaître l'ensemble des textes législatifs et réglementaires (décrets, circulaires...) existant dans l'ordre juridique français. Avec 8 000 lois et plus de 110 000 décrets en vigueur, le plus studieux des juristes ne relèverait pas un tel défi..."

Cet adage représente en fait une fiction juridique, c'est-à-dire un principe dont on sait la réalisation impossible, mais qui est nécessaire au fonctionnement de l'ordre juridique. Ici, la fiction est évidente : personne ne peut connaître l'ensemble des lois. Mais dans le même temps, cette fiction est éminemment nécessaire. En effet, si elle n'existait pas, il suffirait à toute personne poursuivie sur le fondement d'une loi d'invoquer (et même de prouver) son ignorance du texte en cause pour échapper à toute sanction. On comprend que les règles perdraient toute efficacité devant la facilité avec laquelle on pourrait se soustraire à leur application."

C'est tout de suite plus clair.

¹¹ <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/citoyen/citoyennete/definition/devoirs-definition/que-signifie-nul-n-est-cense-ignorer-loi.html>

En fait, je pensais simplement que l'adage signifiait : "Nul n'est censé ignorer que la Loi existe", et que pour la connaître, il suffisait de s'adresser à un juriste (ou faire des études de Droit).

J'ai trouvé également un article intéressant dans le Code Pénal :

Article 122-3 du Code Pénal :

"N'est pas pénalement responsable la personne qui justifie avoir cru, par une erreur sur le droit qu'elle n'était pas en mesure d'éviter, pouvoir légitimement accomplir l'acte."

Mail il semblerait que la jurisprudence sur ce point soit très restrictive.

Bon, pour toute explication supplémentaire, contactez votre avocat préféré.

[Doit-on payer l'euro symbolique ?](#)

J'entends souvent dire que des tribunaux condamnent "à l'euro symbolique", mais je me suis toujours demandé si la personne condamnée devait aller quelque part pour payer concrètement cette somme.

Dans la rubrique "Questions à deux euros" donc.

Sur le site haas-avocats.com¹²

"L'euro symbolique, comme il existait auparavant le franc symbolique, est en général le moyen utilisé par un tribunal pour stigmatiser une faute elle aussi symbolique, qui n'a en vérité entraîné, sinon aucun préjudice, du moins un préjudice moral infime. Tel est le cas par exemple de nombreuses poursuites en injures et diffamation entre candidats à une élection politique : les gens s'insultent ou se diffament, et le tribunal est bien obligé de le reconnaître, mais cela fait en quelque sorte partie du jeu de la politique, et, sauf accusations extrêmement graves, c'est sans conséquence notable sur la carrière politique de la victime. Ce peut être aussi le cas d'une atteinte fautive, mais insignifiante compte tenu de nos mœurs actuelles, à l'honneur d'une personne. Entre sportifs professionnels, ou entre gens d'une même profession, les accroc à la déontologie

¹² <http://www.haas-avocats.com/fr/catalogpage.xml?pg=1&id=89577&from=1&to=10>

sont fautifs, mais, sauf exception, leur réparation reste en général purement symbolique.

L'euro symbolique est donc utilisé comme une sorte de réparation d'amour-propre. Il donne raison sur le principe à son bénéficiaire, à qui l'on reconnaît ainsi qu'il a subi une sorte de préjudice moral, mais il ne prétend évidemment pas réparer un préjudice matériel."

Bon, c'est bien, mais paye-t-on cette somme ?

Allez, je vais être franc : Google n'est pas mon ami cette fois-ci et je ne vais pas passer la journée à faire des recherches, surtout que je pense vraiment que le paiement est symbolique lui aussi.

Vous remarquerez l'augmentation de plus de 550% lors du passage du "franc symbolique" à l'euro symbolique. Cela aurait été amusant de lire une condamnation à "15 centimes d'euro symboliques" !

Mais ce qui m'aurait vraiment amusé, c'est qu'on prévoit effectivement le versement de la somme, au moins pour le symbole...

Le blues de l'informaticien

Je suis informaticien, je sais je ne devrais pas m'en vanter.

Parfois, lorsque les gens me demandent ce que je fais, je dis que je m'occupe des ordinateurs. C'est assez vague et en général on ne me pose pas vraiment de questions complémentaires, les gens s'intéressent de toute façon peu à ce que l'on fait vraiment.

L'informatique est une bien étrange discipline : il faut cinq ans pour former un ingénieur informaticien débutant et pourtant, le premier venu déballant son nouvel ordinateur se sent capable de donner des leçons.

Il y va en informatique comme en médecine ou en droit : vous pouvez choisir d'être généraliste ou vous spécialiser. Par contre,

autant tout le monde comprendra qu'un médecin généraliste ne pratique pas d'opérations à cœur ouvert, autant le vulgum pecus ne comprend pas qu'un informaticien (généraliste ou spécialiste) ne sache pas tout sur tout et en détail.

A côté de cela, tout le monde me dit « c'est nul je ne comprends rien », ou encore « de toute façon vous les informaticiens, on ne comprend rien de ce que vous racontez ».

Ce phénomène est commun à tous les domaines où les spécialistes ont développé un vocabulaire précis, parfois inventé (ex : concaténer), parfois emprunté ailleurs (ex : ordinateur, mot à l'origine utilisé en théologie).

Vous retrouvez les mêmes reproches faits aux juristes, aux médecins, aux électriciens. Cela m'a d'ailleurs valu lors de mon stage ouvrier de me faire balader pendant une heure dans une usine à la recherche d'une lime à épaissir. J'avais quand même 21 ans. C'est à cela que servent les stages ouvriers : à découvrir tous les noms des outils, et accessoirement à comprendre qu'on peut avoir de longues études, et manquer de bon sens. Cette leçon d'humilité m'a servi toute ma vie.

Profession : Expert Judiciaire

Etre Expert Judiciaire, ce n'est pas une profession, mais une occupation annexe. Or, les Experts Judiciaires souffrent d'un grave déficit d'image auprès du public, et certaines affaires judiciaires récentes le montrent bien. Parmi les différentes raisons qui peuvent expliquer ce phénomène, je citerais la confusion avec le simple titre d'expert qui n'est pas réglementé, avec les experts automobiles, les experts d'assurances, et même les experts comptables.

Certains amis pensent que je fais parti d'un groupe plus ou moins occulte, muni d'équipements incroyables dernier cri, capable de faire parler les cheveux coincés dans les octets des disques durs. Peut-être l'influence de la série TV "Les Experts"...

Le titre d'Expert Judiciaire près d'une Cour d'Appel (ou agréé par la Cour de Cassation), autrefois considéré comme un honneur par les femmes et hommes de haut niveau technique, n'est plus recherché par les spécialistes de haut vol.

Dans ma partie, l'informatique, je cherche encore les grands noms du domaine (je vais en vexer quelques-uns).

Et pourtant, il existe une solution : faire de l'expertise judiciaire une spécialisation professionnelle exercée à temps partiel, organiser les compagnies régionales pluridisciplinaires sur le modèle des barreaux d'Avocats, et créer un ordre national par spécialité (informatique, etc.).

Une formation en droit adaptée à l'expertise serait exigée (un mois intensif) avant d'être lâché dans l'arène judiciaire.

Des couples Avocats spécialistes / éminents techniciens pourraient être constitués, dispensant ainsi de formation juridique les techniciens les plus (re)connus.

C'est peut-être la pire idée post réveillon que j'ai pu avoir, mais elle me plaît bien.

Bonne année à tous.

Exemple de mission

Madame Marie-Claude MARTIN, vice-présidente du TGI de Paris, publiée dans la revue "[Experts](#)¹³" (numéro 73 de décembre 2006), un excellent article intitulé "la personnalité de l'expert".

Dans le paragraphe consacré à la désignation de l'expert, elle écrit :

"[...] plusieurs comportements sont susceptibles d'être observés :

- "L'expert sans problème" : Je lis la mission, elle rentre parfaitement dans mes attributions, je l'accepte.

- "L'expert aventureux, ou téméraire, ou intéressé" : La mission ne paraît pas relever de ma compétence, mais elle m'intéresse ; je prendrai un sapiteur ultérieurement [...]

- "L'expert optimiste qui dit toujours oui" : Je suis surchargé, je prends quand même cette mission, je me ferai aider au besoin par l'équipe qui m'entoure [...].

- "L'expert stressé qui ne sait pas dire non" : Je suis surchargé, mais si je dis non, je ne serai plus désigné et je vais rapidement me trouver sans mission.

Voici sans transition, un exemple de mission que j'ai reçue il y a quelques années :

L'an deux mille NN,

Le dix-huit décembre à dix heures trente

Nous, TTT PPP

Capitaine de Police

En fonction à AAA

Officier de Police Judiciaire en résidence à AAA

Poursuivant l'enquête

Prions et au besoin requérons Monsieur ZYTHOM

Domicilié NN rue SS à KKK

Expert en informatique près la Cour d'Appel de ZZZ

A effet de procéder aux actes ci-après :

- Assister les services d'enquête du Commissariat de AAA au cours de la perquisition qui s'effectuera au NN rue YY à AAA et à la saisie du matériel informatique utile à la manifestation de la vérité ;

- Prendre possession, dans ce même commissariat du scellé n°NN (PV n°NNNN/NNN) comportant les faux billets de 50 euros, portant le même

¹³ <http://www.revue-experts.com>

numéro NNNNNNNNNN, saisis par les services d'enquête au NN rue YY à AAA le NN mois NNNN ;

- Analyser les faux billets ainsi que les contenus des disques durs, imprimantes et autres matériels informatiques utiles à la manifestation de la vérité, saisis ;

- Dire si le matériel informatique saisi a été utilisé pour la contrefaçon, la falsification ou l'impression des faux billets saisis ;

- Faire tous actes utiles à la manifestation de la vérité.

Dont procès-verbal.

J'ai accepté la mission, alors que je n'avais jamais participé à une perquisition, ni vu de faux billets. J'avais plusieurs missions en cours et commençais à voir les délais courir de façon stressante. Enfin, cela faisait plusieurs mois qu'aucun magistrat ne m'avait proposé de nouvelles missions... Je suis donc un "*expert aventureux, téméraire, intéressé, optimiste stressé surchargé qui dit toujours oui et ne sait pas dire non*".

Me voici habillé pour 2007.

PS : Une perquisition, c'est très dérangeant. Je n'ai pas trouvé trace de fichiers en rapport avec les faux billets malgré des investigations techniques approfondies. Un faux billet, eh bien, c'est comme un vrai, mais faux.

Feux piétons

Nous avons passé, ma petite famille et moi, les fêtes dans la région de Lyon.

Chose assez rare, j'ai donc été forcé de lâcher ordinateurs, jeux virtuels, messageries, et autres blogs, vlogs, et logs.

Et j'ai découvert un monde étrange : celui des feux piétons IRL ([In Real Life](#)¹⁴) : il y a sous chaque feu tricolore un double signal représentant un piéton à l'arrêt (rouge) et un piéton en marche (vert).

Eh bien, croyez-moi sur parole, PERSONNE n'aperçoit ces deux signaux ! Ils sont invisibles ! Je suis le SEUL représentant de la catégorie humaine "français à pied" à les apercevoir.

Imaginez donc cette scène assez cocasse où une famille (trois enfants et deux adultes) reste immobile au pied de chaque feu tricolore jalonnant son périple citadin, dans l'attente du passage au vert de cet improbable signal lumineux. Bien entendu, nous étions les seuls à attendre, la foule qui nous entourait traversant la chaussée sans vergogne en pestant contre ces importuns immobiles.

Heureusement, nous ne circulations pas à [vélo](#)¹⁵.

J'ai résisté durant tout le séjour (trois jours), sans lâcher du regard ces signaux solitaires qui semblaient eux-mêmes surpris de l'intérêt soudain qu'on leur portait.

Et j'ai pensé à chaque fois aux dizaines de piétons que nous écrasons ensemble mon fils (4 ans et demi) et moi à chaque partie de "[Midtown Madness 2](#)"¹⁶...

¹⁴ http://en.wikipedia.org/wiki/Real_life

¹⁵ http://hugues.blogs.com/commvat/2006/12/rebel_without_a_1.html

¹⁶ <http://www.microsoft.com/games/midtown2>

Bravo bravo j'y étais

Nous sortons régulièrement, mon épouse et moi, pour assister à un spectacle donné dans notre bonne salle culturelle locale.

C'est une sortie nécessaire rendue obligatoire par ma monomanie informatique.

Mais souvent, le spectacle est dans la salle...

Notamment à la fin du spectacle quand les spectateurs se mettent à applaudir à tout rompre, parfois même quand certains tentent de faire se lever l'assemblée pour une "standing ovation".

Applaudisseur enthousiaste lors des premiers spectacles, je me suis rendu compte que j'étais capable d'envoyer toutes mes chaleureuses félicitations par ce biais bruyant aux comédiens, aux costumiers, aux metteurs en scène, aux metteurs en espace, aux metteurs en musique...

Mais comment en suis-je arrivé là, moi qui suis d'une inculture lamentable dès qu'il s'agit d'un domaine qui sort de mon quotidien ?

Qu'est-ce que j'y connais moi aux subtilités de la mise en espace ou de la mise en scène ? Comment imaginer que je sois capable de juger des compétences d'un comédien ou d'une troupe ? Parce qu'il/elle est connu(e) ? Parce qu'on ne peut pas siffler Molière ? Parce qu'on ne doit pas se faire remarquer en n'applaudissant pas ? Parce qu'on doit montrer son raffinement culturel en applaudissant ?

C'est alors qu'apparaît la « question à deux euros » dans toute sa splendeur : quelle que soit la qualité du spectacle, le public applaudit à tout rompre à la fin ! **Mais dans ce cas, qu'applaudit le public ?**

Perturbé par les applaudissements téléguidés des spectacles de divertissements télévisuels, je n'ai trouvé la réponse à cette question que récemment :

Le public s'applaudit lui-même !

Et comme souvent, je n'ai ouvert les yeux que grâce à la clairvoyance des autres (Google is my friend). Je vous engage donc à lire [ce billet de Pikipoki](#)¹⁷ dont j'adapte ci-dessous un extrait :

Tous ces braves gens approuvaient leur choix d'être venus, qui plus est à [la salle culturelle] qui continue de véhiculer chez beaucoup l'image d'un divertissement d'élite. Ils étaient donc eux-mêmes cette élite. Tout le montrait autour d'eux, ou semblait le montrer à leurs yeux. Mais cela aurait été grandement gâché s'il leur avait fallu reconnaître la médiocrité du spectacle, ou même seulement d'un de ses acteurs.

Avant, j'applaudissais donc parce que j'avais choisi de venir assister à un spectacle pour élite, parce que je l'avais compris et apprécié, car je faisais partie de cette élite.

Maintenant je continue d'applaudir, mais je sais pourquoi : car je suis bon public.

¹⁷ <http://piki-blog.blogspot.com/archive/2005/09/16/le-miroir-de-nos-choix.html>

Les livres de l'expert

Lorsque l'on devient expert judiciaire en informatique, il faut disposer d'une documentation minimale.

Voici quelques suggestions personnelles :

- **"Expertises judiciaires : Désignation et missions de l'expert, Procédure selon la juridiction"**

de Jacques Boulez, Ed Dalloz-Sirey (2006)

- **"Guide Pratique de l'Expertise Judiciaire"**

de Pierre Feuillet et Félix Thorin

Ed Gazette du Palais / Litec (1991)

- **"L'expertise"**

avec la coordination de Marie-Anne Frison-Roche et Denis Mazeaud, Ed Dalloz (1995)

- **"L'expertise judiciaire en informatique de gestion"**

de JM Breton et E. Piégay

Presses universitaires de Caen (1998)

- **"Droit de l'informatique et des réseaux" 2 tomes**

Lamy (2003)

- **"Eléments de droit pour informaticiens"**

de Guy BOULAYE, Ed Ellipses (1990)

Bonnes lectures.

Note de frais et honoraires

S'il y a bien un sujet tabou, c'est la façon dont les experts rédigent leurs notes de frais et honoraires. Je vais pourtant donner ici quelques éléments personnels à destination des jeunes confrères démarrant leur activité d'expert en informatique.

Ma facture est en deux parties : le remboursement des frais engagés et le paiement des honoraires.

1) Remboursement des frais engagés :

Il s'agit essentiellement des frais photocopies et des frais postaux :

- frais postaux : tarifs en vigueur
- photocopies : comme il y a souvent beaucoup de manipulations à faire (classements, agrafage, numérotation), j'applique les tarifs de la [BnF](#)¹⁸ soit de 0,26 à 0,46 euros en fonction de la quantité
- impressions : même tarif que les photocopies
- frais de déplacement : tarif fiscal
- préparation du dossier : 50 euros. Il s'agit d'un forfait couvrant toutes les dépenses diverses (fournitures, téléphone, fax...)

2) Honoraires :

J'applique un taux horaire de 80 euros (qui me semble assez bas compte tenu des fourchettes fournies par certaines cours d'appel).

Je tiens donc une comptabilité précise du temps passé en expertise :

- réunions
- analyses et investigations
- rédaction des pré-rapport et rapport
- temps de trajet (compté à demi-tarif, soit 40 euros/h)

¹⁸ <http://www.bnf.fr/pages/accedocu/tarif.htm>

Remarque : je ne prends pas en compte le temps passé à réaliser le travail de reproduction (qui pourtant n'est pas négligeable). Je ne prends pas non plus en compte le temps de dactylographie.

Je joins au rapport final la copie de tous les justificatifs (accusé de réception, récépissés d'envoi), et j'indique les dates, heures et durées de chaque réunion et/ou investigation.

Il est difficile de donner une estimation moyenne du montant d'une expertise tant sont grandes les différences entre deux affaires, même similaires. Par exemple : une analyse d'un disque dur de 4 Go sous Windows 98 n'aura rien à voir avec une analyse d'un disque de 400 Go sous Linux. J'ai déjà eu une affaire où toutes les données intéressantes se trouvaient dans la corbeille (lire le billet page 28).

Ceux qui trouvent le taux horaire de 80 euros trop élevé doivent lire l'excellent [billet de Me Eolas](#)¹⁹ consacré certes aux Avocats, mais facilement adaptable aux experts.

Ceux qui trouvent que ce taux est trop bas pour garantir une prestation de qualité, eh bien je les invite à méditer sur cette citation d'Alain (Propos I - la Pléiade - Gallimard 1956. Merci à <http://www.bribes.org>) :

"On dit que la plupart des hommes tombent en quelque sorte à genoux sur la seule mention de l'argent. Je n'ai vu rien de tel. Je vois bien que les hommes ont besoin d'argent et s'occupent premièrement à en gagner ; cela veut dire seulement que l'homme mange au moins deux fois par jour, et choses semblables. Mais un homme qui ne pense qu'à manger et à gagner, cela est rare ; c'est une sorte de monstre. Et pareillement, celui qui ne pense qu'à étendre ses affaires, et à ajouter des millions à des millions est une sorte de monstre. Quant aux opérations intellectuelles que suppose cette manie d'acquérir, elles sont tellement communes et faciles que personne ne les jugera au-dessus de soi. Où donc courent les hommes dès qu'ils sont assurés de leur pâtée ? Ils courent au stade, et ils acclament un homme fort, un homme agile, un homme courageux ; ce sont des valeurs qui ne s'achètent point, des valeurs estimées bien plus haut que l'argent. Ou bien ils vont au concert, et crient de tout leur cœur et casseraient

¹⁹ <http://www.maitre-eolas.fr/post/2004/05/10/77-pourquoi-les-avocats-sont-ils-si-chers>

les banquettes en l'honneur de quelque artiste ; et certes ils savent que le plus riche des hommes ne peut s'offrir cette gloire. Quant aux puissances de pur esprit, nul ne les méconnaît ; nul ne les mesure aux millions. Personne ne demande si Einstein est bien riche."

Je reprendrai bien un peu de caviar moi.

Tout un pays derrière une seule adresse IP

Tous les webmasters savent que les statistiques de consultation des sites web sont à analyser avec prudence, tant il est difficile de répondre à la question suivante : combien de personnes sont venues lire telle ou telle page ?

Les raisons sont multiples, mais l'une d'entre elles est qu'il arrive assez souvent qu'un accès internet soit partagé par plusieurs personnes. La navigation internet est alors perçue comme provenance d'une seule machine alors qu'elle provient en fait d'un groupe de personnes. On parle alors de serveur mandataire (ou proxy).

Exemple : chez moi, nous sommes cinq à partager une liaison "libre boîte" ADSL²⁰ (chacun dispose de sa machine, nous ne mélangeons pas les torchons et les serviettes).

Autre exemple : mon entreprise. Nous disposons d'un PC sous Debian qui fait office de parefeu/passerelle/proxy/filtre et qui gère l'accès internet pour les 300 PC de l'établissement.

Autre exemple : le Qatar.

En effet, il semble que ce pays ait mis en place un accès unique pour pouvoir filtrer l'ensemble de sa population, si l'on en croit cette dépêche du site theglobeandmail.com :

"The entire country had been accidentally blocked because Qatar's sole telecom, Q-Tel, funnels all Internet traffic through a single Internet protocol ad-

²⁰ Une Freebox bien sûr...

dress, which allows it to monitor and censor its users, Gerard said. When Wikipedia blocked that single IP address, it shut down participation by all of Qatar, a Connecticut-sized Arab country that harbours the world's largest field of natural gas.

[...]

Routing an entire country's traffic — even that of a tiny country like Qatar — through a single IP address is unusual, Gerard said. Wikipedia is looking for a way to refine its capabilities to block problem individual users in the Gulf state without hamstringing the entire country, he said."

Pourvu que l'adresse IP du Qatar n'apparaisse pas dans une des "black lists" de messagerie (RBL)...

Où sont passées les balles ?

Ma jeunesse a été bercée par diverses expressions d'argot, dont les deux questions suivantes : "t'as pas 100 balles ?" puis plus tard "t'as pas 10 balles ?"

Remarquons au passage que dans le premier cas, balle = un ancien franc et que dans le deuxième cas balle = un franc (ancien lui maintenant).

Ce qui m'amène tout naturellement à la (fameuse) rubrique "questions à deux euros" : l'unité argotique "balle" va-t-elle survivre au passage à l'euro et si oui, quelle sera sa valeur ?

Je constate qu'autour de moi, l'utilisation des "balles" comme unité monétaire a complètement disparue (depuis le passage à l'euro qui commence à dater). Donc, soit l'utilisation de l'argot a disparu dans mon entourage, ce que ne confirment pas nos récentes discussions lors des agapes de Noël, soit l'unité "balle" a disparu, soit elle est en sommeil et ressurgira dans quelques temps.

La question reste donc ouverte.

Quelle sera sa valeur ?

Si l'on souhaite une continuité historique, le "t'as pas dix balles ?" se transformera en "t'as pas un virgule cinq balles ?".

La complexité de la phrase explique certainement la disparition momentanée de son utilisation.

Néanmoins, nous pouvons facilement imaginer un glissement vers le haut de l'unité, ce qui donnerait "t'as pas deux balles ?".

Ce qui nous amène à la justification du nom de la rubrique "questions à deux euros", mon utilisation écrite de l'argot laissant à désirer.

Demain, une réflexion sur les briques, les patates, les unités...

Jargon technologique

L'informatique est un domaine où fleurissent les noms techniques, les nouveaux concepts, les sigles, les faux amis, les anglicismes...

Ex : DOS, DDOS, ICP, PKI, IDS, BLOG (aphérèse de weblog)...

Il y a aussi des exemples plus amusants : COBIT, concaténation, LAMP, ROI, SPICE, bandothèque, SAS, AJAX, CAF, ESB, méthodes agiles, OASIS, INFINIBAND...

Pour plus d'informations, achetez le numéro du "Monde Informatique" n°1139 du 15 décembre 2006 qui contient le glossaire 2007 à garder sur un coin de son bureau.

Tout cela m'amène en des temps maintenant lointains où j'apprenais le dur métier d'ingénieur. Pour ce faire, il fallait effectuer un stage que l'on appelait à l'époque "stage ouvrier". J'ai été embauché pour un mois comme "ouvrier spécialisé niveau 2 aide câbleur" dans une entreprise de réalisation d'armoires électriques.

1er jour : à mon arrivée, le contremaître me donne les plans électriques d'une armoire, ma caisse à outils, me montre mon établi et me dit : "Bon ben allez, au boulot...". Il n'avait pas compris que j'étais étudiant, que je n'avais jamais vu de plan électrique d'armoire industrielle de ma vie, que je n'avais jamais fait de câblage, et que j'étais incapable de remplacer au pied levé l'ouvrier parti en vacances.

1ère semaine : découverte des outils, apprentissage de leur maniement. Le métier rentre un peu, les ouvriers se décontractent (ils pensaient que j'étais le fils d'un col blanc de l'entreprise) et commencent à m'aider.

2e semaine : je suis complètement intégré dans l'équipe. Je découvre les noms des outils, je travaille en binôme avec un ouvrier qui m'apprend le métier : "passe-moi le [nom d'une marque] de 15 avec un collier [nom d'une marque]".

"Perce un trou de 5 avec la [nom d'une marque]".

J'étais donc souvent en train de chercher dans ma caisse un outil pouvant ressembler au nom barbare qui m'était donné.

Je venais de percer un trou dans le plafond d'une armoire, quand je me suis rendu compte que j'avais mal effectué ma mesure et que le trou n'était pas tout à fait au bon endroit (mais pas loin). Je me tourne donc vers mon camarade de travail et lui demande s'il n'y pas un outil permettant de "déplacer le trou", c'est à dire de l'ovaliser suffisamment afin qu'il se trouve au bon endroit.

Il réfléchit et me dit "tu n'as qu'à utiliser une lime [nom barbare]".

Je cherche dans ma caisse et lui dit que je n'ai pas de lime. Il jette un coup d'œil et me dit d'aller voir le magasinier.

Je vais voir le magasinier qui cherche alors dans son stock d'outils et me dit qu'il a déjà prêté cet outil à untel.

Je vais voir untel qui cherche dans sa caisse et se souvient d'avoir donné cette lime à truc.

Après avoir été baladé pendant une demi-heure (je suis très patient) dans toute l'usine, me voici dans l'atelier des femmes à demander à la cantonade : "personne n'a une lime **A EPAISSIR** par hasard, j'en cherche une depuis une demi-heure et on m'a dit que vous en aviez".

Toutes les ouvrières se sont mises à rire, et l'une d'entre elles m'a expliqué qu'une lime à épaissir, eh bien cela n'existe pas...

En revenant, j'ai dû retraverser toute l'usine, et j'ai vu beaucoup d'ouvriers dans les différents ateliers qui souriaient franchement en me voyant.

J'étais profondément vexé, mais tout a disparu quand l'ouvrier qui avait initié la blague m'a tapé un grand coup dans le dos en me disant : "t'en fais pas, moi on m'a fait chercher à mes débuts un marteau à bomber le verre".

J'ai retenu plusieurs leçons de cette petite mésaventure :

- il faut toujours réfléchir et se méfier des apparences ("à épaissir", ce n'est pas le nom barbare d'une marque inconnue);
- "ceux qui savent" sont toujours prêts à se moquer de "ceux qui ne savent pas";
- il faut se méfier de ceux qui utilisent en permanence un jargon technologique;
- les femmes sont les seules à rire franchement de vous quand vous êtes ridicules.

J'ai appris depuis quelques noms d'outils intéressants :

le niveau à bulle fixe,
la bobine de ligne de mire,
l'échelle à poser les plaintes,
le bidon d'huile de coude,
le pot de peinture écossaise,
le bâton d'oxygène,
le pied de biche en plastique,
le creuset en étain,

l'élastique métallique,
le câble de frein moteur,
la boîte d'étincelles,
l'échelle de carreleur,
l'extincteur à essence,
le briquet à éteindre,
la lampe à obscurcir,
le marteau pour taper dans les coins,
le hachoir à farine...

Remarquez : il y a bien le bouton "démarrer" pour éteindre l'ordinateur...

Sauvegardez vos données !

Mes étudiants viennent souvent me voir pour une panne de disque dur de leur ordinateur personnel.

Plusieurs de mes expertises judiciaires concernent des entreprises qui ont perdu des données vitales suite à une panne de disque dur sur leur serveur.

Dans tous les cas, je propose à mon interlocuteur d'acheter un nouveau disque dur et de restaurer les données à partir des dernières sauvegardes effectuées.

Et presque à chaque fois, la réponse est la même : "je ne sauvegarde pas mes données" ou "mes sauvegardes sont périmées".

Vous qui avez fait l'acquisition à Noël d'un bel ordinateur, vous qui avez fait 200 photos numériques par jour pendant les dernières fêtes, vous qui conservez plusieurs années de photographies numériques originales bien classées sur votre disque dur : **SAUVEGARDEZ VOS DONNEES !**

A quel prix estimez-vous la perte totale et définitive de vos données ?

Cela n'a pas de prix.

Combien coûte un cédérom ou un DVD vierge ?

Rien ou presque rien.

Gravez un DVD chaque fois que vous prenez des photos lors d'une occasion mémorable. Complétez le DVD avec toutes les anciennes photos, de manière à ce qu'une photo soit présente sur plusieurs DVD. Indiquez sur le DVD son contenu et la date de gravure pour retrouver rapidement une donnée perdue. Rangez-le dans un classeur de DVD dédié à cet usage.

Ceux qui souhaitent pouvoir effectuer des sauvegardes rapides et faciles peuvent y dédier un vieil ordinateur en suivant les consignes du billet « [sauvegardes vers un serveur SAMBA](#) »²¹.

Vous pouvez aussi vous astreindre à un reformatage complet de votre ordinateur tous les mois. Cela dégage les bronches et force un méga ménage mensuel. Au moins faites le avant d'être obligé de le faire.

Particulières, particuliers, sauvegardez vos données !!

Et arrêtez de venir me voir pour vous plaindre d'avoir tout perdu lors d'un crash de disque dur...

²¹ <http://zythom.blogspot.com/2006/09/sauvegardes-vers-un-serveur-samba.html>

Je sauvegarde mais j'ai tout perdu quand même

Pour faire suite à mon précédent billet, une petite anecdote d'expertise :

Une entreprise poursuit son prestataire informatique suite à la perte de quatre mois de données clients (bons de commandes, bons de travaux, factures...).

Les faits :

- une sauvegarde du serveur est faite tous les jours;
- deux bandes sont utilisées alternativement (jours pairs et jours impairs);
- un jour, pendant la sauvegarde, le serveur plante avec un écran bleu de la mort ;
- le prestataire, contacté par téléphone, conseille de redémarrer le serveur et de voir s'il fonctionne correctement;
- une fois redémarré, le serveur fonctionne correctement et est utilisé normalement par l'entreprise;
- le lendemain, le serveur replante de la même façon lors de la sauvegarde;
- cette fois-ci le serveur ne redémarre plus, son disque étant HS.

Si vous avez bien suivi les faits, les deux plantages du serveur ont eu lieu à chaque fois pendant la sauvegarde, deux jours de suite. Il n'y a donc aucune sauvegarde fonctionnelle, puisqu'à chaque fois les sauvegardes ont été écrasées par les nouvelles sauvegardes non terminées.

Le disque étant HS, l'entreprise n'a plus de données !

Sa seule solution a été de restaurer les données conservées lors de la clôture de son année comptable, quatre mois auparavant et de saisir à la main toutes les données dont une trace papier a pu être retrouvée. Imaginez si 11 mois s'étaient écoulés depuis...

Interrogé par mes soins, la personne responsable des sauvegardes m'a indiqué que le prestataire avait émis l'hypothèse (parmi d'autres) que la bande utilisée pouvait être défectueuse et être responsable du plantage du serveur. C'est pourquoi la deuxième bande avait été utilisée (en plus, il s'agissait de la bande du jour).

Conclusion :

Je ne rapporterai pas ici le contenu de mon rapport qui reste confidentiel, mais plutôt quelques leçons que l'on peut tirer de cette mésaventure :

- il faut faire des sauvegardes des données importantes;
- en cas de destruction (même partielle) d'une sauvegarde, il faut immédiatement mettre de côté les sauvegardes précédentes;
- les sauvegardes "jours pairs/jours impairs" sont très insuffisantes. Il faut privilégier des schémas de sauvegarde plus efficaces ([complète, incrémentale, différentielle](#)²²...);
- il faut être conscient qu'un disque dur peut lâcher d'un coup
- il faut former ses équipes aux bons réflexes.

Ces remarques sont valables tant pour un particulier que pour un chef d'entreprise, pour une entreprise individuelle comme pour une multinationale.

J'espère avoir fait peur à tout le monde.

²² http://fr.wikipedia.org/wiki/Sauvegarde#M.C3.A9thodes_de_sauvegarde_les_plus_courantes

Une expertise au jour le jour (1)

Hier dimanche, j'ai passé la journée enfermé à la maison dans mon bureau pour démarrer une expertise délicate. Je vais essayer d'en rendre compte ici au fur et à mesure.

Tout d'abord, pourquoi suis-je enfermé dans mon bureau ?

Eh bien il s'agit d'une recherche d'images pornographiques mettant en scène des enfants mineurs.

J'ai trois enfants, donc bureau fermé.

Première action : le rapport.

J'ouvre un rapport type, j'y place toutes les références de cette affaire, etc.

J'y retranscris les missions indiquées sur le PV, ce qui me permet de bien les étudier (je tape à deux doigts depuis toujours).

Tiens, il y a deux missions portant le numéro 5 sur le PV, une erreur de l'OPJ sans doute. Bon, je vais noter 5b la sixième mission pour ne pas décaler les autres numéros, afin de conserver une certaine lisibilité pour tous ceux qui vont avoir à lire la procédure.

Deuxième action : l'ouverture des scellés.

Il s'agit d'un lot de cédéroms et DVD, ainsi qu'une unité centrale.

Je vérifie que le contenu correspond bien aux étiquettes...

Patatras, l'étiquette du scellé mentionne 8 CD et 5 DVD, alors que je n'ai que 12 galettes. Après vérification, il manque bien un cédérom.

Bon, cela commence bien.

Je note ce problème dans mon rapport.

Troisième action : l'analyse des supports optiques.

Je procède en trois temps : étiquetage, analyse du support (nombre de sessions, type de données...), transfert du contenu vers mon

disque dur et analyse du contenu (décompression, recherche d'images et de films).

Je vérifie qu'il n'y a pas de session cachant des données.

Je procède à la récupération des données lorsque la gravure a été mal faite (erreur de redondance cyclique).

A chaque fois, je prends des notes directement dans mon rapport (partie intitulée "investigations techniques").

Pour cette fois, l'impression des images n'est pas demandée dans les missions, mais leur gravure pour exploitation ultérieure.

Cela me prendra 6 heures pour l'étude des 12 supports optiques, totalisant trois milles images et 70 films, tous pornographiques.

Présence de nombreuses photos mettant en scène des mineurs, dont un grand nombre de mineurs de 15 ans.

Sale boulot.

Quatrième action : l'analyse de l'unité centrale.

J'ouvre l'unité centrale pour étudier visuellement son contenu.

Il n'y a qu'un seul disque dur, mais il fait 160 Go.

L'analyse promet d'être longue...

Je vérifie que les différents lecteurs (optiques, disquette, cartes mémoires) sont vides.

Je débranche le disque dur.

Je boote et entre dans le BIOS pour noter les date et heure, et forcer le boot sur "cédérom exclusif".

Je rebranche le disque dur et boote sur un cédérom "maison" Linux.

Le disque dur est constitué de deux partitions (la première est cachée et sert aux réinstallations systèmes, la deuxième est NTFS).

Mauvaise nouvelle : mon cédérom "maison" Linux ne reconnaît pas la carte réseau intégrée de cette carte mère.

Je démonte donc le disque dur et le place sur une station d'accueil "maison".

Reboot (sur la station d'accueil donc) et copie bit à bit du disque dur à travers le réseau vers mon PC de travail.

Estimation du temps de copie (et compression) : 3 jours !

Il est 22h.

Je vérifie que tout est en ordre pour fonctionner (onduleur, câbles, etc.).

Je suis fatigué.

L'expression "des images plein la tête" n'est pas toujours positive.

La suite dans trois jours (au mieux)...

[Une expertise au jour le jour \(2\)](#)

Bon, en rentrant hier soir, la copie était interrompue : le switch réseau n'a visiblement pas supporté le débit du transfert entre les deux PC.

Changement du switch, redémarrage de la procédure de copie sans la compression, réestimation du temps de copie : 9h. Euh, j'avais donc mal estimé le temps de la copie (hier j'avais calculé 3 jours...). On va dire que c'est à cause du switch défectueux.

La nuit passe.

Ce matin, tout est OK. La prise d'image s'est bien déroulée pendant la nuit : durée 27852s (à vos calculettes).

J'éteins la station d'accueil et range le disque d'origine.

Je fais une copie de l'image (2x160 Go : heureusement que j'inaugure mon nouveau DD de 400 Go !) et lance mes procédures automatiques de recherche d'images.

Il est 8h du matin, il faut aller travailler.

Suite des investigations ce soir après 21h... Et alors fini les automatismes, place à l'être humain !

Amphi wifi sans pile

J'ai assisté à une réunion dans mon entreprise sur le thème "comment permettre aux étudiants de suivre un cours basé sur l'utilisation de leurs ordinateurs portables en amphi".

Très vite, la solution du Wifi est abordée par les participants qui se tournent alors tous vers moi.

- "Pour équiper un amphi en Wifi, il n'y a pas de problème. On place plusieurs bornes sur des canaux différents pour couvrir tout l'amphi (il faut utiliser des termes techniques compliqués pour faire pro mais pas trop pour faire sérieux), et le nombre de canaux étant limité, il faut régler la puissance d'émission de chaque borne pour éviter de perturber les autres zones. Mais il y a un autre problème..."
- Silence attentif mais ennuyé.
- "Dites-moi, les étudiants ont bien des cours de 2x2h le matin avec une pause d'1/4 d'heure ?"
- "Ben oui"
- "Les batteries des portables ont rarement une autonomie effective de plus de deux heures, non ?"
- Silence très attentif
- "Bon, ben, le problème, c'est qu'il faut équiper les amphis avec 250 prises électriques pour alimenter chaque portable. Dès que c'est fait, vous me le dites et on installe le Wifi".

Cela a été une des réunions les plus courtes de ma carrière professionnelle (pour la réunion la plus courte de ma "carrière d'expert", lire le billet de la page 32).

Notez bien que ce problème sera peut-être résolu plus vite que l'on croit, après tout, les étiquettes RFID fonctionnent sur ce principe, ainsi que [des souris sans fil et sans pile](#)²³.

Les plus anciens d'entre vous connaissent déjà [le poste à galène](#)²⁴.
A quand le portable à galène ?

Ou alors, il faut obliger les étudiants à s'équiper de portables à manivelle.

[Une expertise au jour le jour \(3\)](#)

Hier soir, premier tri manuel des données extraites du disque dur : 21 Go de photos et films tous pornographiques, et dont une grande partie concernant des mineurs de 15 ans. Deux heures de travail (21h-23h).

Parmi les missions qui m'ont été confiées, je dois préciser la proportion d'images concernant des enfants mineurs. Ceci va me demander d'étudier en détail chaque photo, et donc des jours et des jours de travail. Ce matin, j'ai donc contacté l'OPJ à l'origine du PV de missions pour lui faire part des avancées de mon expertise et lui proposer de limiter mes activités sur le classement des photos.

Surpris par ma demande dont la conséquence est de diminuer de façon importante ma future facture, il est parfaitement d'accord avec ma suggestion.

Je note tout ceci dans mon rapport (j'ai prêté serment d'accomplir ma mission, il s'agit d'expliquer pourquoi je la limite).

Je procéderai à la gravure (deux exemplaires me sont demandés) sur DVD de toutes ces données ce soir (10 DVD probablement).

²³ <http://www.generation-nt.com/a4tech-nb57d-souris-optique-wireless-actualite-18576.html>

²⁴ http://fr.wikipedia.org/wiki/Poste_%C3%A0_gal%C3%A8ne

A venir ensuite : étude des fichiers effacés, des navigations internet, étude des échanges sur messagerie, recherche d'informations pouvant intéresser l'enquête.

On verra ce qui pourra être fait ce soir.

Une expertise au jour le jour (4)

Cela fait deux jours que je ne peux pas continuer mon expertise pour cause de surcharge professionnelle. On ne peut pas aller à Paris pour une journée de travail (levé 4h du matin, train à 5h, réunion de 10h à 18h, train retour à 22h, couché à 23h), mener une vie familiale normale (une femme et trois enfants à bichonner quand même) et trouver les heures de concentration nécessaires pour mener à bien un travail d'expertise de qualité.

Une expertise mal faite peut briser la vie de plusieurs personnes.

Dans le cadre des recherches de photos avec des enfants, j'ai également toujours l'angoisse de passer à côté d'une photo d'un enfant disparu recherché par sa famille.

Demain samedi, je dois exceptionnellement travailler toute la journée. Il va donc falloir bloquer encore tout le dimanche pour continuer l'expertise actuelle.

C'est aussi cela, le travail d'un expert.

Bilan annuel des missions

Ca y est. J'ai reçu de la part de ma compagnie d'experts judiciaires le tableau bilan à remplir pour les expertises que j'ai menées en 2006.

En effet, conformément à l'article 23 du décret n°2004-1463 du 23 décembre 2004, décret relatif aux experts judiciaires :

"L'expert fait connaître tous les ans avant le 1er mars au premier président de la cour d'appel et au procureur général près ladite cour ou, pour celui qui est inscrit sur la liste nationale, au premier président de la Cour de cassation et au procureur général près ladite cour, le nombre de rapports qu'il a déposés au cours de l'année précédente ainsi que, pour chacune des expertises en cours, la date de la décision qui l'a commis, la désignation de la juridiction qui a rendu cette décision et le délai imparti pour le dépôt du rapport. Dans les mêmes conditions, il porte à leur connaissance les formations suivies dans l'année écoulée en mentionnant les organismes qui les ont dispensées."

Bon, en clair, voilà ce que je vais transmettre au greffe de la Cour d'Appel (avant le 1er mars) :

- Rapports déposés en 2006 : 7
- Rapports en cours : 1
- Formations suivies : 2

Et voilà ce que je ne transmettrai pas :

- Temps réel passé : 200 heures. Temps facturé : 35 heures
- Expertises en attente de paiement : 6
- Nombre de week-end sacrifiés : 15
- Création d'un weblog

Finalement, une bonne année.

Avez-vous déjà vu quelqu'un dormir à une de vos présentations PowerPoint ?

Si vous êtes déjà capable de faire des présentations PowerPoint où *tout le monde* reste suspendu à vos lèvres, alors ce billet n'est pas pour vous.

Je suis en train de lire un livre que je recommande à tout le monde : "Comment ne pas endormir son auditoire en 30 secondes" de Jean-Marc Aimonetti aux éditions De Boeck.

Même si pour ma part, je ne m'en sors pas si mal lorsque je suis invité à faire une conférence à des étudiants, j'ai beaucoup appris à la lecture de cet ouvrage. Je vais même essayer d'en tirer quelques leçons pour les billets de ce blog, mais aussi pour mes rapports d'expertise.

Le livre donne surtout les clefs d'une communication orale réussie, mais aussi quelques anecdotes vécues croustillantes.

Extraits :

- *Je mets [le lecteur] au défi de n'avoir jamais croisé un orateur pitoyable, celui qui ne regarde que la lumière de secours qui brille en coulisse, celui qui reste "scotché" à ses notes et qui ne lève jamais la tête de son pupitre, celui qui assassine d'entrée l'auditoire avec deux diapositives illisibles bourrées de formules chimiques et qui dit modestement "comme tout un chacun sait..."*
- *Thelma travaille sur la maladie de Parkinson [...] Elle devait parler devant environ deux cents personnes et elle avait peur. [...] Thelma est appelée au pupitre. Elle s'approche de la scène, commence à monter les marches et se prend les pieds dans le tapis rouge. Elle atterrit quelques mètres plus loin, juste en dessous du pupitre. Elle se relève, saisit le microphone et dit : "Justement, je devais vous parler des troubles de la marche chez le parkinsonien." Les Japonais qui n'avaient pas osé rire jusque-là se sont lâchés pour de bon. Elle venait de faire une des meilleures accroches auxquelles je n'ai jamais assisté, sans même le faire exprès.*

- *L'accroche solennelle est un exercice de haute voltige que je ne recommande pas, sauf si vous avez un talent certain pour la grandiloquence. Dans un congrès à Québec, un ami qui travaille sur l'imagerie par résonance magnétique fonctionnelle a hurlé en projetant sa première diapositive où l'on voyait une carte du Québec avec un nuage d'électrons autour : "Vivent les électrons LIBRES !" Il fallait oser.*
- *Le trac est une réaction de défense du système nerveux autonome, celui que la volonté ne commande pas. C'est un moyen inconscient de vous protéger. Votre cerveau, malgré votre volonté, donne de l'énergie pour la parole et la réflexion. Comme l'énergie disponible n'est pas infinie, le cerveau arrête ce qui ne sert à rien à ce moment-là : les fonctions digestives et la motricité (dans ce cas, le problème est que la voix est créée par des muscles). Les mains moites, l'envie d'uriner sont une conséquence physiologique de l'émotion.*

J'ai particulièrement apprécié la partie du livre consacrée à la panne du vidéoprojecteur.

Vraiment, un livre à lire.

[Propositions aux candidats pour de meilleures expertises](#)

Les candidats aux élections présidentielles construisent leurs programmes avec des équipes de conseillers et de collaborateurs.

Ces personnes, bien que très occupées, surfent parfois d'un site à un autre, ce qui peut les amener ici complètement par hasard. [C'est d'ailleurs un problème que je rencontre souvent, parti que je suis pour faire une recherche sur Google sur le thème "remplacement d'une carte mère" et arrivé finalement [sur cette page](#)²⁵ passionnante consacrée au libre arbitre.]

Ce billet s'adresse donc aux équipes des candidats au poste de président(e) de la république française (rien que cela). Je vais donc faire bref puisque leur temps est précieux :

²⁵ <http://piki-blog.blogspot.com/archive/2007/01/24/morale-et-libre-arbitre.html>

Problèmes :

Les expertises judiciaires informatiques sont chères et longues.

Les organismes publics capables de les effectuer sont débordés.

Solutions actuelles :

- les OPJ font de plus en plus d'expertises gratuites. Problème : leurs salaires sont à la charge de l'état, les expertises ont donc un coût qui bien que cachés est important.

- les laboratoires publics doivent être développés et équipés. Problème : le coût.

- les magistrats peuvent désigner des experts hors listes. Problème : l'inexpérience juridique.

Propositions :

1) encourager les OPJ à passer par des experts, des laboratoires privés créés par des experts judiciaires ou à devenir eux-mêmes experts judiciaires.

2) mettre à la disposition des experts les logiciels d'investigation développés par les différents organismes d'état. A défaut, négocier avec les éditeurs commerciaux un prix de groupe pour la France.

3) encourager les magistrats à désigner des experts inscrits sur listes.

4) permettre l'inscription d'avocats spécialisés sur les listes d'experts. Ces avocats seraient désignés comme experts, seraient garants du bon respect de la procédure et pourraient choisir de s'adjoindre les services d'experts techniques hors listes (professeurs, chercheurs, techniciens reconnus...).

Un magistrat pourrait ainsi choisir soit :

- un expert judiciaire expérimenté et formé à la procédure judiciaire

- un avocat spécialiste accompagné d'un expert ponctuel

- un laboratoire regroupant plusieurs compétences (techniques et/ou juridiques)

Toutes les autres règles actuelles continueraient à fonctionner (renouvellement pour cinq ans, obligation de formations, délais raccourcis pour les rapports, radiation des listes, etc.).

Le coût de ces mesures est nul.

Les trois systèmes seraient en concurrence, tant techniquement que financièrement.

Les coûts des expertises informatiques ne pourraient que baisser.

Les compétences seraient meilleures, donc la qualité des expertises ne pourrait que croître.

PS : Si un candidat veut me confier une étude sur le sujet, je suis prêt à lui faire un prix...

SDF

J'ai passé deux jours dans la capitale pour des raisons professionnelles.

En marchant sur un trottoir, j'aperçois un SDF "classiquement" installé avec son chien, ses cartons, sa pancarte et sa casquette retournée.

Mais là où mes bras sont tombés par terre, c'est quand j'ai vu qu'il tapotait négligemment sur un ordinateur portable HP qui me semblait du dernier cri. Après avoir ramassé mes deux bras et pris mon courage à deux mains, je lui ai demandé à quoi il utilisait cette machine (je n'ai pas osé lui demander comment il l'avait obtenu, et de toute façon je n'avais pas à le faire). Il m'a répondu en souriant qu'il était connecté en Wifi et surfait sur Internet.

J'ai dû vraiment faire un effort pour lui glisser une pièce de deux euros dans sa casquette, mais c'est à cela que l'on reconnaît un provincial !

Arrêter d'acheter votre informatique au restaurant !

Dans plusieurs de mes expertises, je rencontre le dialogue suivant :

- "Pouvez-vous me fournir le cahier des charges que vous avez fourni à votre fournisseur pour votre ré-informatisation ?"

- "un cahier des charges ? Mais tout s'est passé par oral lors de nos discussions avec le commercial. Tenez, voici le bon de commande annoté sur lequel nous avons ~~griffonné~~ expliqué nos besoins."

J'ai même eu droit à une photocopie de notes prises sur une nappe en papier !!!

Chef de PME, chef de TPE, n'achetez plus votre informatisation dans un bar ou dans un restaurant... Je sais que vous n'avez pas les moyens de salarier un informaticien, je sais que vous ne pouvez pas vous offrir le luxe d'un consultant ou d'un chef de projet, MAIS la plus petite méthode de gestion de projet commence par l'établissement de la liste de vos besoins : le cahier des charges.

Vous pouvez même ensuite envisager des concepts tels que "pouvez-vous laisser l'ancien système en place le temps que l'on teste le nouveau ?".

Et puis, si tout va mal et que vous allez en justice, travaillez le concept "laisser le système litigieux en place et ne plus y toucher" pour que l'expert ne débarque pas avec la mission "décrire le système litigieux" à laquelle il ne pourra que répondre "le système litigieux n'existe plus".

Merci de réserver le restaurant pour fêter avec votre fournisseur la joie d'une installation réussie.

C'est sûr, les notes de frais vont baisser.

Un train trop tôt

Mercredi, il m'a fallu me lever dès le poitron-jacquet²⁶, et je n'aime pas cela.

C'est pour cela que j'ai raté mon train de 5h47, réveillé que je fus par une petite voix dans ma tête me poussant à regarder le réveil pour y lire :

7h...

Bon pas de panique, internet, horaire prochain train 7h45, je peux y arriver.

7h30, je fais la queue à la gare pour changer mon billet. Pas eu le temps café, pas eu le temps douche, haleine de chacal.

7h43, je sors de la file d'attente pour éviter de rater encore une fois le train.

7h44, je demande au chef de gare si je peux monter dans le train avec un billet du train précédent et celui-ci me répond : *"Ah mais non, vous ne pouvez pas prendre de train si vous n'avez pas le bon billet"*.

7h44'30", je monte quand même, le train part et je recherche le contrôleur.

7h50, j'ai trouvé le contrôleur : *"J'ai raté le train précédent, la file d'attente au guichet était trop longue, est-ce que vous pouvez me changer mon billet ?"*

Le contrôleur : *"Oulala, mais c'est que c'est plus compliqué que ça mon bon monsieur !!! [10 mn d'explications pseudo techniques] Bon, comme c'est compliqué, je ne dis rien pour le TER, je ne vous poinçonne pas votre billet, mais pour le TGV à suivre je vous laisse vous débrouiller avec le guichet de la gare TGV"*

²⁶ La locution (1640) poitron-jacquet (« dès l'aube ») est composée de l'ancien français poitron, du latin vulgaire posterio (« arrière-train », « cul »), accompagné de jacquet, nom de l'écureuil. Elle signifiait donc littéralement « dès que l'on voit poindre le derrière de l'écureuil ». On trouve ensuite « dès potron-jacquet », puis « dès potron-minet », par substitution de jacquet par minet (« chat »). D'autres formes ont été observées, parmi lesquelles « dès patron-jacquet » ou « dès patron-minet ». (source : fr.wiktionary.org)

9h, en gare TGV, au guichet : *"Ah mais vous avez déjà entamé le voyage, donc vous verrez directement dans le TGV avec le contrôleur, je ne peux pas vous changer votre billet"*.

9h30, dans le TGV, avec le contrôleur : *"Bon, je vous laisse votre billet, mais vous devez prendre une réservation à 15 euros, mais comme vous avez pu le constater, il n'y a plus de place donc vous resterez sur les strapontins d'entre wagons."*

Moi : *"Mais alors à quoi bon prendre une réservation ?"*

Le contrôleur : *"C'est comme ça. Estimez-vous heureux de n'avoir pas à reprendre un billet complet plein tarif avec surtaxe pour achat dans le train ET réservation obligatoire"*.

J'ai payé mes 15 euros.

Je suis arrivé 2h en retard à ma réunion à Paris.

Finalement, c'est pas trop cher payé pour avoir passé une bonne nuit...

[Huissiers de Justice et Experts Judiciaires](#)

Il m'arrive de moins en moins souvent d'avoir à assister un Huissier de Justice mandaté pour réaliser un constat de contrefaçon informatique, notamment en matière de site internet.

Internet étant maintenant entré dans un grand nombre de foyers et d'habitudes, beaucoup d'huissiers considèrent que la présence d'un expert judiciaire à leur côté pour un constat n'est plus utile (le montant des honoraires d'un expert judiciaire n'est certainement pas étranger non plus à cette décision, lire page 49).

Le site [legalis.net](http://www.legalis.net) nous rappelle dans [ce billet](#)²⁷ que malheureusement les subtilités informatiques échappent encore trop souvent aux non informaticiens.

²⁷ http://www.legalis.net/article.php3?id_article=1846

Mais pas aux juges du Tribunal de Grande Instance de Mulhouse qui indiquent [dans cette décision](#)²⁸ :

Attendu enfin, concernant l'ensemble des constatations réalisées le 27 août 2004 au sein de la société YYY, que l'huissier ne précise pas s'il a vidé la mémoire cache de l'ordinateur ayant servi à établir le constat ; qu'il n'affirme pas davantage avoir vérifié si la connexion au réseau internet se faisait ou non par un serveur proxy ;

Attendu que l'ensemble de ces incohérences ou omissions ôtent toute valeur probante aux constatations réalisées ;

Qui a dit que les Juges ne connaissent rien aux subtilités d'Internet ?

Mais peut-être est-ce parce qu'ils utilisent (eux) les compétences des experts judiciaires en informatique.

Huissières, Huissiers, appuyez-vous sur les experts judiciaires en informatique pour vos constats informatiques. Ils n'en seront que plus probants.

Les scellés

Je me souviens avec quelle émotion (encore !) j'ai reçu mes premiers scellés : belles étiquettes vieillottes, emballage avec ficelles d'un autre âge et surtout beaux cachets de cire rouge comme à la télé !!

Pour chaque dossier avec scellés, vous lirez sur la liste des missions la phrase « vous prendrez réception des scellés n°X et Y que vous ouvrirez » (je n'ai jamais lu l'expression « briser les scellés »), puis en fin de liste, « ... vous procéderez à la reconstitution des scellés ».

Mais problème : comment reconstituer un scellé ? Faut-il acheter de la cire rouge ? Où ? Faut-il acquérir un sceau ? Où ? Comment faire fondre la cire ?

²⁸ http://www.legalis.net/jurisprudence-decision.php3?id_article=1844

Après une recherche sur Internet (essayez de la faire, c'est assez difficile), je suis finalement parti dans une boutique spécialisée « rue du Palais » pour y trouver tout le nécessaire.

J'ai donc :

un joli bâton de cire rouge,

un sceau fait sur mesure avec un dessin d'ordinateur (!),

un petit creuset en verre pour y faire fondre la cire,

et une bougie pour chauffer le creuset.

C'est donc parti pour la reconstitution des scellés.

Il me faut trouver un sac plastique transparent (c'est mieux).

Il me faut trouver des agrafes (mon agrafeuse est TOUJOURS vide à ce moment-là).

Je plie une feuille de papier pour faire une bande que je place au bord du sac plastique et CRAC je mets mes agrafes dessus pour fermer le tout (ATTENTION pas trop d'agrafes, voir plus loin).

J'entoure le tout d'une belle ficelle que j'ai hérité de mon grand-père.

J'attache au bout l'étiquette d'origine du scellé sur laquelle j'écris la date, « scellé reconstitué par l'expert » et je signe où je peux car l'administration n'a pas prévu de case pour les experts.

Attention : nous passons à la réalisation du cachet de cire !

Ce qu'il vous faut maintenant imaginer, c'est que je suis assis par terre (je n'ose pas faire ces manipulations sur mon bureau, c'est trop dangereux...), en train de découper à la scie un morceau de cire rouge (elle est TRES dure), pour le placer ensuite dans mon petit creuset en verre que je place sur une bougie. Il faut ensuite attendre cinq bonnes minutes pour que la cire fonde.

Et là, d'un geste expert, POUR CHAQUE AGRAFE, côté sortie des agrafes, il faut verser la cire pour faire un petit rond, pas trop petit, pas trop grand, poser le creuset rapidement car la cire sèche vite, saisir le sceau et faire un joli cachet bien dégoulinant et tellement « geek ».

Remarque pour les nouveaux experts :

Si vous ne mettez pas une bande de papier pour y mettre les agrafes qui vont sceller votre sac plastique, la cire fera fondre (très artistiquement d'ailleurs) ledit sac plastique.

Remarque pour les experts expérimentés :

Par pitié, 38 ans après le premier pas sur la lune, dites-moi qu'il existe un appareil simple à faire fondre la cire... et dites-moi où je peux l'acheter !

En attendant, le jeu consiste à chercher à ouvrir les scellés sans les briser, afin de pouvoir les reconstituer facilement.

Mais les OPJ savent y faire et c'est quasiment impossible !

Qui a dit qu'informaticien expert judiciaire n'était pas une activité manuelle.

Achat sur internet

Je ne me lasse pas des procédures mises en place pour l'achat en ligne.

J'ai déjà narré sur ce blog une "aventure" avec la SNCF²⁹ (dont je ne suis pas précisément très fier).

Voici ce qui m'est arrivé aujourd'hui :

Les faits :

Je dois commander 70 clefs USB avec le logo de mon entreprise.

Une petite recherche sur Internet me donne plusieurs pistes possibles.

²⁹ Lire page 6

Je contacte trois sociétés pour obtenir des devis (et un échantillon si possible).

Une fois l'entreprise choisie, je constate malheureusement que le délai de 10 jours pour la fabrication/livraison est un peu long pour ma dead line.

J'appelle par téléphone pour essayer de gagner quelques jours en essayant d'accélérer le processus.

Le dialogue :

Moi : "Bonjour, c'est moi qui ai commandé un échantillon de clef USB avec logo (je donne mon nom et la référence de la commande d'échantillon). C'est OK pour passer commande, mais je voudrais être livré le plus vite possible"

Société X : "Pas de problème. Le plus simple est un paiement par carte bancaire."

Moi : "OK, mais je n'ai pas vu sur le site comme régler par carte bancaire".

Société X : "C'est normal, je dois vous envoyer le formulaire".

Moi : ????

La procédure :

1. Je dois envoyer un email pour confirmer que l'échantillon est conforme à mes attentes;
2. Le commercial me confirme la réservation d'un créneau de fabrication et m'envoie un devis complet (vous savez, avec la taxe éco-truc non mentionnée dans les tarifs en ligne);
3. Je faxe mon bon de commande avec le devis (imprimé) signé;

4. En retour je reçois un formulaire PDF que je dois imprimer et remplir avec mon numéro de CB, le libellé exact du propriétaire de la carte, sa signature et les trois chiffres (vous savez, ceux qui se trouvent derrière la carte);
5. Je faxe ensuite le formulaire;
6. Le commercial m'envoie un email pour me dire qu'il a tout reçu et transmet le formulaire CB à son service comptable;
7. Le lendemain, le commercial me confirme que le paiement CB s'est bien passé (ce qui m'amuse, vu que j'ai signé de ma propre signature qui n'est pas celle du propriétaire de la carte bancaire) et que la production a démarré.

Ouf.

Deux fax, deux impressions et un nombre d'échange d'emails non calculé.

Vraiment, bravo pour toute cette imagination.

Dire que je suis devenu informaticien pour que l'informatique me simplifie la vie...

Pas ici

Mon beau-père, à la question "Qu'auriez-vous souhaitez être que vous n'avez pas été ?", m'a répondu :

"J'aurais aimé être célibataire..."

Je précise à l'intention des membres de ma famille qui lisent ce blog que mon beau-père regardait alors son épouse en souriant.

Dans la bonne humeur générale, je me tourne alors vers ma fille ainée et lui dit :

"Ne ris pas, car tu ne serais probablement pas ici".

Elle réfléchit un peu et comprend que sa mère ne serait (probablement) pas née, et donc elle non plus.

Elle me regarde alors et me dit :

"Dans ce cas, tu ne serais pas ici non plus !".

Interloqué, je réfléchis à mon tour. Je comprends alors qu'elle voulait me dire que si je n'avais pas rencontré ma femme, je n'au-

rais pas vécu la vie que j'ai vécu et donc que je ne serais physiquement pas présent autour de la table.

Espace-temps quand tu nous tiens...

Ma fille de 13 ans a tout compris.

J'en suis très fier...

Un kilo plus lourd

Question à deux euros : pourquoi mon disque dur de 400 gigaoctets ne vaut-il que 372 giga après formatage ?

Les informaticiens aiment les puissances de deux.

Ainsi, les [préfixes du système international](#)³⁰ kilo, méga, giga etc. ont été légèrement modifiés en informatique : les puissances de dix ont été remplacées par les puissances de deux les plus proches. Par exemple, un kilo octet (Ko) vaut 1024 octets (2 puissance 10) au lieu de 1000 octets. Un méga octet vaut 1024 Ko, etc.

Alors ? Un kilo informatique est plus lourd qu'un kilo de ce que vous voudrez...

Les organismes de normalisation étant faits pour normaliser, en 1998, les choses se sont clarifiées avec l'apparition des [kibi](#), [mébi](#) et [gibi](#)³¹... Sauf que personne ne s'en sert et que les informaticiens continuent à utiliser kilo, méga et giga avec leur propre sens.

Il faut dire que parler de kibibit au lieu de kilobit n'est pas chose aisée...

Les fabricants de disques durs sont revenus aux préfixes du système international. Ainsi, lorsque vous lisez l'étiquette d'un disque

³⁰ <http://www.bipm.org/fr/si/prefixes.html>

³¹ <http://physics.nist.gov/cuu/Units/binary.html>

dur, la capacité indiquée est donnée en puissance de dix. Par exemple : 400 Go signifie 400 milliards d'octets.

Pas un de moins.

400 Go
= 400 000 Mo
= 400 000 000 Ko
= 400 000 000 000 octets.

Si l'on convertit cette quantité en unités "puissances de deux", on trouvera :

400 000 000 000 octets
= 390 625 000 Kibioctets (1 Kio = 2 puissance 10 octets soit 1024 octets)
= 381 470 Mébioctets (1 Mio = 2 puissance 20 octets soit 1024 Kio)
= 372 Gibioctets (1 Gio = 2 puissance 30 octets soit 1024 Mio)

Mais les systèmes d'exploitation continuent eux de parler comme les informaticiens. Et donc utilisent les anciennes abréviations (Ko, Mo et Go).

C'est pourquoi votre disque dur de 400 Go est donné pour 372 Go (il faudrait en fait lire 372 Gio).

Personne ne vous a volé un millibit !

Photos d'écran

Je narrais naguère (lire page 28) une anecdote où le "soupçonné coupable" avait omis de vider la corbeille informatique de son bureau Windows, par méconnaissance de son mécanisme.

J'alimente aujourd'hui la rubrique "Anecdotes expertises" avec une affaire où mon travail a été grandement simplifié par un coup du sort.

Il s'agit d'une affaire de pédophilie supposée. Le suspect est en possession d'un ordinateur et ma mission (et je l'ai acceptée) est de faire "parler" cet ordinateur.

Me voici en train d'étudier une copie du disque dur.

Or, l'une des premières choses que je fais lors d'une analyse de disque dur, est de me promener au gré de mes envies (j'allais dire mon instinct comme à la télé) dans les différents répertoires, avant de lancer les ~~chens~~ scripts d'analyse.

"Tiens, un répertoire nommé << vrac piratés >>"

"Tiens, un autre qui s'appelle << superteensk13 >>..."

Bref, je flâne.

C'est alors que je tombe sur un répertoire intitulé "print screens" contenant environ 5000 photos. Je regarde quelques-unes de ces photos, ainsi que les dates de création des images : il s'agit de photos d'écran.

Le suspect avait installé un logiciel de copie d'écran automatique : une photo de l'écran était prise toutes les 10 minutes et copiée dans ce répertoire ! Le sort avait voulu que le suspect ne le désinstalle pas, ne sachant probablement pas ce qu'il avait installé !

J'ai ainsi pu avoir sans me fatiguer et de façon assez détaillée l'utilisation de cet ordinateur (parties de solitaire incluses, sans jeu de

mots), les contenus des cédéroms qui ont été gravés, les impressions, les webmails, etc.

Et effectivement, cela valait le détour !

Un week-end pour m'enterrer

Je vais mourir un vendredi.

Pas n'importe quel vendredi, celui du 15 mai 2037.

Ce n'est pas moi qui l'invente, c'est écrit [ici sur Internet](#)³², donc c'est vrai.

Avantages :

- c'est loin.
- c'est une veille de week-end, donc mon enterrement ne gênera pas mes proches dans leur travail.
- je vais pouvoir prendre tous les risques
- trente ans d'informatique, cela risque d'être intéressant.

Inconvénients :

- trente ans, en fait, ça va vite passer.
- si je prends tous les risques et que je me transforme en légume, trente ans de jardinage, c'est un peu long pour mes proches.
- sept élections présidentielles, c'est beaucoup.

Bon, quatre avantages pour trois inconvénients trouvés en cinq minutes, c'est bon signe.

A votre santé !

³² <http://www.deathclock.com/>

Le mythe de l'expert judiciaire

Qu'est-ce qu'un expert judiciaire ?

Pour le magistrat, c'est un technicien (un homme ou une femme compétant en technique) capable de l'éclairer sur une partie technique d'un dossier.

Pour l'Avocat, c'est une personne reconnu dans le domaine où il exerce s'il dépose un dossier favorable à son client, c'est un inconnu ignare des choses de la justice s'il dépose un dossier défavorable à son client.

Pour le particulier, c'est celui qui va lui faire gagner son procès.

Pour le grand public, c'est une personne qui sait tout sur tous les aspects de son domaine, c'est un généraliste qui en sait autant que tous les spécialistes réunis (un geek³³ quoi...)

Pour l'Officier de Police Judiciaire, c'est quelqu'un qui va pouvoir faire avancer son enquête rapidement, mais qui coûte très cher.

Pour l'Huissier, c'est quelqu'un qui coûte cher et dont il peut se passer (au moins pour le domaine informatique) car l'informatique c'est facile (lire page 74)

Pour la télévision, c'est une bande de copains/collègues/amis-mais-pas-plus capable de "faire parler" un écran informatique - parce que vous savez, si les écrans pouvaient parler, ils en auraient des choses à dire. Le tout bien sûr avec des ordinateurs dotés

³³ Un geek (mot anglais) est un stéréotype décrivant une personne passionnée, voire obsédée, par un domaine précis, généralement l'informatique. Le type même du geek est un premier de la classe, à profil scientifique, férus de superhéros et de science-fiction. À l'origine, en anglais le terme signifiait « fada », soit une variation argotique de « fou », « crétin ». D'abord péjoratif, il est maintenant revendiqué par certaines personnes. Le terme est voisin de l'argot étudiantin « polar » (toujours plongé dans un photocopié). Source : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Geek>.

d'interfaces graphiques 3D dignes de "[Minority Reports](#)³⁴" et capables de vous agrandir le visage pris par la caméra de surveillance, ou de reconstituer la scène du crime en 3D et en quelques clics.

Pour les autres experts, c'est un confrère ou une consœur, car nous sommes une grande famille.

[La fibre pour tous !](#)

Un court billet pour mettre en avant [un article très intéressant](#)³⁵ sur la possibilité d'avoir un accès 100 Mb/s POUR TOUS avant 15 ans.

Extrait :

Il y a un siècle, les défis relevés par nos « anciens » étaient autrement difficiles aussi bien au niveau technologique que financier. Qui aurait cru en 1907 que quelque 80 ans plus tard, chaque maison habitée de France, même si elle est située au « fin fond » d'une campagne inaccessible, serait desservie par un câble électrique et un tuyau d'eau potable ? Et pourtant le challenge paraissait insurmontable tant les problèmes techniques à résoudre étaient complexes.

Il est autrement difficile et dangereux de tirer partout des câbles électriques supportant au minimum 220 Volts, dont un maniement malheureux peut provoquer la mort, que d'enfouir des fibres optiques qui ne porteront que de la lumière.

100 Mb/s symétrique... Cela laisse rêveur quand même ?

³⁴ <http://www.minorityreport.com/>

³⁵ <http://www.rtflash.fr/edito-que-doit-on-faire-pour-que-chaque-francais-dispose-tres-haut-debit-avant-15-ans/article>

Un blog de moine ?

Je reçois aujourd'hui à l'adresse zythom@gmail.com un email d'une société d'Avocats qui me propose un dossier d'expertise.

La fréquentation croissante de ce blog me flatte, car cela fait toujours plaisir d'être lu par autrui, mais ce n'est pas l'objet de ce blog que de chercher la publicité à fin de développement d'une activité que je souhaite limitée. C'est pourquoi j'ai choisi un pseudonyme.

C'est pourquoi je refuse (poliment) tout dossier qui m'est proposé par ce biais.

Ce blog est un amusement sans prétention.

Ce qui m'étonne, c'est que l'email en question était accompagné de documents pdf relatant tout le dossier, avec les noms des personnes impliquées. C'est un peu comme si j'ouvrais un blog médical avec pseudo etc., et que je recevais un email avec dossier médical attaché... J'espère que des médecins me lisent aussi (au moins le mien !).

Et qu'on ne me parle pas de prestation de serment, de déontologie, de secret professionnel, car vous trouverez en vain le nom ZYTHOM inscrit sur une liste d'experts près une Cour d'Appel.

Le blog ne fait pas le moine.

Un réseau bien hospitalier...

Dans une affaire de pédophilie (encore une !), j'avais parmi les missions à "fournir [au magistrat instructeur] la liste de toutes les adresses emails présentes sur le disque dur objet du scellé n°N."

"La mission, rien que la mission, toute la mission." Me répétait mon vieux professeur d'expertise...

Muni de mes outils opensource d'investigations, j'obtiens au bout de quelques heures de recherches, un ensemble d'emails que je commence à analyser : untel écrit à truc, truc répond avec copie à trucmuche, etc. Sur ma feuille de papier se dessine un réseau de correspondances... Euh, en fait, DEUX réseaux apparaissent ! D'un côté, un ensemble de personnes qui s'écrivent, avec certains courriers à thème pédophile, de l'autre un ensemble d'emails qui relatent plutôt des faits médicaux.

Des médecins impliqués dans un réseau pédophile !!!

Oui, mais alors pourquoi DEUX ensembles disjoints de correspondances ?

J'ai donc poussé un peu plus loin en regardant les dates des fichiers présents et effacés du disque dur. Après analyse (aidé par la gendarmerie), il s'est avéré que l'ordinateur avait commencé sa carrière au sein d'un hôpital, avant d'être vendu d'occasion pour finir dans les mains d'un pédophile. Les données effacées AVANT la vente étaient bien entendu toujours présentes sur le disque dur.

J'avais failli inscrire dans mon rapport des personnes complètement étrangères à cette affaire !

Oui mais : "La mission, rien que la mission, toute la mission."

Or, celle-ci indiquait clairement qu'il fallait que je fournisse la liste de TOUTES les adresses emails apparaissant sur le disque dur !

J'ai alors contacté le magistrat instructeur pour avis.

Celui-ci m'a laissé le choix entre "La mission, rien que la mission, toute la mission" ou "mouillez-vous un peu et faites un pré-tri".

J'ai donc un peu mouillé ma chemise et n'ai fait mention que des emails du premier ensemble. Outreau n'est jamais très loin...

Mais quand j'y repense, j'ai toujours un peu froid dans le dos. Des restes de transpiration sans doute.

Expert en faux

Je reçois ce jour une réquisition aux fins d'expertise avec pour missions (je mets mes commentaires entre crochets) :

1) *Examiner les scellés n°X et Y constitués dans la procédure n°Z [un disque dur externe et un ordinateur avec Dieu³⁶ sait combien de disques durs à l'intérieur]*

2) *Y rechercher tout enregistrement et fichier relatif à la réalisation de faux documents,*

3) *Y rechercher de manière générale toutes informations relatives à des tiers afin d'en permettre l'exploitation notamment à l'effet de vérifier si le nom de ces tiers n'a pas été utilisé par Mr YYY [je mets YYY plutôt que XXX pour éviter d'attirer trop de monde sur ce blog]*

4) *Apporter tout élément utile à la manifestation de la vérité.*

Autant vous dire que je n'ai aucune idée de ce qu'il faut chercher sur les disques durs.

Eh bien, c'est cela qui me plaît bien !

³⁶ Utilisateur d'un système ayant tous les droits sur celui-ci, en général son administrateur.

Service service

Je gère un service informatique où nous sommes trois.

En face de nous, de l'autre côté des tranchées, 900 utilisateurs.

Parmi les utilisateurs :

- les super-compétents :

"J'ai installé Vista en multiboot sur mon portable perso mais depuis, ma partition Windows XP et ma partition Windows 98 ne démarrent plus."

- les super-enthousiastes :

"Je viens d'installer Outlook 2007 et depuis, j'ai un message d'erreur sur mon serveur IMAP : Code de l'erreur : 0x800CCCDD"

- les super-normaux :

"Ma synchronisation PDA ne fonctionne plus"

Parmi nous (les membres du service info) :

- le para normal :

"Est-ce que vous avez redémarré la machine ?"

- le geek :

"Mais c'est normal que cela ne fonctionne pas, c'est à cause du Windows update de ce matin que l'ActiveSync avec votre palm est maintenant bugué. Fallait pas accepter le Windows update"

- le chef (c'est moi) :

"Cool les gars : politesse, diplomatie, traitement des tâches dans l'ordre : d'abord les tâches planifiées, tout en répondant au téléphone pour les tâches non planifiées. Et n'oubliez pas de dire bonjour. Bon si on m'appelle, je suis en salle serveur..."

Un service informatique,

- il faut que cela soit organisé :

gestion des tâches = [logiciel opensource OTRS](#)³⁷

- doit satisfaire ses clients :

politesse, diplomatie, le client doit sentir que son problème nous intéresse et que l'on va trouver rapidement une solution. Ne jamais lui dire qu'il est nul. Après tout, s'il appelle, c'est que l'informatique n'est pas si efficace que cela, mais que nous les êtres humains gourous à son service, nous allons dompter la bête et la domestiquer pour lui.

- doit trouver les solutions :

check lists, Google et réinstallations-sans-comprendre sont les trois mamelles qui nourrissent l'âme du service informatique efficace (et rapide).

Un service informatique, cela doit être "au service de".

Mais parfois, c'est dur.

³⁷ <http://otrs.org/>

Sauvegardes : les données importantes

Lors de la préparation du passage à l'an 2000, j'ai suivi une présentation éponyme où le consultant énonçait les différentes étapes à suivre.

De son exposé, j'ai surtout retenu qu'il était important de s'occuper en priorité des données VITALES de l'entreprise. Mais que pour cela, il fallait être capable de déterminer quelles étaient REELLEMENT les données importantes de l'entreprise.

J'ai donc immédiatement établi la liste des applications VITALES de mon entreprise :

- la paie
- la comptabilité
- les applications métiers.

Tout le reste sert à maintenir un bon niveau de productivité, d'organisation, mais n'est finalement pas VITAL (c'est du confort).

Avant de mettre en place toutes les opérations de sauvegarde, j'ai soumis mon analyse aux secrétaires et assistantes des différents services.

Service paie : "si on perd toutes les données informatiques, je procède à la photocopie des bulletins de salaire du mois précédent en expliquant aux salariés et on régularise plus tard"

Service compta : "si on perd les données informatiques, on reviendra à l'âge de pierre dans le service, mais l'entreprise ne coulera pas (des explications ont suivi, mais je n'ai pas tout compris. Il y était question de déclarations fiscales, sociales, pariétales...)"

Les autres services : "la plupart des secrétaires utilisent des modèles de documents qu'elles ont mis au point individuellement et

qui leur servent à générer des documents qui seront en général imprimés à un moment ou à un autre".

Conclusions :

- 1) A ma grande surprise, l'entreprise ne coulera pas (immédiatement) si l'informatique brûle.
- 2) Les données importantes ne sont pas celles que je croyais et qui me paraissaient évidentes.
- 3) Il faut s'adresser aux secrétaires et assistantes des services et non pas aux chefs des services, car ceux-ci m'ont tous dit que nous étions morts si l'informatique tombait en panne plus de deux jours.
- 4) Rester discret sur cette enquête pour rester crédible à cause de l'investissement de l'automate de sauvegarde, alors que les données VITALES (les modèles Word) tiennent sur une clef USB...
- 5) Le confort, cela n'a pas de prix.
- 6) Dans mon cas (je suis un privilégié), si la salle serveurs brûle, j'ai UN MOIS avant de mettre réellement en péril l'activité de l'entreprise.

Cela laisse le temps d'acheter et de remonter des serveurs avec les données extraites des cendres.

C'est cela aussi le savoir-faire de l'expert judiciaire !

PS : Je parle bien ici de l'évaluation d'un arrêt "longue durée" de l'informatique. Tout le monde sait qu'un serveur arrêté entraîne *ex abrupto* une paralysie d'au moins une demi-journée (c'est le temps nécessaire pour un utilisateur moyen pour arrêter de fixer son écran désespérément noir ET pour arriver à joindre le service informatique dont la ligne est bizarrement toujours occupée).

Un jour j'oserai

Un jour, je mettrai ce texte de Rabelais dans un rapport d'expertise...

"De quoy diable donc (dist il) servent tant de fatrasseries de papiers et copies que me bailliez ? N'est ce le mieux ouyr par leur vive voix leur debat que lire ces babouyneries icy, qui ne sont que tromperies, cautelles diabolicques de Cepola et subversions de droict ? Car je suis sceur que vous et tous ceulx par les mains desquelz a passé le procès y avez machiné ce que avez peu Pro et Contra, et, au cas que leur controverse estoit patente et facile à juger, vous l'avez obscurcie par sotties et desraisonnables raisons et ineptes opinions de Accurse, Balde, Bartole, de Castro, de Imola, Hippolytus, Panorme, Bertachin, Alexandre, Curtius et ces aultres vieulx mastins qui jamais n'entendirent la moindre loy des Pandectes, et n'estoyent que gros veaulx de disme, ignorans de tout ce qu'est necessaire à l'intelligence des loix.[...]

Par ce, si voulez que je congnoisse de ce procès, premierement faictes moy brusler tous ces papiers, et secondement faictes moy venir les deux gentilz hommes personnellement devant moy, et, quand je les auray ouy, je vous en diray mon opinion, sans fiction ny dissimulation quelconques."

Source : [Pantagruel Chapitre 10](#)³⁸ (Comment Pantagruel équitablement jugea d'une contreverse merveilleusement obscure et difficile si justement que son jugement fut dict fort admirable).

Il est vrai qu'un expert judiciaire n'est pas un juge...

³⁸ http://www.memodata.com/2004/fr/pantagruel_rabelais/rabel11.shtml

Mon bollard et mon couteau

Un lecteur me demande quels seraient selon moi les premiers achats à faire lorsque l'on prête le serment d'expert judiciaire en informatique.

Les réponses varient d'un expert judiciaire à un autre, mais pour ma part, je dirai : **rien**.

A chaque désignation, je demande des détails sur les missions et je refuse toute expertise qui est en dehors de mes compétences OU de mes possibilités financières.

Pour ne pas toujours venir avec seulement mon [bollard](#)³⁹ et mon couteau, j'ai acheté au fur et à mesure des expertises les logiciels et matériels qui me permettent d'accepter plus de missions, ou de les exécuter de façon plus confortable.

Certains confrères m'ont indiqué refuser toutes les analyses de disques durs, car ils n'ont jamais été adeptes de ce type de recherche.

Heureusement pour moi, les outils opensources permettent d'effectuer quasiment toutes les opérations d'expertise, au prix d'une bonne connaissance du monde Linux (mais pas nécessairement des connaissances de type [gourou](#)⁴⁰).

J'en ai cité plusieurs sur ce blog et j'essayerai de faire un billet technique détaillé sur mon préféré HELIX (lire page 74)...

³⁹ <http://fr.wikipedia.org/wiki/Bollard>

⁴⁰ <http://fr.wikipedia.org/wiki/Gur%C3%BB>

La ceinture-portables

Je découvre avec intérêt le téléphone portable que mon entreprise vient de m'offrir pour être sûr de pouvoir me joindre à tout moment : il s'agit d'un Blackberry dont je tairai le modèle pour ne pas éveiller en vous de jalousie superfétatoire.

Je joue donc depuis une heure à paramétrer la bête (internet, réception des emails, synchronisation d'agenda, SMS, MMS...)

Bref, tout ce que ma ~~raison~~ prudence légendaire en matière de télécommunication m'a empêché de tester depuis des années, moi qui ne dispose que d'un simple forfait SFR de 10 mn (pour 7 euros TTC /mois...) sur un téléphone même pas appareil photo.

Mais alors se pose maintenant un problème digne de figurer dans ma rubrique "questions à deux euros" : comment ma ceinture de pantalon va-t-elle encaisser ce choc supplémentaire ?

En effet, s'y trouvent déjà agrippés : un téléphone portable perso (pour les expertises et mes amis), un téléphone sans fil DECT (professionnel), un badge professionnel et un PDA. Et voilà donc qu'il faut faire une place pour ce petit nouveau...

Bref, je suis à la recherche d'une ceinture pour portables.

Une paire de bretelles en renfort peut-être...

Nouvelle Netware

Le saviez-vous ?

L'origine du nom "Novell" provient d'une mauvaise orthographe du mot français "Nouvelle". En tout cas, c'est ce que dit [ce site](#)⁴¹ :

"According to Roger White, an early Novell employee, the two founders of Novell Data Systems were at their lawyer's office preparing to incorporate. Jack Davis planned to use the name Macro Systems, when George Canova said his wife had a great name for the company : Novell. Jack asked, "What does it mean ?" Davis said that it meant "new" in French. Considering that the French word for "new" is the masculine "nouveau" or the feminine "nouvelle," it appears that Novell's current name is the result of a misspelling."

Ce qui donne à peu près en français (traduction libre) :

"D'après Roger White, employé de la première heure chez Novell, les deux fondateurs de 'Novell Data Systems' préparaient leur création d'entreprise chez leur avocat. Jack Davis avait prévu de lui donner comme nom 'Macro Systems' [ha ha ha], quand George Canova lui dit que sa femme avait trouvé un excellent nom pour la société : 'Novell'. "Qu'est-ce que ça veut dire ?" lui demanda Jack. [George] répondit que cela signifiait 'new' en français. Sachant que 'new' se traduit par 'nouveau' au masculin ou 'nouvelle' au féminin, il s'avère que le nom 'Novell' retenu pour la société est le résultat d'une faute d'orthographe."

⁴¹ <http://www.networkworld.com/news/2007/040507-nine-things-about-novell.html?page=2>

Prédictions

J'ai commencé ma carrière professionnelle comme "Assistant Professeur". Je parle de 'carrière professionnelle' là où mes amis parlent "d'éternel étudiant" tant il est vrai que la fonction occupée alors me permettait d'assouvir ma passion d'étudiant pour l'intelligence artificielle, tout en préparant un doctorat et en bénéficiant d'un faible mais réel émolument.

Intelligence artificielle signifie ici pour moi "réseaux de neurones artificiels". J'y ai sacrifié cinq de mes plus belles années pour mon plus grand plaisir, entre rétropropagation et algorithmes de minimisation, et en particulier sur l'utilisation des réseaux de neurones en modélisation non linéaire.

J'ai en tête une anecdote qui en fera sourire quelques-uns : un concours avait été organisé sur le thème de la prédiction : une courbe de mesure était fournie, sans information sur la nature des grandeurs utilisées pour les abscisses et ordonnées. La courbe comportait une centaine de points et semblait vaguement sinusoïdale sans l'être. Aucune information n'était donnée sinon que les mesures concernaient un phénomène naturel complexe. Le défi était de poursuivre la courbe en traçant les vingt points suivants.

Plus de quarante équipes de chercheurs dans le monde ont étudié cette courbe et fabriqué des outils plus ou moins complexes pour rendre compte (on parle de modélisation) des mesures connues (la courbe fournie) et pour prédire la suite de la courbe (on parle alors de la réalisation d'un prédicteur).

Les résultats ont été publiés, le vainqueur a été connu et glorifié, la nature de la courbe a été dévoilée (il s'agissait du nombre de tâches solaires au cours du temps).

Mais le plus amusant, c'est qu'un chercheur a eu l'idée de concourir en proposant comme outil son propre cerveau : il a étudié la courbe et dessiné à main levée la suite qu'il trouvait la plus juste... et il est arrivé troisième du concours !!!

J'ai toujours regretté de ne pas avoir pu participer à ce concours, mais j'imagine ma tête si mon réseau de neurones artificiels récurrents à poids calculés avec mes propres algorithmes avait été battu par la "simple" réflexion humaine.

Je suis sûr que cela m'aurait fait plaisir.

A voté !

Pour la première fois de ma vie, je vais tenir un bureau de vote !

Bon d'accord, je ne serai qu'un simple assesseur, mais j'ai déjà assisté à une réunion d'information à la mairie pour comprendre le déroulement d'une élection "vue de l'intérieur".

Déjà, c'est assez compliqué. Il suffit de lire [ceci](#)⁴² pour avoir une idée du déroulement des opérations.

Mais là où ma crainte grandit, c'est lorsque je commence à entendre parler de machines à voter électronique.

Mon sang d'informaticien ne fait qu'un tour !!!

Pourquoi changer un système qui fonctionne bien, avec toutes les sécurités possibles et la meilleure fiabilité ? Pourquoi y introduire l'opacité d'un système électronique que le citoyen lambda ne pourra plus contrôler ?

Moi, j'aime bien la table de décharge, l'isoloir, l'urne transparente et les registres papiers. N'y touchez pas !

⁴² http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/elections/comment_voter/bureau-vote

Les Avocats et l'informatique

Les avocats, comme les experts judiciaires, doivent suivre des formations leur permettant de rester "dans le coup". Ces formations sont d'ailleurs souvent assez chères et de qualités inégales.

C'est pourquoi lorsque l'on m'a proposé d'assister à une conférence sur la cryptographie, organisée par le CRFPA (Centre Régional de Formation Professionnelle des Avocats) près de chez moi, j'ai été intrigué :

- 1) La conférence était gratuite, mais réservée aux avocats (et à leurs invités ;)
- 2) Le conférencier était (et est toujours) un avocat, [Maître Alain Bensoussan](#)⁴³
- 3) Comment ce sujet extrêmement technique allait-il être abordé ?

Il y a parmi les avocats, comme parmi toutes les professions, des personnes passionnées par l'informatique, des utilisateurs normaux, des utilisateurs réfractaires et des technophobes acharnés. Le tout dans des proportions certainement identiques à toutes les professions.

Un bémol quand même : la sélection et la formation des avocats m'incitent à penser qu'on y trouve relativement peu d'adeptes de [Charles Babbage](#)⁴⁴, de fans de [Prolog](#)⁴⁵ ou d'admirateurs de [SHRDLU](#)⁴⁶...

Bref, me voici dans le public, au premier rang, face à un avocat certainement compétent dans son domaine, mais prétendant réaliser un exposé technique dans une branche de MON domaine.

Prétentieux que j'étais !

⁴³ <http://www.alain-bensoussan.com/>

⁴⁴ http://fr.wikipedia.org/wiki/Charles_Babbage

⁴⁵ <http://fr.wikipedia.org/wiki/Prolog>

⁴⁶ <http://www.riff.org/node/12824>

L'exposé a été d'une clarté extraordinaire.

Les explications sur les échanges de clefs, sur leurs différents types (clefs publiques et privées) et sur les mécanismes mis en jeu m'ont simplement bluffé.

J'ai dévoré chaque mot et me suis retenu de me lever à la fin pour applaudir !

La seule chose qui m'a un peu rassuré, c'est de voir le regard un peu endormi des différents élèves-avocats pour qui la conférence était obligatoire. Je sais de source proche que la plupart n'avait pas ~~compris~~ écouté grand-chose...

J'ai néanmoins pu constater depuis, lors des réunions d'expertise, que nombres d'avocats maîtrisent parfaitement l'outil informatique et les concepts qui se cachent derrière, en plus évidemment de leur expertise "naturelle" du Droit. A leur maîtrise du mot juste s'ajoute celle du jargon informatique.

A l'inverse, c'est malheureusement loin d'être mon cas : outre que je ne prétends même pas maîtriser en profondeur toutes les branches de mon ~~att~~ domaine, j'éprouve des difficultés certaines avec un certain nombre de termes juridiques... (je révise : pénal = là où on donne une peine, civil = pas militaire, heu non, c'est entre deux personnes, heu...)

En fait, mon incompetence en droit se voit assez peu, car je suis passé maître dans l'art du hochement de tête en réunion, voire de la petite boutade qui fait plaisir : "Maître, c'est vous l'expert... en Droit".

En plus, c'est vrai !

Deux vies

A ce moment précis de mon existence, j'ai la chance de n'avoir tué personne : ni accident mortel, ni meurtre parfait.

J'ai même la fierté de pouvoir dire que j'ai sauvé deux vies :

- Lors d'une sortie spéléo, un copain et moi explorions pour la première fois un gouffre bien connu. Nous étions face à un passage particulièrement étroit que nous pensions franchissable. D'ailleurs nous voyions clairement un vaste puits derrière l'étroiture, preuve à nos yeux que nous étions sur la bonne voie. Mon camarade s'est engagé dans la faille en se faulant, jusqu'à se trouver complètement coincé.

Le cauchemar de tout spéléologue.

En cherchant à se dégager, il a même perdu le sac d'équipement qu'il portait et que nous avons entendu se fracasser plusieurs dizaines de mètres plus bas. Spectateur impuissant derrière lui, j'entendais au son de sa voix que la panique commençait à monter. Sur le ton de la plaisanterie (et pourtant je n'en menais pas large), je lui dis qu'il ne se fasse pas trop d'illusion sur mon compte, car j'allais entreprendre de le déshabiller. En passant un bras au travers de l'étroiture, j'ai réussi à lui retirer tout son équipement, ses bottes, son baudrier et sa combinaison. Ainsi allégé, il a pu se contorsionner pour reculer et se sortir de ce mauvais pas... Le vrai chemin était en fait quelques mètres plus haut et contournait cette faille impénétrable. Il ne nous restait plus qu'à bricoler les quelques cordes qui nous restaient pour aller chercher le sac perdu qui contenait tout le matériel prévu pour la suite (dont notre repas)... 1 - 0

- ma fille ainée s'étouffait avec un bonbon donné à l'entrée du supermarché par un Père Noël. Sans paniquer, l'esprit clair et froid, je me suis placé derrière elle et j'ai violemment comprimé son ventre à deux mains. Le bonbon coincé dans sa gorge a été propulsé loin dans le rayon et elle s'est mise à respirer normalement. J'ai immédiatement ri avec elle pour dédramatiser l'évènement et nous avons continué les courses tous les deux tranquillement (ce n'est pas si souvent que je fais les courses, mon réfrigérateur se remplissant tout seul comme par enchantement... La magie du mariage sans doute). Ce n'est que quelques minutes plus tard que

mes nerfs ont lâché et que j'ai laissé couler quelques larmes. Imaginez la scène : un homme larmoyant poussant un caddie avec une enfant réclamant un nouveau bonbon... 2 - 0

Je sais, c'est très mal de s'auto glorifier, mais je suis **TRES FIER** d'avoir sauvé deux vies.

Assistance lors d'une perquisition

Etre réquisitionné pour assister la police lors d'une perquisition n'est pas une chose agréable. Outre le fait de débarquer chez quelqu'un sans y avoir été invité, devoir fouiller dans les placards, même en présence du propriétaire des lieux, est quelque chose qui m'insupporte.

Bon, heureusement, parfois le propriétaire prend la chose très correctement, voire même avec humour. C'est ce qui m'est arrivé cette semaine lorsque j'ai dû assister le commissaire de la ville voisine dans une affaire de vol de codes sources.

Une entreprise en difficulté financière ne paye plus son informaticien. Celui-ci, au bout de deux mois sans salaire attaque son employeur aux prudhommes. L'employeur, mécontent, attaque son salarié au pénal pour vol de codes sources. Là où l'affaire est intéressante, c'est que l'employeur ne disposant pas de locaux, avait demandé à son salarié de travailler chez lui, sur son matériel informatique personnel.

L'informaticien, honnête et prudent, ayant rendu à son employeur tous les développements réalisés, nous a laissé perquisitionner chez lui. Après avoir vérifié qu'il n'y avait aucune trace de codes sources ni d'exécutables conservés, nous avons dressé procès-verbal de la perquisition.

Ce procès-verbal lave le salarié de tout soupçon et lui permettra d'ajouter un élément dans son dossier prudhommal.

Qui a dit que les perquisitions étaient toujours à charge ?

Chaud chaud chaud !

Le B.A.BA de l'expert judiciaire en informatique est d'être capable de procéder à la recherche d'informations sur un disque dur.

Voilà deux jours que je tente de faire une image du disque dur d'un scellé : je lance la prise d'image (huit heures annoncées à chaque fois) et PAF, quand je reviens quelques heures plus tard (ou le lendemain matin) la prise d'image s'est arrêtée en cours de route...

J'ai essayé avec plusieurs logiciels, plusieurs distributions GNU/Linux, rien n'y fait.

Quand soudain une idée surgit du fond de ma mémoire : la température !

Pour effectuer une analyse de disque dur en toute sécurité, il faut travailler sur une image. Pour réaliser cette image, vous pouvez procéder de plusieurs manières, mais pour ma part, j'utilise un PC dédié sur lequel je place le disque dur préalablement retiré de son PC d'origine. Comme cela, je connais bien le BIOS (de mon PC dédié), je maîtrise sa carte réseau (reconnue par mes distributions GNU/Linux), etc.

Mais, tout cela se fait carcasse ouverte, fils et nappes "en l'air". Du coup, les disques durs sont un peu "pendants". Ce qui fait qu'ils ne sont pas fixés à l'armature métallique du PC... Grave erreur : la dissipation de la chaleur se fait mal et la température des disques monte, monte, monte.

Comme je n'y ai pensé qu'après avoir relancé une prise d'image qui a démarré il y a trois heures et que je ne veux pas perdre (encore) plus de temps, me voici avec un ENORME ventilateur de bureau TRES bruyant visant le disque dur pour le refroidir.

Du coup, je travaille avec un casque antibruit sur les oreilles.

On ne plaisante pas avec les experts judiciaires qui ont endommagé une preuve.

Note à benêt pour prise d'image

Pensum⁴⁷ sur prise d'image de disque dur :

- 1) Ouvrir le PC mis sous scellé;
- 2) Vérifier la présence de cédéroms, dévédéroms ou cartes mémoires dans les lecteurs ad hoc;
- 3) Prendre une photo de l'intérieur du PC;
- 4) Retirer le ou les disques durs en notant les emplacements et positions des nappes et câbles;
- 5) Noter les marque, modèle, capacité et numéro de série de chaque disque dur (prendre une photo);
- 6) préparer un disque dur cible de capacité assez grande pour recueillir l'image du disque dur source;
- 7) s'assurer que la connectique est appropriée pour recevoir le disque source (ATA, SATA, etc.);
- 8) fixer le disque dur source dans le PC d'analyse et s'assurer d'une bonne dissipation de la chaleur;
- 9) placer le bloqueur d'écriture;
- 10) avant branchement électrique du disque dur source, démarrer le PC d'analyse pour s'assurer du bon paramétrage du BIOS (boot sur le bon média, date, SMART désactivé);

Sale affaire

*Sale affaire !... J'ai trempé dans un crime !...
C'est moche, hein !... Il est mort !... !
Ça vous fait rien, ... Ça vous touche pas ?...
Moi non plus !... C'est moche, hein !
Mais faudra que j'en parle à mon chef : ça part plus ! !...
Le sang ! !, le sang du crime !... Du « AA positif »...
Je le connais bien, c'était mon amant !...
J'ai habité deux jours avec !... C'est moche, hein !...
Mais faudra que j'en parle à mon chef !*

Yolande Moreau "Sale affaire, du sexe et du crime"

⁴⁷ Texte ennuyeux.

Depuis huit jours, je suis plongé dans l'analyse d'un disque dur à la recherche d'images pédophiles. Première extraction : 400 000 images en tout genre (icônes, photos de vacances, gif internet...). 400 000 images à vérifier, c'est six jours de travail, six jours de vacances fichus en l'air, six jours perdus pour ma famille.

C'est aussi six jours à lutter contre les limites des répertoires Windows et leur lenteur lorsque l'on y stocke plus de 30 000 fichiers. C'est aussi l'occasion de bénir le mécanisme des "thumbs.db" qui gardent trace des images visualisées sur un disque dur...

Au passage, j'ai découvert [un petit freeware](#)⁴⁸ qui permet de supprimer toutes les images apparaissant plusieurs fois pour ne garder qu'un exemplaire.

C'est aussi deux jours pour la suite des investigations et la rédaction du rapport.

Reste de ce travail 2 794 images pornographiques dont 120 pédophiles.

Sale affaire.

[Des Hommes d'Honneur](#)

Encore une affaire de pédophilie... Pfffff.

Le pire dans ce dossier est que le disque dur contient également des images de massacres. Des films tournés en Afrique montrant des exécutions sommaires, des êtres humains découpés à la machette, des têtes percées à la lance...

Le tout au milieu d'images pornographiques de mineur de 10 ans.

J'ai du mal à récupérer.

Quand le moral baisse, je me dis que je participe à ma manière à la protection des enfants qui auraient eu à subir ses crimes si aucune action n'était menée en la matière. Mais je suis assez surpris de l'apathie du public sur ce sujet :

⁴⁸ <http://www.keronsoft.com/dupdetector.html>

Ab bon, y'a des gens qui téléchargent des images pédophiles sur Internet ? Ben y doivent être malades un peu, non ? Mais bon, tant qu'y passent pas à l'acte...

Article 227-23 du Code Pénal (extrait) :

Le fait, en vue de sa diffusion, de fixer, d'enregistrer ou de transmettre l'image ou la représentation d'un mineur lorsque cette image ou cette représentation présente un caractère pornographique est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 Euros d'amende.

Le fait d'offrir, de rendre disponible ou de diffuser une telle image ou représentation, par quelque moyen que ce soit, de l'importer ou de l'exporter, de la faire importer ou de la faire exporter, est puni des mêmes peines.

Les peines sont portées à sept ans d'emprisonnement et à 100 000 Euros d'amende lorsqu'il a été utilisé, pour la diffusion de l'image ou de la représentation du mineur à destination d'un public non déterminé, un réseau de communications électroniques.

La tentative des délits prévus aux alinéas précédents est punie des mêmes peines.

Article 227-23 du Code Pénal (extrait) :

Le fait soit de fabriquer, de transporter, de diffuser par quelque moyen que ce soit et quel qu'en soit le support un message à caractère violent ou pornographique ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine, soit de faire commerce d'un tel message, est puni de trois ans d'emprisonnement et de 75000 euros d'amende lorsque ce message est susceptible d'être vu ou perçu par un mineur.

Le droit français classe les sanctions en fonctions des peines encourues : crime, délit et contravention. Une infraction sera qualifiée de criminelle, si la peine encourue est supérieure à 10 ans ou 75 000 euros d'amendes pour les personnes morales (source [Wiki-pédia](http://fr.wikipedia.org/wiki/Crime_%28France%29)⁴⁹).

⁴⁹ http://fr.wikipedia.org/wiki/Crime_%28France%29

Le téléchargement via Emule, Kazaa, BitComet ou autre Azureus d'images pornographiques d'enfants entre en plein dans le champ d'action de ces textes.

Il s'agit bien d'actes criminels.

Au public qui pense "mollement" contre ces personnes, je ré-ponds :

Nous vivons dans un monde qui a des murs, et ces murs doivent être gardés par des hommes en arme. Qui va s'en charger ? Vous ?

Je suis investi de responsabilités qui sont pour vous totalement insondables. Vous pleurez ~~Santiago~~ Internet et vous maudissez les ~~Marines~~ Experts.

C'est un luxe que vous vous offrez. Vous avez le luxe d'ignorer ce que moi je sais trop bien. La mort de ~~Santiago~~ d'Internet, bien que tragique, a probablement sauvé des vies. Et mon existence, bien que grotesque et incompréhensible pour vous, sauve des vies.

Vous ne voulez pas la vérité parce qu'au tréfonds de votre vie frileuse de tout petit bourgeois vous ME voulez sur ce mur, vous avez besoin de moi sur ce mur.

Notre devise c'est "~~Honneur Code Loyauté~~" "Apporter mon concours à la Justice, d'accomplir ma mission, de faire mon rapport, et de donner mon avis en mon honneur et en ma conscience". Pour nous ces mots sont la poutre maîtresse d'une vie passée à défendre des bastions. Chez vous ces mots finissent en gag.

Je n'ai ni le temps ni le désir de m'expliquer devant un homme qui peut se lever et dormir sous la couverture d'une liberté que moi je protège et qui critiquera après coup ma façon de la protéger.

J'aurai préféré que vous me disiez merci et que vous passiez votre chemin ou alors je vous suggère de prendre une arme et de vous mettre en sentinelle postée.

Jack Nicholson Zythom, dans "**Des Hommes d'Honneur**".

Bon, je sais, dans le film, c'est lui le criminel...

Billet anonyme

On me demande souvent pourquoi ce blog est anonyme. Il y a plusieurs raisons :

1) les dossiers dont je parle sont réels. Les noms sont changés, les dates aussi. Mais puisqu'un expert judiciaire dépend d'une cour d'appel, les dossiers sur lesquels il intervient sont localisés géographiquement. Le risque qu'une personne se reconnaisse serait trop grand.

2) l'activité d'expert judiciaire n'est pas une profession. Un expert judiciaire doit exercer une "vraie" profession pour rester dans le coup d'un point de vue "compétences". Le nombre d'expertises réalisées en une année est faible et ne doit pas être considéré comme un revenu financier (c'est mon point de vue). Par conséquent, la recherche de clients n'est pas mon objectif. Ce blog n'est pas une vitrine de mon savoir-faire (ou de ma maladresse) ni un moyen de me faire "mousser" auprès de mes confrères (que je salue au passage), des magistrats (que je salue respectueusement au passage) ou des avocats (que je salue très respectueusement au passage).

3) l'utilisation d'un pseudonyme offre un confort d'écriture et une liberté de ton que j'apprécie. Liberté vis à vis de mon employeur (que je remercie de me faire vivre chaque mois en échange d'un dévouement corps et âme inconditionnel et sans limite), liberté également vis à vis de mes confrères ou de ma compagnie régionale d'experts. J'ai des idées parfois incongrues (lire page 69 le billet « propositions aux candidats... ») ou à contre-courant (lire page 42, le billet « profession : expert judiciaire »), mais je n'ai pas une âme de militant. C'est certainement une forme de lâcheté, mais je tiens à ce confort.

Par ailleurs, je ne résiste pas à adapter une récente diatribe de Maître Eolas (dont vous trouverez [l'original ici](#)⁵⁰) :

Alors une petite mise au point.

⁵⁰ <http://www.maitre-eolas.fr/post/2007/04/10/595-usurpation-d-identite>

D'abord, j'existe. J'ai vérifié ce matin auprès d'experts, médecins, juristes et philosophes, qui m'ont tous confirmé mon existence. Aucun doute n'est plus permis là-dessus.

Ensuite, le fait que je blogue anonymement ne signifie pas que mon pseudonyme est en libre-service et permet à n'importe quel petit malin de se faire passer pour moi impunément. Mon anonymat ne fera jamais obstacle à ce que j'aie en justice demander des comptes à quiconque s'amuserait à cela.

Quand j'interviens en qualité d'expert judiciaire, je le fais sous mon vrai nom, par une lettre recommandée écrite sur mon papier à entête haut de gamme qui coûte fort cher et justifie mes honoraires hors de prix. Pas par e-mail sauf si je n'ai qu'une adresse électronique pour contacter les parties. Je n'écrirai jamais sous le nom de Zythom, expert judiciaire. Zythom est un nom de plume, dans le seul cadre de la création littéraire qu'est ce blog.

D'un point de vue juridique, le pseudonyme est protégé civilement contre l'usurpation. Pénalement, le délit d'usurpation d'identité est constitué dès lors que je suis aisément identifiable puisque je suis le seul expert à employer ce pseudonyme, si l'usurpateur m'exposait à des poursuites civiles, pénales ou disciplinaires du fait de ses actes sous sa fausse identité.

Mais surtout, au-delà de mon humble personne, le fait d'usurper la qualité d'expert judiciaire pour déterminer quelqu'un à effectuer un paiement, fût-ce d'une somme effectivement due, constitue le délit d'escroquerie. Peu importe que vous vous estimiez vous même victime d'une escroquerie ou d'un débiteur indélicat, cela ne vous permet pas de commettre un délit pour obtenir votre dû. On ne vole pas son débiteur, on ne l'escroque pas, pas plus qu'on ne le menace ou qu'on ne l'agresse. On ne se fait pas justice à soi-même, c'est une des fondations de la république.

Mais qu'il soit désormais clair que si quelqu'un se disant Zythom prend contact avec vous pour se la jouer expert judiciaire, c'est un menteur. Merci de me prévenir immédiatement. Je n'aurai aucune tolérance à ce sujet.

Et j'ai un excellent avocat.

Que Momus divertisse la halle bruyante

Dans ce monde d'"after", j'aime à relire nos anciens :

Le monde aime à noircir ce qui rayonne et à traîner le sublime dans la poudre. Mais sois sans crainte ! Il est encore de belles âmes qui s'enflamment pour ce qui est élevé et grand. Que Momus divertisse la halle bruyante; un noble esprit aime de plus nobles figures.

Schiller, "La pucelle d'Orléans"

[Momus, dieu de la raillerie, des "malicieuses critiques et des bons mots". Ce dieu est représenté levant son masque, et tenant à la main une marotte, symbole de la folie.]

La nuit, à travers le réseau

Il y a quelques temps, j'ai procédé à la rotation de ma machine de tests qui est allée remplacer le PC de mon fils devenu plus exigeant en matière de jeux (éducatifs). J'ai récupéré son "vieux" PC pour en extraire la "substantifique moelle" et en faire ma nouvelle machine de tests.

Las, il se trouve que, pour une raison inconnue, ma carte PCI me permettant de brancher des disques SATA entre en conflit avec quelque chose que je n'ai pas encore eu le temps de déterminer. Et me voici cette semaine avec un disque dur SATA de 160 Go à analyser ! Comment faire ?

Je décide alors d'utiliser le PC d'origine (celui sous scellé) en laissant son disque SATA à l'intérieur, et de procéder à une prise d'empreinte à travers le réseau.

Re-las, ma distribution favorite [HELIX](#)⁵¹ ne reconnaît pas les clavier et souris USB nécessaires sur ce PC. Me voici donc à la recherche d'une nouvelle distribution de type "live boot cd". Muni d'un cédérom RW et de ma fidèle ligne ADSL, je teste différentes solutions trouvées sur Internet (qui n'est pas encore mort);

⁵¹ <http://www.e-fense.com/helix/>

[Eh, oh las](#)⁵², je désespérais de trouver mon bonheur, quand je suis tombé sur [DEFT](#)⁵³ qui me semble pas mal du tout pour l'usage que je compte en faire.

Après démarrage sur le cédérom DEFT basé sur une Ubuntu, je vérifie la présence des commandes "dd" et "nc" (netcat). J'installe cygwin sur mon PC de travail sous Windows XP avec également la commande netcat.

Côté PC de travail, je tape :

```
"nc -l -p 2000 > image.dsk"
```

Et côté PC sous scellé booté sous DEFT :

```
"dd if=/dev/sda | nc 192.168.0.63 2000"
```

Et me voilà parti pour cinq heures de prise d'image la nuit à travers le réseau.

Et moi, pendant ce temps-là, la nuit JE DORS :)

⁵² Je n'ai pas pu résister : EOLAS à lire sur <http://www.maitre-eolas.fr>

⁵³ <http://www.deftlinux.net/>

Tribunal de Commerce part I

Je parle souvent des expertises de disques durs diligentées par un juge d'instruction, car elles me permettent de travailler à la maison (le soir, le week-end, pendant les RTT ou les congés payés). Il s'agit en général d'expertises techniques demandant de suivre d'assez près les évolutions informatiques et d'être équipé de moyens matériels et logiciels. Le travail se fait tout seul : il n'est pas contradictoire⁵⁴.

Mais il existe une autre sorte d'expertises judiciaires : celle concernant les conflits entre entreprises. Et là, c'est l'expérience de l'expert qui va parler, plus que sa compétence technique. A vous de juger.

Je prendrai pour exemple dans cette série de billets, une affaire qui m'a été proposée il y a quelques années : l'entreprise "Gros_Moyens" a confié sa migration informatique à l'entreprise "best_SSII". Le système informatique ne fonctionne plus après deux mois d'efforts et de formations. Le ton est monté entre les deux entreprises. Est venu le temps des recommandés, puis des courriers d'avocats.

Nous voilà un an plus tard.

Phase liminaire :

Tout commence par l'arrivée au courrier d'une lettre du Tribunal de Commerce me désignant comme expert. Cette ordonnance contient plusieurs pages de présentation du problème, les parties concernées, la liste des missions ordonnées par le Tribunal et le montant de la consignation fixé dans le cas présent à 1500 euros.

⁵⁴ Dans le langage juridique, « contradictoire » qualifie le fait que dans le cours d'un procès, chacune des parties a été mise en mesure de discuter à la fois, l'énoncé des faits et les moyens juridiques que ses adversaires lui ont opposés. Il est question alors du « respect du contradictoire » et encore, en parlant d'un jugement, qu'il est intervenu « au contradictoire des parties ».

Il faut répondre au tribunal pour accepter la mission (ou la refuser), puis il est urgent d'attendre : ne rien entreprendre tant que la consignation n'est pas déposée au greffe du tribunal.

Partie I : les convocations à la première réunion d'expertise.

Une fois le versement de la consignation effectuée auprès du greffe du tribunal, il s'agit de prendre contact avec les parties. La politesse et la pratique veulent que l'on commence par appeler les avocats des parties en présence.

Il y a trois parties au dossier :

- "Gros_Moyens" qui dit que son seul interlocuteur est "best_SSII" qui a procédé aux installations et aux formations.
- "best_SSII" qui indique avoir travaillé dans les règles de l'art, et avoir passé beaucoup plus de temps que prévu sur ce contrat. Elle met en cause la société "ERP_dynamite" pour les bugs de son logiciel et ses bugs.
- "ERP_dynamite" qui n'a pas encore versé de pièces au dossier et qui semble faire la morte.

Je fixe le lieu de la réunion chez "Gros_Moyens" où se trouve le système informatique à expertiser.

J'appelle par téléphone le Directeur Général de la société "Gros_Moyens" pour savoir s'il dispose d'une salle de réunion assez grande (et s'il accepte que j'y organise mes réunions d'expertise). C'est fou ce que l'étiquette "Expert Judiciaire" permet de franchir comme barrages jusqu'au grand patron. Une voix grave et sombre aide aussi.

J'appelle les trois avocats (en général leur secrétariat), et après plusieurs tours de coup de téléphone j'obtiens une date compatible avec les quatre agendas (le mien compte aussi !). Remarque : ne pas proposer de date à moins de trois semaines, c'est une règle.

Rappeler les trois avocats pour préciser la date retenue et leur demander de prévenir leur client (ils préfèrent en général). En profiter pour vérifier avec eux les nom et coordonnées de leur client (pour la convocation).

Déposer un jour de RTT et attendre qu'il soit accepté...

Ecrire un courrier de convocation mentionnant les lieu, date et heure de la réunion. Rappeler que "toutes les parties ayant été régulièrement convoquées, la réunion se tiendra, même en leur absence". C'est important pour le respect du contradictoire.

Envoyer ce courrier, en recommandé avec avis de réception, aux trois avocats et aux trois responsables des sociétés concernés.

Partie II : le jour de la première réunion

A suivre...

Ils ont dix-huit ans aujourd'hui

Je travaille dans une école d'ingénieurs et je participe aux entretiens d'admission. J'ai quelques questions "pièges" qui me servent à déstabiliser (un peu) les candidats et des questions de culture générale. Mon problème, c'est que je prends chaque année au compteur de la faucheuse une année supplémentaire, alors que les candidats que j'interroge chaque année ont toujours dix-huit ans. Il me faut donc mettre mes questions à jour.

Avez-vous conscience que les jeunes qui vont entrer à l'université dans quelques mois sont nés en 1989 ? Ils n'ont pas connu le bicentenaire de la révolution française. Ils sont nés l'année de la mort de la mère Denis.

Pour eux internet a toujours existé, et en mode graphique, alors que c'est l'année de leur naissance que Tim Berners-Lee propose de créer un système hypertexte distribué sur le réseau informatique pour que les collaborateurs puissent partager les informations au sein du CERN. Cette même année, le CERN ouvre sa première connexion extérieure avec Internet.

Pour eux, les termes Apple II, MacPlus et Amiga relèvent de la préhistoire. Ils ne connaissent qu'un seul fabricant de processeurs (ils ne connaissent pas le mot *microprocesseur*) et n'ont jamais entendu parler de "station de travail". Pour eux, un micro, c'est fait

pour chanter dedans. Le Minitel et la norme Vidéotex leur sont inconnus.

Ils n'ont jamais connu le mur de Berlin.

Ils avaient deux ans lors du prix Nobel de Pierre-Gilles de Gennes, trois pour celui de Georges Charpak.

Ils avaient 9 ans lors de la ratification du traité de Kyoto, 10 ans lors de la tempête de décembre 1999.

Ils ne savent pas ce que c'est qu'une cassette audio ou un walkman. Pour eux, MP3 c'est un baladeur numérique, pas un format de fichier. Pour eux, un portable, c'est un téléphone.

Pour eux, un blog, c'est un skyblog...

Salut les vieux !

Les Dieux eux-mêmes

J'ai reçu avant hier un email d'un étudiant en droit qui souhaitait que je réponde à plusieurs questions pour lui permettre de faire un exposé qui lui était demandé par un de ses professeurs. La plupart de ses questions trouvaient leur réponse dans les billets de ce blog, aussi lui ai-je répondu de venir préparer son exposé en fouillant ce blog afin de justifier de sa note par un effort personnel. Etant moi-même ancien Maître de Conférences et travaillant encore dans une école d'ingénieurs, je connais bien la tendance naturelle de la plus grande pente (on dit aussi du moindre effort). Après tout, n'ai-je pas été moi-même étudiant ?

Hélas, l'étudiant piqué par ma réponse a pris la mouche.

Je réponds donc ici d'un coup à tous les étudiants (et lycéens, mais ne s'autoproclament-ils pas étudiants aujourd'hui ?) par cette citation :

Et comment ne pas claquer ces têtes à claques devant l'irréelle sérénité de la nullité intello-culturelle qui les nimbe ? Et s'ils n'étaient que nuls, incultes et creux, par la grâce d'un quart de siècle de crétinisme marxiste scolaire, renforcé par autant de diarrhéique démission parentale, passe encore. Mais le pire est qu'ils sont fiers de leur obscurantisme, ces minables.

Ils sont fiers d'être cons.

« Jean Jaurès ? C'est une rue, quoi », me disait récemment l'étron bachelier d'une voisine, laquelle et son mari, par parenthèse, acceptent de coucher par terre chez eux les soirs où leur crétin souhaite trombiner sa copine de caleçon dans le lit conjugal.

Ceci expliquant cela : il n'y a qu'un « ah » de résignation entre défecation et défécation. J'entends déjà les commentaires de l'adolescentophile de bonne mise : « Tu dis ça parce que t'es en colère.

En réalité, ta propre jeunesse est morte, et tu jalouses la leur, qui vit, qui vibre et qui a les abdominaux plats, "la peau lisse et même élastique", selon Alain Schifres, jeunologue surdoué au Nouvel Observateur. » Je m'insurge. J'affirme que je haïssais plus encore la jeunesse quand j'étais jeune moi-même. J'ai plus vomé la période yéyé analphabète de mes vingt ans que je ne conchie vos années lamentables de rock abâtardi.

La jeunesse, toutes les jeunesses, sont le temps kafkaïen où la larve humiliée, couchée sur le dos, n'a pas plus de raison de ramener sa fraise que de chances de se remettre toute seule sur ses pattes.

L'humanité est un cafard.

La jeunesse est son ver blanc.

Autant que la vôtre, je renie la mienne, depuis que je l'ai vue s'échouer dans la bouffonnerie soixante-huitarde où de crapoteux universitaires grisonnants, au péril de leur prostate, grimpaient sur des estrades à théâtraux pour singer les pîtreries maoïstes de leurs élèves, dont les plus impétueux sont maintenant chefs de choucroute à Carrefour.

Mais vous, jeunes frais du jour, qui ne rêvez plus que de fric, de carrière et de retraite anticipée, reconnaissez au moins à ces pissieux d'hier le mérite d'avoir eu la générosité de croire à des lendemains cheguevaresques sur d'irrésistibles chevaux sauvages.

Quant à ces féroces soldats, je le dis, c'est pas pour cafter, mais y font rien qu'à mugir dans nos campagnes.

Pierre Desproges, chronique de la haine ordinaire

Alors ? Deuxième ou troisième degré ?

Allez, je les aime bien **MES** étudiants.

Encore qu'hier, un candidat, à ma question "comment vous voyez vous dans sept ou huit ans ?" m'a répondu :

"Moi, mon rêve ?, avoir une belle maison bien à moi..."

Mit der Dummheit kämpfen Götter selbst vergebens.

[Contre la stupidité, les dieux eux-mêmes luttent en vain.]

Schiller, Die Jungfrau von Orleans.

Toi aussi mon fils !

Tu quoque, mi fili !

Et tu, Brute !

Le saviez-vous ? Jules César, dans l'hypothèse où il a effectivement prononcé cette phrase, l'aurait exprimé en grec : « kai su, teknon » (même toi, mon enfant !), [langue des élites romaines](#)⁵⁵.

Si je fais ainsi étalage de ma culture googlesque, c'est simplement parce que mon ignorance me fascine et pour vous narrer la petite mésaventure qui m'est arrivée il y a peu, et qui n'intéressera que moi :

Mon ordinateur est toujours ouvert à tous les vents puisque j'y branche et débranche toutes sortes d'appareils plusieurs fois par

⁵⁵ http://fr.wikipedia.org/wiki/Tu_quoque_mi_fili

expertise. Même la façade est démontée pour pouvoir y mettre mon boîtier USB de lecture de disques durs IDE.

J'ai donc sur ma table de travail une machine dénudée particulièrement inesthétique, mais dont tous les voyants, leds et autres loupiotes clignotent à qui mieux mieux dans la pénombre de mon bureau.

Tout ceci est tentant pour des petites mains curieuses.

J'étais concentré sur un travail particulièrement difficile (la lecture d'un billet du carnet de Pikipoki sur la gestion du stress si mes souvenirs sont bons), quand ma fille ainée est entrée dans mon bureau pour discuter avec moi.

Pendant la discussion, elle me montre une lumière en disant "ah c'est joli ça", et sans que je n'ai le temps de réagir, appuie dessus.

Il s'agissait du bouton d'arrêt du PC.

La bouche ouverte, j'ai regardé ma machine se mettre à entamer sa procédure de "shutdown" et s'arrêter.

Une saisie d'image était en cours depuis 3h.

Un article de ce blog était en cours de rédaction sans avoir été "enregistré en mode brouillon" (en mode web 2.0 cela veut dire "circulez y a plus rien à récupérer").

kai su, teknon

Non, toute peine ne mérite pas salaire !

Je fais chaque année une conférence aux étudiants sur le thème du logiciel libre (présentation des concepts, illustration avec GNU/Linux, avantages et importance croissante, etc.)

Et à chaque fois, un étudiant me pose la question suivante (que je place donc dans ma rubrique "question à deux euros") : "Comment peut-on travailler gratuitement ?"

A cela, je réponds :

"Quand on est passionné par quelque chose, il est parfaitement pensable de travailler gratuitement, par plaisir, par altruisme. C'est le principe du bénévolat."

Et à chaque fois, les étudiants me regardent avec des yeux ronds, eux qui sont formatés pour entrer dans la vie active "traditionnelle".

Tristan Nitot vient d'écrire [un court billet très clair](#)⁵⁶ que je vous invite à lire sur ce sujet.

Extraits choisis :

Tous ces gens ont un comportement égoïste, dans le bon sens du terme : ils s'y retrouvent quand ils contribuent. Bien sûr, il n'est pas question d'argent ici. Ils sont en quelque sorte payés "en nature", que ce soit en retirant du plaisir de cette "transaction" qui n'est pas financière, ou en bénéficiant d'un meilleur logiciel.

[...]

si quelqu'un participe à un projet Libre, c'est qu'il y trouve son compte, même si c'est sous une forme non-marchande, en tant que plaisir de s'adonner à un passe-temps, considération, réputation, fierté d'avoir fait quelque chose d'utile, intérêt d'avoir un logiciel de meilleure qualité, parce que son patron lui a demandé, ou tout simplement parce que c'était la chose juste...

⁵⁶ <http://standblog.org/blog/post/2007/05/16/Pourquoi-il-est-faux-de-dire-que-toute-peine-merite-salaire>

Je n'aurais pas su dire mieux. J'aime bien aussi l'exemple de la ferme construite gratuitement avec l'aide des voisins. Je prends des notes pour ma prochaine intervention...

It's raining CATs and dogs...

J'ai mon CAT !

Non, pas un Centre d'Aide par le Travail⁵⁷, mais un beau Certificat d'Aptitude au Tir...

En clair, je suis artificier...

En plus clair, je suis apte à faire sauter des explosifs.

"Pour quelle raison ?", allez-vous me dire.

Mais parce que je ~~pratique~~ pratiquais la spéléologie (lire page 20) à un niveau tel qu'il fallait commencer à envisager le pire : la sortie sur civière.

Et dans certains gouffres, une civière, cela ne passe pas.

Il faut alors choisir entre :

- faire passer le blessé en vrac malgré ses fractures (boules QUIES obligatoires);
- laisser le blessé où il est, et amener l'hôpital par petits morceaux (prévoir une bonne réserve de morphine, la reconstruction d'un bloc opératoire dans un boyau souterrain sans abîmer la nature demandant un certain temps;
- abîmer la nature sans tuer le blessé, ni les secouristes (et si possible sans refermer le gouffre).

Le meilleur moyen pour agrandir un passage souterrain loin de toute civilisation (pas d'électricité, pas de compresseur, pas de téléphone portable, par d'accès internet ;), eh bien, c'est d'utiliser des explosifs.

⁵⁷ <http://www.cat-unapei.org/>

Aussi, quand on m'a demandé de participer à l'[équipe de secours spéléo](#)⁵⁸ de ma région, n'étant plus dans la force de ma jeunesse, j'ai choisi l'option BOOM, et j'ai passé mon CAT :

Le Certificat d'Aptitude au Tir est obligatoire pour certaines professions, comme par exemple pour l'exploitant de carrières. C'est d'ailleurs dans une carrière que j'ai effectué une semaine de stage intensif pour obtenir ce diplôme.

La semaine de stage se termine par un examen théorique ET par une épreuve pratique qui consiste à faire exploser une partie de la carrière : chaque stagiaire dispose d'un trou large de 10 cm, et profond d'environ 10 mètres dans lequel il place les explosifs (amorce de dynamite avec détonateur + mélange explosif) et relie son détonateur au système de mise à feu (l'exploseur).

J'ai eu la chance d'être désigné pour actionner l'exploseur, déclenchant ainsi un tir de carrière contenant 1 000 fois plus d'explosifs que je ne ferai jamais sauter sous terre (où l'on utilise des micro-charges).

Nous avons appris en cours qu'il faut garder la bouche ouverte au moment de l'explosion pour éviter une surpression au niveau des tympans.

Nous avons également étudié la possibilité d'un "coup de canon". C'est un phénomène qui se produit quand l'un des trous rempli d'explosif agit comme un canon et expulse toute la roche environnante en l'air.

J'ai eu droit à un "effet canon".

J'étais donc là debout, la bouche ouverte, les yeux écarquillés par le spectacle magnifique de l'explosion colossale que j'avais déclenchée, observant la nuée de petits points montant dans le ciel pen-

⁵⁸ <http://ssf.ffspeleo.fr/>

dant que les instructeurs se ruaient sous le bulldozer situé près de nous...

Je suis resté seul, bien droit sous mon casque.

J'en ai gardé un souvenir exaltant, ainsi qu'une cicatrice dans le dos quand les pierres ont commencé à pleuvoir autour de moi.

Tribunal de Commerce part II

(suite de la page 111) :

Partie II : le jour de la première réunion

J'arrive toujours une demi-heure en avance pour m'assurer que tout est prêt pour recevoir la réunion. Parfois les choses sont assez cocasses puisque personne à l'accueil ne semble au courant de l'existence d'une réunion d'expertise judiciaire.

En général on me propose un café que j'accepte à la condition expresse que cela soit proposé à toutes les personnes qui assisteront à la réunion. Il y a parfois des réactions amusantes...

Si je ne suis pas tout seul à l'heure prévue pour le début de la réunion (c'est déjà arrivé !), je commence la réunion. Je suis très à cheval sur la ponctualité, ce qui me vaut d'être souvent mis en cause par les parties arrivant en retard et qui soulèvent le problème du contradictoire. Fallait pas arriver en retard.

C'est un moment TRES impressionnant que le début d'une réunion d'expertise : je découvre les personnes présentes :

- "Gros_moyens" est représentée par son avocat et son PDG, accompagnés de quatre spécialistes : un "expert informatique" (il s'agit souvent d'un expert judiciaire effectuant ici une expertise privée), le chef du service informatique (ou celui qui fait office de), le comptable et le sous fître de service (en général la personne qui connaît le mieux le problème, il est arrivé que ce soit un stagiaire).

- "best_SSII" est représentée par son avocat et son gérant,
- "ERP_dynamite" n'est représentée par personne. Visiblement, il s'agit d'une très grosse société faisant peu de cas de ma convocation. Je suis vexé.

Nous sommes donc 9 autour de la table.

L'ambiance est légèrement électrique. Sans la présence de son avocat, le PDG de "Gros_moyens" aurait déjà sauté à la gorge du gérant de "best_SSII". Comme d'habitude, j'arrive en terrain miné. Je sors mon casque bleu.

Je débute toujours la réunion par une présentation du rôle de l'expert judiciaire, sur le fait que je ne suis pas là pour juger mais pour rendre un avis à un juge qui n'est pas obligé de le suivre. Je lis ensuite mes missions à l'assistance pour insister sur le but de la réunion (ce n'est pas le bureau des pleurs, ni un ring, ni une salle de plaidoirie).

Je propose ensuite un tour de table pour que chacun présente rapidement le problème de son point de vue. Tout est dans le mot "rapidement"...

Le match commence.

[L'âge d'or est devant nous...](#)

A quoi voit-on que l'on prend de l'âge ? Quand on commence à se souvenir d'une époque où l'on était plus mince, plus fort, plus vif ? Quand nos articulations ne craquaient pas ? Quand on s'aperçoit qu'avant nous pouvions faire plus de choses en se fatiguant moins vite ?

Non !

Quand on commence à dire que c'était mieux avant.

Et cette vision de nos propres capacités s'étend généralement à la société : peu importe à quoi elle ressemblait du temps de notre jeunesse, c'est comme cela qu'elle devrait être, et tout changement survenu depuis lors est considéré comme une dégradation, une dégénérescence, une abomination.

Et puis, notre mémoire, qui n'est pas infaillible, a tendance à idéaliser le passé, à gommer les soucis et les frustrations, à amplifier les joies, tout cela encore enjolivé par le prisme de l'histoire qui met invariablement l'accent sur l'héroïsme, la détermination inébranlable et les vertus civiques, tout en passant sous silence les lâchetés, la corruption et l'injustice.

N'est-ce pas vrai jusque dans le domaine informatique ? Vous qui baignez depuis dix ou vingt ans dans la technologie, ne vous arrive-t-il pas de songer avec nostalgie à l'âge d'or ? De vous plaindre que les systèmes d'exploitation sont moins bons que dans le temps, de rêver à la simplicité des programmes du temps passé ?

"Quand j'utilisais WordStar sur mon TRS 80 avec 48 Ko de mémoire vive et mon lecteur de disquette, je rédigeais mes rapports de 50 pages avec moins de problèmes qu'aujourd'hui"

Avez-vous réessayé les programmes ou les jeux électroniques favoris qui ont illuminé votre enfance sur votre ordinateur d'alors ? Vous souvenez-vous des heures passées devant un écran noir et blanc (noir et vert) à jouer au tennis avec une barre verticale servant de "raquette" et une balle carrée qui faisait "bong" avant d'accélérer inexorablement ?

Je viens de refaire une partie de tennis de ce type, eh bien c'est NUL ! Je n'ose même pas montrer ce jeu à mes enfants en leur expliquant la larme à l'œil que mes parents devaient m'en limiter l'usage...

Nous utilisons aujourd'hui des ordinateurs que les informaticiens d'il y a vingt ans n'ont pas osé envisager dans leurs rêves les plus fous. Chaque mois, chaque jour, un nouveau concept technolo-

gique sort des ateliers ou des laboratoires dans le monde entier. Nos enfants, nos étudiants maîtrisent des technologies de façon naturelle et banale que nous avons admirées lors de leurs sorties.

J'ai la chance de travailler dans une école d'ingénieurs au contact de jeunes ayant entre 17 ans et 23 ans. Demandez-leur s'il faut autoriser l'usage d'une calculatrice pour un examen en lieu et place d'une règle à calcul.

Eux dont le téléphone est relié à Internet...

Devons-nous craindre de voir le ciel nous tomber sur la tête, la technologie prendre le pas sur nos compétences et nous envoyer ringardiser une étagère de musée ?

Nous vivons une époque exaltante où des idées qui affolaient les lecteurs de science-fiction sont devenues réalités ou sont en passe de l'être. Cela ne rend pas l'Homme meilleur, mais je suis persuadé que l'apparente complexité du monde actuel prépare un avenir meilleur. Nous devons contraindre nos neurones à suivre le rythme, à rester dans la course et si possible en tête. Loin d'être les fainéants qu'ils veulent paraître, les informaticiens sont les ingénieurs les plus dynamiques.

Et pourquoi pas ? L'âge d'or de l'informatique est devant nous.

PS : une partie importante de ce billet est inspirée d'un article d'Isaac Asimov lu dans "Mais le docteur est d'or" et dont le titre est repris ici.

PS2 : C'est vrai qu'avant j'avais des abdos plats et fermes...

Flash Gordon

Je viens d'être désigné pour une affaire pédophile (et oui encore !).

La saga continue.

Finalement, je vais commencer à avoir visualisé plus de photos pédopornographiques que le criminel le plus pédophile...

Bon, ce n'est pas drôle, d'autant que ce blog me sert surtout d'exutoire à cause précisément des affaires de ce type.

Cette fois ci, le parquet me demande d'établir un devis. Comme de toute façon, l'article R107 du code de procédure pénale en fait l'obligation :

Lorsque le montant prévu de ses frais et honoraires dépasse 460 euros, l'expert désigné doit, avant de commencer ses travaux, en informer la juridiction qui l'a commis.

J'ai dans les mains deux ordinateurs dont un contient deux disques durs de 160 Go et 80 Go. L'expertise va donc coûter effectivement plus de 460 euros...

J'ai une méthode infaillible pour effectuer un devis : comme je ne sais pas à l'avance si l'un des disques durs est en panne (ce qui augmente considérablement le coût d'investigation), si les données sont cryptées, si les formats utilisés sont exotiques, je procède de la façon suivante : j'effectue complètement l'expertise et j'envoie le devis ! Celui-ci est donc particulièrement précis :)

Bien sûr, s'il est refusé, c'est pour ma pomme.

J'ai donc démarré ce week-end une expertise particulièrement éprouvante, enfermé dans mon bureau.

La procédure d'analyse des scellés commence toujours de la même façon : j'effectue une vérification complète des ordinateurs : y a-t-il un cédérom oublié dans le lecteur, combien de disques sont branchés, débranchés, etc. Eh bien pour une fois, mes vérifications ont porté leurs fruits : il y avait une petite carte mémoire

flash coincée dans le lecteur *ad hoc*. Je suis sûr que personne ne l'avait remarquée car elle n'apparaît sur aucun procès-verbal !

Une carte mémoire flash de 2 Go remplie à ras bord de photos et de films pédophiles !

J'en suis malade.

Combien reste-t-il après une expertise ?

Plusieurs candidats experts m'ont écrit pour avoir plus d'éléments que ceux fournis dans un précédent billet intitulé "note de frais et honoraires" (lire page 49).

Les questions tournent en général autour du statut de l'expert, des déclarations fiscales ou du montant des bénéfices.

Je suis bien mal placé pour y répondre, ignare que je suis sur ces sujets.

Néanmoins, j'essaierai ici quelques réponses...

1er conseil : allez voir un expert... en droit fiscal. Comme tous les juristes, il saura vous conseiller et vous (re)mettre dans le droit chemin. Si vous préférez néanmoins faire l'impasse, eh bien voici quelques pistes (mais SGDZ⁵⁹ !).

Pour ma part, je suis salarié. Mon employeur principal a accepté que j'exerce l'activité d'expert judiciaire sur mon temps libre à condition que cela n'empiète pas sur mon activité professionnelle. Je m'y tiens dans un respect mutuel et selon mon cinquième commandement (lire page 36).

Je déclare mon activité d'expert judiciaire à l'URSSAF qui m'a attribué un numéro SIRET (il paraît que c'est plus difficile aujourd'hui d'en obtenir un). J'y verse donc la CAF, CSG et autre RDS.

⁵⁹ Sans Garantie De Zythom évidemment (rechercher SGDZ sur google)

Je cotise également (c'est obligatoire) à la sécurité sociale (caisse des professions indépendantes). C'est obligatoire, même si je cotise déjà via mon employeur principal. C'est aberrant, mais c'est la France. J'ai ainsi deux jolies cartes vitales :)

Je déclare aux impôts l'intégralité du chiffre d'affaire que je réalise en tant qu'expert judiciaire dans la case "revenus non commerciaux non professionnel". Je rappelle qu'expert judiciaire, ce n'est pas une profession (lire page 17). Comme mes revenus d'expertises sont (très) inférieurs au plafond ad hoc, l'état applique dessus une remise forfaitaire de 34%.

J'ai jeté au fur et à mesure qu'ils me parvenaient tous les documents m'invitant (certains très fermement !) à cotiser à une caisse de retraite. Certainement suite à mon obtention de numéro SIRET...

Je cotise déjà via mon employeur principal.

J'espère que ces différents points ne m'attireront point les foudres de l'état. Que tous les agents attachés à la collecte des différentes gabelles sachent que si erreur j'ai commise, elle est bien involontaire, et n'est liée qu'à mon ignorance regrettée des subtilités administratives en la matière.

J'ai à ce sujet une petite anecdote :

Est parue en cette belle année 2000 s'il en fut, une circulaire portant le doux nom suivant : "*Circulaire DSS/SDFGSS/5 B n° 2000-430 du 21 juillet 2000 relative à la mise en œuvre des dispositions relatives au rattachement au régime général de la sécurité sociale des collaborateurs occasionnels du service public*", dont je ne reprendrai que la portion suivante :

C. - Les personnes redevables du versement des cotisations

Le deuxième alinéa de l'article 1er prévoit que l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics en dépendant et les organismes privés chargés de la gestion d'un service public administratif qui font appel aux personnes mentionnées au premier alinéa de cet article premier versent aux URSSAF les cotisations de sécurité sociale, ainsi que la CSG et la CRDS. Ceci vaut également dans le cas où la rémunération est assurée par une tierce personne -

expertise judiciaire au civil, gérance de tutelle, certains commissaires-enquêteurs, médiateurs civils, etc.

Dans ce dernier cas, il appartient à l'Etat, aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs en dépendant, de prendre toutes les mesures de nature à recouvrer, auprès de la tierce personne à la charge de laquelle est mise la rémunération versée aux collaborateurs occasionnels, le montant équivalent à la part patronale des cotisations et contributions, à l'instar de ce que prévoient les dispositions de l'article R. 91 du code de procédure pénale sur la distinction entre les frais qui sont à la charge de l'Etat et ceux dont il fait simplement l'avance.

Il semble que cette circulaire n'ait pas fait beaucoup rire les différents greffiers avec qui j'en ai discuté.

Il est vrai que le sujet ne prête guère à rire.

Peut-être manque-t-il un petit décret d'application pour en éclaircir les modalités ?

PS : Si un éminent confrère se trouvant dans la même situation que moi (salarié, etc.) procède différemment, qu'il n'hésite pas à m'en faire part, surtout s'il peut me faire faire quelques économies... Si un conseiller fiscal s'égare sur ce billet et qu'il peut me faire bénéficier de ses lumières, j'irai jusqu'à lui verser 50% des économies qu'il m'aura fait faire (si celles-ci sont légales bien sûr).

Le mot de la fin :

*Il n'est pas toujours bon d'avoir un haut emploi :
Si tu n'avais servi qu'un meunier, comme moi,
Tu ne serais pas si malade.*

La fontaine, "[Les deux mulets](http://www.lafontaine.net/lesFables/afficheFable.php?id=4&ill=)⁶⁰".

⁶⁰ <http://www.lafontaine.net/lesFables/afficheFable.php?id=4&ill=>

Vingtenaire

J'ai toujours rêvé d'aller sur Mars.

C'est vrai qu'au fur et à mesure que le temps passe, mes chances s'amenuisent. J'arrive pourtant à développer encore un argumentaire (lire ce billet page 85).

Mais quel âge aurais-je si je vivais sur Mars ?

C'est une question parfaite pour ma rubrique "Questions à deux euros"...

Bon, d'abord, combien de jours met Mars pour tourner autour du soleil ?

Une rapide recherche sur Google me renvoie vers wikipédia qui m'indique que "La durée d'une année sidérale martienne (le temps mis par la planète pour effectuer une révolution autour du Soleil) est d'environ 686,98 jours solaires terrestres."

Bien.

Le jour solaire terrestre étant pile poil égal à 24h, il suffit donc de compter le nombre de jours écoulés depuis ma naissance et de diviser par 686,98.

Ok.

Comment calculer le nombre de jours écoulés depuis ma naissance ?

Il suffit d'ouvrir son tableur favori et d'inscrire la date d'aujourd'hui dans une case, la date de naissance dans une autre et de faire la soustraction entre les deux cases. C'est aussi simple que cela...

Eh bien devinez quoi : je n'ai pas encore trente ans !!!⁶¹

⁶¹ http://fr.wikipedia.org/wiki/Mesure_du_temps_sur_Mars (Comptez deux aspirines et trois heures...)

[Donnez-moi une arme et une bouteille de Tequila...](#)

Via le [blog de Tristan Nitot](#)⁶², je suis tombé sur cette "dépêche" sur un forum qui m'a bien fait rire. Comme elle ne semble plus accessible que via le cache de Google, je la place ici en version française de mon cru pour ceux de ma famille qui ne lisent pas la langue de Nelson).

Give me a gun, and a bottle of Tequila...

Je lis mes emails depuis chez moi le matin avant d'embaucher, de façon à voir dans quel bazar je vais débarquer...

Le titre de ce billet vous laisser deviner que cette fois, on a atteint un sommet.

De : "Utilisateur qui avait une raison de venir travailler lundi alors qu'il n'y avait personne"

A : Service informatique

Sujet : Clim en marche

Salut les gars,

Je suis venu travailler aujourd'hui (lundi) pour finir un projet avant un rendez-vous important avec un client potentiel demain, et j'ai remarqué qu'il y avait trois ou quatre climatiseurs en fonctionnement pendant tout le temps où j'étais là. Comme il s'agit d'un week-end de trois jours, personne d'autre n'était là, alors pourquoi faire fonctionner la clim 24h/24 et 7j/7 ? Avec tout le courant déjà utilisé par les gros ordinateurs de la pièce, je doute qu'il soit très écologique de faire fonctionner toutes ces clim en même temps. En plus, tous les ordinateurs ont des ventilateurs, alors à quoi bon toutes ces clim dans cette pièce ? J'ai utilisé le badge du responsable pour éteindre toutes les clim. Je suis sûr que vous pouvez supporter un peu de chaleur pendant une heure ou deux quand vous arriverez demain matin. A l'avenir, soyons un peu plus consciencieux avec notre utilisation de l'énergie. Merci.

RESULTATS :

Sont morts : le serveur Exchange (messagerie), les contrôleurs de domaine, quelques SUN dont je ne suis pas trop sûr de l'usage

Presque morts : l'autocommutateur téléphonique, les serveurs d'applications.

Température de la salle serveur à 7h mardi matin : 32 °C

Bilan pour le salarié qui a envoyé l'email précédent : licencié

⁶² <http://standblog.org/blog/post/2007/06/01/En-vrac-et-en-colere>

La voix de la France

J'avais été ému par les applaudissements des représentants des nations présents à l'ONU lors de ce discours de Dominique Galouzeau de Villepin.

Je n'en ai pas trouvé la version vidéo en français sur internet (il y a bien la version anglophone, mais bon).

Remémorez-vous la tension pré-guerrière de l'époque, et imaginez-vous devant les caméras du monde entier en train de lire ce texte, au nom de la France :

Dans ce temple des Nations Unies, nous sommes les gardiens d'un idéal, nous sommes les gardiens d'une conscience. La lourde responsabilité et l'immense honneur qui sont les nôtres doivent nous conduire à donner la priorité au désarmement dans la paix.

Et c'est un vieux pays, la France, d'un vieux continent comme le mien, l'Europe, qui vous le dit aujourd'hui, qui a connu les guerres, l'occupation, la barbarie. Un pays qui n'oublie pas et qui sait tout ce qu'il doit aux combattants de la liberté venus d'Amérique et d'ailleurs. Et qui pourtant n'a cessé de se tenir debout face à l'Histoire et devant les hommes. Fidèle à ses valeurs, il veut agir résolument avec tous les membres de la communauté internationale. Il croit en notre capacité à construire ensemble un monde meilleur.

Applaudissements.

Une case par personne

Certains dispositifs d'un autre âge sont d'une efficacité redoutable.

A l'heure d'internet, 165 années après l'invention du fax⁶³ (avant celle du téléphone !), quatre siècles après la création des messagers royaux par le roi Henri III⁶⁴, j'ai découvert un système archaïque de communication entre avocats : la case...

Bien sûr, il ne s'agit pas de la petite habitation sommaire et traditionnelle d'Afrique chère à Monsieur Tom. Non, il s'agit d'un casier attribué à chaque avocat et situé dans une petite pièce discrète du tribunal de la ville où je réside. Réservée aux seuls avocats et greffiers, la pièce est en pratique accessible à ceux qui en connaissent son existence.

C'est un moyen très économique de communiquer avec les avocats : il suffit de "mettre en case" les documents à transmettre.

Amateurs de BD s'abstenir.

Suis-je un bon expert ?

Suis-je un bon expert ?

Cette question me hante depuis de nombreuses années... En effet, chaque expertise est unique, et les enjeux pour les parties sont considérables. J'ai beau expliquer à chaque début de réunion que l'expert ne fait que rédiger un avis que le magistrat n'est pas obligé de suivre, je connais très bien le poids d'un rapport d'expertise dans un dossier...

⁶³ <http://fr.wikipedia.org/wiki/Fax>

⁶⁴ http://fr.wikipedia.org/wiki/Poste#Histoire_de_la_poste_en_France

Pourtant quand je lis des blogs informatiques, quand je parcours des ouvrages informatiques, je me dis que j'ai beaucoup, beaucoup de lacunes :

cryptologie, sécurité, imprimantes⁶⁵, estimation des coûts des sinistres informatiques, *et cætera*.

Bien sûr, j'ai quelques connaissances, je ne pense pas être le plus nul des experts judiciaires, mais la question me tarade.

Qu'est-ce qu'un bon expert judiciaire en informatique ?

- Expert judiciaire = *"Personne choisie pour ses connaissances techniques et chargée de faire, en vue de la solution d'un procès, des examens, constatations ou appréciations de fait."*

- Informatique = *"Science de l'information; ensemble des techniques de la collecte, du tri, de la mise en mémoire, de la transmission et de l'utilisation des informations traitées automatiquement à l'aide de programmes mis en œuvre sur ordinateurs."*

- Information = *"Élément ou système pouvant être transmis par un signal ou une combinaison de signaux."*

Ne pas confondre avec *"Renseignement ou évènement qu'on porte à la connaissance d'une personne, d'un public"*

ou avec *"Ensemble des actes qui tendent à établir la preuve d'une infraction et à en découvrir les auteurs (instruction), comme dans Ouvrir une information"*.

- Bon = *"Qui convient, qui fait bien son métier, son travail; tient bien son rôle."*

Conclusion : j'ai été choisi pour mes connaissances afin de faire des constatations techniques sur des éléments ou systèmes pou-

⁶⁵ Voir page 35 : « Faire parler l'imprimante ».

vant être transmis par une combinaison de signaux traités automatiquement à l'aide de programmes mis en œuvre sur ordinateurs.

Reste à savoir si je tiens bien mon rôle.

PS : Toutes les définitions sortent du "Petit Robert 1991" (je sais, il y a plus récent, mais je collectionne les vieux dictionnaires...)

Correspondance privée et public joke

Les gens sont méchants.

Un de mes amis proches dont le nom commence par Z tient un blog et s'attire parfois les foudres d'un internaute mécontent. Les foudres en question consistent en générale en un envoi d'emails rageurs et insultants, dont le niveau d'intelligence égale le niveau de bonne foi.

Ce blogueur a parfois la tentation de jouer un bon tour : publier un des emails croustillants sur son blog et faire une bonne contre publicité à son interlocuteur...

Question à deux euros : ce blogueur est-il en faute ? Peut-il impunément publier un email sous prétexte qu'il lui était adressé nommément et personnellement ?

Je ne suis pas juriste, ma réponse ne vaut donc pas grand-chose et mon meilleur conseil est de consulter une avocate (ou un avocat, je ne suis pas sexiste).

Bon, avant d'ennuyer une femme (ou un homme) de Loi, cherchons un peu dans les codes :

article 226-15 du Code Pénal (l'augmentation de graisse est de moi)

Le fait, commis de mauvaise foi, d'ouvrir, de supprimer, de retarder ou de détourner des correspondances arrivées ou non à destination et adressées à des tiers, ou d'en prendre frauduleusement connaissance, est puni d'un an d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende.

"Adressées à des tiers" : donc cela ne s'applique pas quand vous êtes destinataire du message. La suite du même article :

*Est puni des mêmes peines le fait, commis de mauvaise foi, d'intercepter, de détourner, d'utiliser ou **de divulguer des correspondances émises, transmises ou reçues par la voie des télécommunications** ou de procéder à l'installation d'appareils conçus pour réaliser de telles interceptions.*

"De divulguer des correspondances reçues par la voie des télécommunications" : Bingo, sauf erreur de ma part, on ne peut donc pas, sans l'accord express de l'expéditeur, publier un email dans un blog, même s'il vous est destiné.

Finalement, cela ressemble fort à du bon sens : un petit con vous écrit, vous publiez son texte pour le ridiculiser, fort de votre grande audience. Mais la loi protège toujours le petit...

Qui est-ce qui aura l'air con pendant le procès ? La question reste ouverte.

Après tout, il n'y a en jeu qu'une Citroën C6 Lignage avec quelques options à 45 000 euros.

Mais les gens sont vraiment méchants.

PS : Après avoir discuté avec mon avocate favorite, il semble que l'article 226-15 du Code Pénal ne s'applique pas ici.

De plus, s'il n'y a pas d'article interdisant de publier par le destinataire une correspondance privée sans demander l'autorisation à l'expéditeur, c'est donc que c'est possible !

Exemple : dans un divorce, Madame verse au dossier un courrier que Monsieur lui a envoyé et dans lequel il avoue sa faute. Il n'y a pas violation du secret des correspondances privées.

Gare à ceux qui vont m'écrire des emails vengeurs et insultants !

Reste à vérifier qu'ils ne se cachent pas derrière une identité d'emprunt pour lui nuire et me brouiller avec elle ! Mais cela, c'est une autre histoire...

Un œil, des œils

Depuis des lustres je reprends mes enfants quand ils glissent une (petite) erreur dans la conversation :

"Dis Papa, la hauteur des œils est-elle toujours constante ?"

"On ne dit pas des œils , mais des yeux"

Eh bien, la langue française étant ce qu'elle est, j'ai découvert que la conversation (virtuelle) précédente montre que mes enfants (réels) peuvent avoir raison contre toute apparence : en typographie, l'œil (pluriel œils) désigne la partie de la lettre en relief sur la tige.

J'ai vérifié dans mon dictionnaire, c'est vrai.

Et comme disent mes étudiants, si c'est écrit sur internet, c'est que c'est vrai.

Prudence donc avant de ramener sa fraise...

Le bureau de vote

Dans ce billet⁶⁶, j'annonçais fièrement ma participation à la tenue d'un bureau de vote. Après quatre dimanches électoraux, voici un petit bilan :

Tout d'abord, le lieu de vote impressionne les électeurs. Non pas par son décor : il s'agit de la cantine de l'école maternelle ! Non, mais toutes les personnes entrent en silence, avec une petite gêne, ne sachant pas s'il faut venir d'abord au bureau de vote présenter sa carte d'électeur, ou prendre les bulletins (combien ? Ah oui, ne pas oublier l'enveloppe, quel isoloir prendre ? Que faire des bulletins non utilisés). N'oublions pas que nous sommes au moins trois assis derrière l'urne à observer la personne qui entre.

Ensuite, il y a les petites erreurs : untel entre d'un pas décidé, prend un unique bulletin (sans enveloppe) et vient directement à l'urne. Il faut expliquer avec tact qu'il lui faut retourner prendre une enveloppe, passer par l'isoloir, plier le bulletin et le mettre dans l'enveloppe, puis venir à la table de vote présenter sa carte d'électeur. "C'EST BEN COMPLIQUE"...

Un autre vous tend son enveloppe de vote et cherche à faire entrer sa carte d'électeur dans l'urne.

Puis, il y a le dépouillement. Cela a été une très grande surprise pour moi : quelle transparence, quelle minutie, quelle précision... Un ballet où chacun prend et tient sa place consciencieusement avec solennité.

C'est un peu compliqué, parfois un peu surprenant, mais on sent que chaque action a sa raison d'être :

- ouverture de l'urne par deux personnes avec deux clefs (comme un lancement de missile nucléaire) en présence des citoyens présents (une quinzaine à chaque fois);
- tout le monde se regroupe autour de la table et fait des petits tas de 25 bulletins;

⁶⁶ Voir page 98, le billet intitulé « A voté ».

- les petits tas sont comptés, le nombre de bulletins est vérifié avec le nombre de signatures du cahier d'émargement (et le compteur de l'urne, mais celui-ci ne donne qu'une information approximative car il ne fonctionne pas toujours correctement);
- les tas sont ensuite placés par quatre (100 bulletins) dans des grandes enveloppes qui sont scellés (avant dépouillement !) et signées par trois personnes;
- immédiatement après, une première grande enveloppe est descellée et son contenu est étalé sur la table;
- deux personnes ouvrent les enveloppes de vote, en extraient les bulletins, et les passent à la personne désignée par le président pour lire le nom inscrit sur chaque bulletin, puis le bulletin est transmis à une personne qui classe les bulletins par candidat;
- pour chaque nom prononcé, deux autres personnes inscrivent un bâton sur leur feuille de résultats en prononçant à voix haute le chiffre des unités du nombre de votes pour le candidat concerné. S'ils énoncent le même chiffre (entre zéro et neuf), ils sont en phase. Sinon, l'un d'entre eux a commis une erreur;
- si problème il y a, tout le monde s'arrête et dans le pire des cas, nous recommençons à zéro la centaine de bulletins présents sur la table (ce n'est jamais arrivé).

En pratique, c'est simple car il y a toujours des personnes qui connaissent bien la procédure et des nouveaux (comme moi) pour les apprendre.

Tout le monde surveille tout le monde, aucune fraude n'est possible, sauf à ce que tous les participants soient d'accord. Et comme le dépouillement est public, tous les candidats peuvent envoyer une personne surveiller.

Il faut 3/4 d'heure pour dépouiller environ 500 bulletins.

Tout est transparent, techniquement simple et vérifiable par un bac-8.

Ce qui ne sera pas le cas avec un ordinateur de vote.

Le mot de la fin

Un blog est un espace public d'internet où une personne expose ses états d'âme privés. C'est un peu comme une conversation avec un téléphone portable au milieu d'une rame de métropolitain.

Jusqu'où suis-je prêt à aller dans l'exposition de mon intimité ?

Ah ah ah !

Bon, OK ce blog est anonyme⁶⁷. Mais parmi mes lecteurs se trouvent quelques-uns de mes amis et quelques membres de ma famille, qui n'apprécieraient pas une forme trop poussée d'exhibition.

Alors quoi ? Eh bien, j'ai trouvé quelque chose de très personnel, qui pourrait être utile à la communauté de mes lecteurs (chacun étant confronté à un moment ou à un autre à ce type de problème) et dont je repousse la rédaction toujours plus loin : **mon testament**.

C'est assez privé non ?

Mais quel rapport avec ce blog ?

Eh bien, il suffit de remplacer le titre de ce billet par "Testament d'un informaticien expert judiciaire"...

Bien entendu, il n'entre dans aucune des cinq catégories prévues par la loi : testament olographe, authentique, mystique, exceptionnel ou international.

Chiche ? C'est parti !

⁶⁷ Voir page 107 le billet intitulé « Billet anonyme ».

Ceci est mon testament, qui révoque tout autre testament antérieur.

Ce testament est écrit de ma main via mon compte Zythom, pseudonyme légalement reconnu.

Je soussigné Gudule Muad'Dib Hal ZYTHOM, né sur Terre au XXe siècle, demeurant <http://zythom.blogspot.com>, prends les dispositions suivantes, en cas de décès :

Pour le blog de céans : réaffichage, en dernière date, du billet intitulé "le mot de la fin", avec ajout de la mention "cessation pour cause de décès", en fin de billet. Ayant contribué (modestement) à la recherche de la Vérité, je souhaite que cette mention soit suivie de la cause réelle du décès. Merci d'éviter les termes du type "longue maladie". Ma préférence va aux termes très crus.

Pour le réceptacle corporel ayant entraîné le décès par défaut de fonctionnement : prélèvement de toute pièce pouvant servir à la réparation d'autrui (yeux compris), puis incinération et dispersion des cendres dans une mine de silice (silicium oxydé), sans épitaphe, lors d'une cérémonie émouvante (port du casque spéléo obligatoire) où sera servi une boisson égyptienne à base d'orge fermenté⁶⁸.

Au sujet des enfants : les langages SMS, MMS, MSN et leurs dérivés continueront à être proscrits jusqu'à leur majorité matrimoniale (18 ans depuis le 4 avril 2006). Les horaires d'utilisation des ordinateurs continueront à être fixés selon la loi familiale locale en usage au moment de mon décès, révisable tous les ans par l'autorité parentale ou le tuteur légal. Qu'ils choisissent leurs études selon leurs propres inclinaisons. Voyage d'un an hors continent obligatoire.

Au sujet de mes ordinateurs : dans la mesure où aucun d'entre eux n'arrive à passer avec succès le test de Turing, ils seront démontés et vendus "à la bougie" lors d'une réunion de famille réunissant au minimum 15 personnes majeures. Si l'un des ordinateurs réussit ledit test, je demande qu'une copie du disque dur soit offerte à l'Association for Computing Machinery (ACM) afin que mon nom soit proposé pour la prochaine nomination : Zythom, prix Turing 2037⁶⁹ !

Pour mes dossiers d'expertises : faire trois tas : "finis", "en cours" et "pas commencés".

Pour les dossiers "finis", merci de les confier au bon soin du crématorium ci-dessus mentionné pour qu'ils contribuent au bon fonctionnement de la cérémonie.

⁶⁸ Zythum : Bière que les anciens Egyptiens faisaient avec de l'orge fermentée.

⁶⁹ Voir page 83 : « Un week-end pour m'enterrer ».

nie. Voir ses cendres mélangées avec celles de ses dossiers, quelle plus belle fin pour un expert judiciaire ?

Pour ceux "pas commencés", écrire au greffe du tribunal me désignant avec un courrier de refus de mission indiquant comme raison "je suis désolé de ne pouvoir accepter cette mission, mais je suis décédé".

Enfin, pour les dossiers "en cours", faire un courrier (en lettre recommandée avec avis de réception) aux parties indiquant "je suis dessaisi de ce dossier suite à mon décès. Vous pouvez faire votre deuil des pièces de votre dossier envoyées en original, sauf à vous déplacer pour les récupérer. Fallait m'adresser des copies comme demandées..."

Pour le reste, j'institue comme ma légataire universelle en pleine propriété mon épouse. Au cas où, à la date de mon décès, il existerait des héritiers réservataires et si la réduction de ce legs était demandée, celui-ci comprendrait alors au seul choix de mon épouse, la plus forte quotité disponible permise entre époux, soit en pleine propriété et en usufruit, soit en usufruit seulement, et, en outre, comprendrait la nue-propriété de la réserve de mes ascendants.

Paix à mes cendres, ne pas éternuer.

Fait en Europe, le 19 juin 2007.

Zythom

Un expert judiciaire face à la pédophilie

Un expert judiciaire est un citoyen inscrit sur une liste par des magistrats pour ses compétences techniques. Dans la pratique, beaucoup des expertises sont faites par des médecins ou des psychologues. Mais il y a des experts judiciaires dans tous les domaines et j'aurai dû intituler ce billet "Un informaticien face à la pédophilie"...

J'ai déjà fait remarquer sur ce blog l'augmentation du nombre d'expertises qui me sont demandées avec comme mission principale de "découvrir la présence d'images ou films pédopornographiques" sur les disques durs mis sous scellés.

J'accepte ces missions malgré la souffrance que je ressens lorsque je découvre une collection d'images et de films "vraiment" pédophiles. C'est une façon pour moi de participer à la protection des enfants maltraités qui subissent les violences dont je suis le témoin impuissant lorsque je visionne les films et images que j'extrait des ordinateurs qui me sont confiés.

"Vraiment" pédophile, pédopornographique, qu'est-ce que cela veut bien dire ?

La pédophilie est l'attirance sexuelle d'un adulte envers les enfants. Un enfant est un être humain dont le développement se situe entre la naissance et la puberté. L'étymologie de ce mot est latine : infans signifiait, chez les romains, "qui ne parle pas".

Il semble qu'en droit français, le terme de pédophilie n'apparaisse pas dans les codes et règlement du droit et de la justice : les termes utilisés pour décrire l'infraction de relations sexuelles entre un majeur et un mineur sont « atteinte sexuelle » pour une relation avec consentement de l'enfant, « agression sexuelle » ou « viol » lorsque le consentement n'est pas reconnu. La notion d'âge de consentement peut être séparée de celle de majorité sexuelle : ainsi, certaines législations prévoient le cas de relations sexuelles consenties entre mineur sexuel et un adulte, qui reste illégale mais punie moins sévèrement qu'une relation non consentie.

En France, la majorité sexuelle est fixée à 15 ans sauf cas de vulnérabilité particulière du mineur. On voit donc que cette notion de majorité sexuelle ne correspond pas à la variété et la continuité qu'on peut observer dans le développement physiologique (notamment la puberté) et la maturité des êtres humains.

Par ailleurs, l'article 227-23 du Code Pénal est ainsi rédigé (les gras sont de moi) :

*Le fait, en vue de sa diffusion, de fixer, d'enregistrer ou de transmettre l'image ou la représentation **d'un mineur** lorsque cette image ou cette représentation présente un caractère pornographique est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende.*

Le fait d'offrir, de rendre disponible ou de diffuser une telle image ou représentation, par quelque moyen que ce soit, de l'importer ou de l'exporter, de la faire importer ou de la faire exporter, est puni des mêmes peines.

*Les peines sont portées à sept ans d'emprisonnement et à 100 000 euros d'amende lorsqu'il a été utilisé, pour la diffusion **de l'image ou de la représentation du mineur** à destination d'un public non déterminé, un réseau de communications électroniques.*

La tentative des délits prévus aux alinéas précédents est punie des mêmes peines.

Le fait de consulter habituellement un service de communication au public en ligne mettant à disposition une telle image ou représentation ou de détenir une telle image ou représentation par quelque moyen que ce soit est puni de deux ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende.

Les infractions prévues au présent article sont punies de dix ans d'emprisonnement et de 500 000 euros d'amende lorsqu'elles sont commises en bande organisée.

Les dispositions du présent article sont également applicables aux images pornographiques d'une personne dont l'aspect physique est celui d'un mineur, sauf s'il est établi que cette personne était âgée de dix-huit ans au jour de la fixation ou de l'enregistrement de son image.

Vous voyez donc la difficulté pour un expert judiciaire en informatique d'effectuer une sélection appropriée parmi les centaines de milliers de photos :

Faut-il différencier et si oui COMMENT,

- les mineurs de 18 ans
- les mineurs de 15 ans
- les enfants (pré-pubères)

Certains photographes utilisent des modèles ayant 18 ou 19 ans en rasant les poils pubiens et en les rajeunissant le plus possible (couettes, vêtements, situations...)

De nombreux intellectuels français – y compris Foucault, Danet, Hocquenghem, Derrida, Althusser et Françoise Dolto – ont signé une pétition, la "Lettre ouverte sur la révision de la loi sur les délits sexuels concernant les mineurs", adressée au Parlement en 1977 défendant la dépénalisation de toutes relations consenties entre adultes et mineurs de moins de 15 ans.

De plus certaines photos mettant en scène des enfants et des adultes nus sont légales (comme le nudisme) et certains pays acceptent la création de partis politiques pédophiles, comme les Pays Bas avec le PNVD. Ce parti voudrait abaisser la majorité sexuelle à douze ans, puis à l'éliminer sur le long terme, sauf dans le cas de relations de dépendance ou familiales. Seules les relations sexuelles « forcées » ou « dangereuses » seraient punies. Le PNVD voudrait aussi légaliser l'usage privé de pédopornographie et autoriser le porno soft à toute heure à la télévision. Il défend également la zoophilie (légale aux Pays-Bas).

Dans le même ordre d'idée, j'éprouve un certain malaise à la lecture de l'article de wikipédia consacré à l'activisme pédophile.

Ajoutez à cela la crainte de laisser passer la photo d'un enfant disparu⁷⁰.

"La mission, rien que la mission" et "respect de la loi française" sont les deux mamelles de l'expert judiciaire (si je puis dire).

⁷⁰ <http://apev.org>

Sans être juge et encore moins justicier.

Tout cela rend ces missions très longues et éprouvantes.

Sources :

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Pédophilie>

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Enfant>

http://fr.wikipedia.org/wiki/Majorité_sexuelle

<http://fr.wikipedia.org/wiki/PNVD>

http://fr.wikipedia.org/wiki/La_loi_de_la_pudeur

http://fr.wikipedia.org/wiki/Activisme_pédophile

http://fr.wikipedia.org/wiki/Pornographie_enfantine

Hacker vaillant, rien d'impossible

Dans mon esprit, le mot hacker désigne plutôt un bidouilleur qu'un pirate ou un consultant en sécurité informatique. D'un autre côté, je ne connais pas personnellement Jacques Cœur⁷¹...

Par contre, je suis très (auto)satisfait de ma tentative de fonctionnement d'un disque dur USB mis sous scellé.

Le problème des scellés, c'est qu'il ne faut pas en modifier un bit afin de préserver leur intégrité. Dans le cas qui me préoccupe, il s'agit d'un conflit entre deux entreprises où l'un des ordinateurs mis en cause a été mis sous scellé. Plus exactement, une image (ghost) a été faite puis stockée sur un disque dur externe USB.

C'est ce disque dur USB qui m'a été remis sous scellé.

Ma mission (et je l'ai acceptée) est de procéder à un certain nombre de vérifications en faisant fonctionner plusieurs des programmes stockés sur le disque dur USB...

Problème : je n'ai pas l'ordinateur original, je ne dois pas modifier le disque dur USB (donc pas question de booter dessus), j'ai très

⁷¹ http://fr.wikipedia.org/wiki/Jacques_Coeur

Sa devise « A vaillans cuers riens impossible », est encore très connue de nos jours, transformée en « À cœur vaillant, rien d'impossible », d'où le titre du billet.

peu de temps et ma version du logiciel GHOST ne reconnaît pas ce disque USB.

Solution trouvée (si vous avez une solution plus rapide, ne me le dites pas, c'est trop tard) :

- faire une image du disque USB (avec le logiciel True Image par exemple)
- déployer cette image sur un disque IDE vierge
- booter sur ce disque dur (juste pour voir au cas où, mais cela n'a pas fonctionné)
- faire une image du disque dur IDE (avec le logiciel GHOST 12)
- transformer cette image en disque dur virtuel pour le logiciel Virtual PC (avec GHOST 12)
- installer Virtual PC et créer un ordinateur virtuel utilisant ce disque virtuel
- croiser les doigts et démarrer l'ordinateur virtuel.

Eh bien, chez moi, cela marche !

Résultats : le scellé est préservé et j'ai pu démarrer un ordinateur virtuel simulant parfaitement l'ordinateur d'origine, tout au moins dans ses aspects logiciels de base. Les anomalies à rechercher n'étant pas liées au hardware, ni à la configuration, j'ai pu mener mon enquête et rendre compte des résultats. En plus, c'est pratique de travailler sur son rapport tout en faisant fonctionner l'ordinateur à étudier dans une autre fenêtre.

Par contre, j'y ai laissé quelques plumes avec des nuits très courtes.

Si j'avais plus de temps, j'essaierais bien tester Xen, mais je n'ai pas (encore) réussi à l'installer.

Le chemin est long jusqu'au chapeau blanc⁷²...

⁷² Les chapeaux blancs - ou *white hats* : consultants en sécurité, administrateurs réseaux ou cyber-policiers, ils ont un sens de l'éthique et de la déontologie.

Plus X

Certaines réactions chimiques n'ont lieu qu'en présence d'un catalyseur, tels les mariages, légalisés par la présence d'un officiel. Quelques équations ne peuvent être résolues que par l'insertion d'une quantité inconnue appelée x . Si vous n'avez pas ce qu'il vous faut pour obtenir un résultat, vous devez ajouter ce dont vous avez besoin. Si vous avez besoin d'une aide extérieure qui n'existe pas, il vous faut l'inventer.

Chaque fois que l'homme s'est trouvé incapable de maîtriser son environnement les mains nues, ledit environnement a été soumis par la force ou l'entêtement par l'Homme plus x . Il en était ainsi depuis le début des Temps : Homme plus outils ou armes.

Mais x n'est pas nécessairement quelque chose de concret ou de solide, quelque chose de mortel ou de visible. Ce pouvait être aussi intangible ou indémontrable que la menace des feux de l'Enfer ou la promesse du Ciel. Ce pouvait être un rêve, une illusion, un mensonge abominable... N'importe quoi, pratiquement.

Eric Frank Russel, "Plus X"

J'aime beaucoup l'idée que quand rien ne va plus, quand vous êtes au 22e sous-sol, une idée saugrenue - souvent sans rapport avec ce qui vous arrive - vous permet de toucher le fond et de remonter.

Lisez ce livre, et vous comprendrez :)

Rééquilibrage Nord Sud

Il paraît que les cybercriminels sont maintenant de fins psychologues...

Mouais...

Allez lire un peu les forums qui traitent des arnaques, ils sont très très instructifs : ex. arnaque avec Western Union :

Extraits (les fautes de frappe ont été conservées) :

Bonjour , mon fils vend son scooter par internet et nous avons été contacté par un monsieur Brou Franck Mickael au maroc il a soit disant fait le versement mais il lui manquait 280,.. de frais il nous a demandé de les lui avancé en nous promettant de nous les rembourser nous avons commencé par refusé, après un mail il ne nous demandais plus que 180.-- que nous avons versé appaté par la vente du scooter. maintenant il nous dis q'il a perdu 80.-- dans le taxi et qu'il faut lui renvoyer ces 80.-- car la transaction est bloquée j'aimeraï savoir s'il y a une possibilité de se renseigner auprès de western union afin de vérifier ces dires..... !si quelque d'autre le connaît merci de m'en avertir !

bonjour julien,

Moi j'ai eu affaire à WORLDPAY intermédiaire entre l'acheteur et le vendeur, et uniquement par email, enfin ce n'était pas réellement eux.... Il n'y avait que le portail de leur site.

De plus on ne pouvait même pas leur répondre, les messages nous retournait en erreur.

Voilà ce que je peux vous dire, sauf que j'ai perdu 3000 euros.

NANOU

Finalement, les gens se font arnaquer de quelques milliers d'euros relativement facilement !!!

En fait le rééquilibrage Nord/Sud passe par des flux financiers entre des imbéciles naïfs et des escrocs astucieux. Une justice ?

La déontologie

Si j'étais mauvaise langue, je dirais que la déontologie, c'est ce que l'on enseigne aux jeunes pour éviter qu'ils ne piquent trop vite les clients des vieux...

Seulement voilà, je ne suis pas mauvaise langue et je ne pense pas un mot de ce que j'écris (cette phrase s'applique également à elle-même).

J'étais à une réunion d'informaticien dont l'objectif était l'échange des bonnes pratiques en matière de gestion des messageries électroniques et des accès internet. Après avoir présenté le système que j'ai mis en place dans mon établissement, notamment le "grey listing", l'un des participants m'interpelle et me dit "tout cela n'est pas très déontologique... En refusant une première fois l'arrivée d'un message, vous prenez le risque qu'il ne soit pas réémis (si la machine expéditrice ne respecte pas correctement le protocole des messageries), et donc que le destinataire ne reçoive jamais le message !"

Il a parfaitement raison, mais tout est dans la mesure du risque.

Mais le problème n'est pas là, il vient du fait que j'ignorais alors les règles déontologiques dont il voulait parler.

La déontologie (du grec deon, -ontos, "devoir") est la science morale qui traite des devoirs à remplir. Ces devoirs peuvent être regroupés en un ensemble qu'on appellera alors un "code de déontologie". Il y a ainsi des textes qui régissent la profession d'avocat, d'autres les professions médicales, etc.

Tout le monde connaît l'existence du serment d'Hippocrate, mais peu l'ont lu et encore moins savent qu'il a été réactualisé en 1996 :

Extrait du serment d'Hippocrate (version antique) :

je mettrai mon maître de médecine au même rang que les auteurs de mes jours, je partagerai avec lui mon avoir et, le cas échéant, je pourvoirai à ses besoins ; je tiendrai ses enfants pour des frères, et, s'ils désirent apprendre la médecine, je la leur enseignerai sans salaire ni engagement.

Extrait de la version réactualisée :

J'apporterai mon aide à mes confrères ainsi qu'à leurs familles dans l'adversité.

Tout cela est très joli, mais quid de l'expert judiciaire en informatique ?

Pour la partie informatique, je recommande la lecture du rapport 2006 du CIGREF sur la déontologie des usages des SI.

Morceaux choisis :

Les Technologies de l'Information, de la Communication et de la Connaissance (TICC) occupent une place centrale dans l'entreprise. Celle-ci ne peut plus négliger les risques liés à l'usage de ces technologies dont les problèmes de conformité ne sont plus seulement techniques, mais aussi et de plus en plus juridiques. Dès lors, quelles bonnes pratiques mettre en place pour garantir un usage éthique et juridiquement conforme du Système d'information ?

La déontologie en entreprise a pour finalité la formulation de règles de conduite inspirées tant des normes externes que des valeurs de l'entreprise traduites en principes d'action. Elle s'appuie à la fois sur des normes impératives telles que les lois et les règlements, sur des règles considérées comme essentielles pour l'ensemble des professionnels d'un même secteur d'activité, ainsi que sur des principes internes à l'entreprise (le plus souvent repris dans des chartes ou des codes de conduite).

La question de la déontologie des usages des Systèmes d'information revient donc à s'interroger sur une utilisation des outils informatiques de l'entreprise conforme aux règles éthiques, morales et juridiques définies. Il s'agit de réfléchir d'une part, sur la manière dont les règles existantes sont traduites en termes d'application concrète et, d'autre part, sur les limites de leur champ d'application. La déontologie des usages des Systèmes d'information sert ainsi de maillon fondamental entre l'utilisation régulière des outils et le comportement des utilisateurs.

La déontologie se propose en ce sens de donner à l'entreprise un certain nombre d'outils pour l'accompagner dans la mise en œuvre de procédures rigoureuses, destinées à l'aider à contrôler son degré de conformité aux dispositions légales. Elle rappelle les règles de bon sens qui, sans représenter une conformation au droit stricto sensu, ne peuvent que l'aider à se maintenir et à envisager sa pérennité.

Je vous rassure, il y a des dessins dans le rapport...

Y a-t-il des règles déontologiques spécifiques aux experts judiciaires ?

La réponse est oui, dès lors qu'il est adhérent à une compagnie membre de la Fédération Nationale des Compagnies d'Experts Judiciaires, et vous les trouverez sur le site du Conseil National des Compagnies d'Experts de Justice. Morceaux choisis :

I - 6) L'expert doit remplir sa mission avec impartialité. Il doit procéder avec dignité et correction en faisant abstraction de toute opinion ou appréciation subjective.

I - 7) L'expert doit conserver une indépendance absolue, ne cédant à aucune pression ou influence, de quelque nature qu'elle soit.

V - 38) S'il s'agit d'assister une partie alors qu'un expert a déjà été chargé d'une mission par un juge et n'a pas encore terminé de la remplir, il ne peut qu'exceptionnellement accepter de donner une consultation privée de cette nature. Dans ce cas, la consultation sera diligentée avec la volonté de répondre objectivement et dans un esprit de loyauté et de confraternité à l'égard de l'expert judiciairement commis, qu'il informera préalablement à son intervention.[...]Les observations du consultant privé ne peuvent être utilisées dans des observations écrites de la partie consultante que si elles sont produites dans leur intégralité.

A ces 40 règles, il convient d'ajouter les recommandations sur les bons usages entre avocats et experts. Quelques extraits choisis innocemment :

La communication des pièces incombe aux conseils des parties et non à l'expert.

Un bordereau inventoriant les pièces transmises est nécessaire. La numérotation de celles-ci est requise.

La transmission de l'entier dossier n'est pas nécessaire. Il est important de procéder à la sélection des pièces réellement utiles aux différents aspects de la mission de l'expert.

L'avocat modère son client si celui-ci se départit de son calme ou manque de courtoisie.

Il rappelle au besoin le rôle technique confié à l'expert par le Juge.

Mais les avocats étant plus futés que les experts judiciaires, le document donne beaucoup plus de devoirs aux experts qu'aux avocats.

Futur confrère expert judiciaire, beaucoup de lectures à apprendre par cœur !!!

Pour finir, ma pensée du jour :

"Il n'y a pas de règle, voilà la règle" (Zythom)

Si M'aïst Diex

Via le journal gratuit 20 minutes, j'ai appris que l'ESA cherchait des volontaires pour un vol simulé vers Mars. Quatre personnes enfermées pendant 105 ou 500 jours en totale autonomie pour tester les facteurs humains d'une vraie mission vers Mars.

Depuis le temps que je rêve d'aller dans l'espace...

Bon, c'est une simulation, mais je ne pouvais pas me dégonfler pour autant. J'ai donc téléchargé le document d'inscription et ai commencé à le remplir :

- je ne fume pas : OK
- je ne suis pas accro à une substance : OK (j'espère que le café ne compte pas...)
- qu'allez-vous faire de vos trois enfants pendant votre absence ? : NO PB, mes enfants me soutiennent dans mon projet (ma femme aussi)
- avez-vous des antécédents psychiatriques familiaux ? : NON
- êtes-vous équilibré, sain de corps et d'esprit ? : OUI
- quels sont vos taille et poids ? : 1,81m et 80kg (j'ai trois mois pour perdre 10kg)
- quels sports pratiquez-vous ? : spéléo, natation, tennis, jogging (il va falloir m'y remettre...)
- parlez-vous Anglais ? : YES
- êtes-vous prêt à apprendre le Russe : DA (heu)

Finalement, je sais que je n'ai aucune chance d'être pris, ne serait-ce qu'à cause de mon âge. Mais c'est l'espoir qui compte. Après

tout, je ne sais pas si je tiendrai 500 jours avec un ping de 80 minutes...

Et puis si cela peut me faire perdre 10kg et reprendre le sport !

Si M'aïst Diex !

Semper Fidelis

- Voici mon ordinateur. Il y en a bien d'autres comme lui, mais celui-ci c'est le mien.

- Mon ordinateur est mon meilleur ami. Il est ma vie. Je dois en être le maître comme je le suis de ma propre vie.

- Mon ordinateur, sans moi, ne sert à rien. Et sans lui, moi non plus je ne sers à rien. Je dois bien programmer, mieux que le virus qui cherche à me tuer. Il faut que je le tue avant que lui ne me tue. Et c'est ce que je ferai.

- Mon ordinateur et moi-même nous savons que ce qui compte dans cette guerre, ce ne sont pas les coups que nous tirons, ni le bruit de nos rafales ni la fumée que nous dégageons. Nous savons que ce qui compte ce sont les coups au but... LUI ET MOI, ON FERA MOUCHE...

- Mon ordinateur est humain, tout comme moi, puisqu'il est ma vie même. C'est pour ça que je veux apprendre à le connaître comme un frère. Je connaîtrai ses faiblesses, sa puissance, ses pièces, ses accessoires, son système de pointage et son clavier. Je le garderai toujours propre et prêt à servir comme moi-même je suis propre et prêt à servir. Nous ne ferons plus qu'un. C'EST COMME ÇA QU'ON FERA...

- Devant Turing, j'affirme ce serment. Mon ordinateur et moi nous sommes là pour défendre nos valeurs. Nous sommes maîtres de l'ennemi. NOUS SOMMES LES GARANTS DE MON EXISTENCE.

- Ainsi soit-il jusqu'à ce que Linux remporte la victoire, et qu'il n'y ait plus d'ennemi mais seulement la paix !

C'est fou comme le remplacement d'un mot ou deux par ci par là peut changer l'âme d'un texte⁷³...

Qui a volé l'Orange du marchand ?

J'ai acheté un téléphone portable à ma fille aînée. Et oui, c'était l'une des dernières parmi ces copines à ne pas en avoir (enfin c'est elle qui le dit).

Et puis, il faut être de son temps.

Première étape : choisir l'opérateur et l'offre. Après une première tentative pour chercher à comparer et comprendre les différentes offres des opérateurs, j'ai fait comme beaucoup : j'ai demandé conseil à un copain qui venait de passer commande pour sa fille. Résultat du conseil : un forfait bloqué chez Orange, dit "forfait ZAP", adapté aux adolescents et à mon portefeuille. OK.

Deuxième étape : la commande. Après quelques vérifications des conditions sur le site orange.fr, je trouve avec ma fille un téléphone à un euro qui lui plaît et je passe commande de l'ensemble téléphone + forfait ZAP. La commande se passe bien, un message m'indique que je serai livré dans quelques jours.

Quelques jours plus tard (avec un jour d'avance sur le pronostic, youpi), je reçois le joli téléphone avec son mode d'emploi et une carte SIM. Par contre, impossible de savoir quel est le numéro de téléphone associé à cette carte SIM. De plus, après avoir placé la carte SIM dans le téléphone et démarré celui-ci, j'ai un beau message "erreur d'écriture sur carte SIM".

Appel au numéro de téléphone indiqué sur le bon de livraison :

[Orange] : *"C'est normal, Monsieur, la ligne n'est pas ouverte"*

[Moi] : "Ah bon ? Mais pouvez-vous me dire quand elle sera ouverte ?"

[Orange] : *"Ah ben non, mais en ce moment c'est un peu long. Dans quelques jours peut-être... Mais veuillez bien à éteindre le téléphone pour que la création de ligne soit prise en compte."*

⁷³ http://fr.wikipedia.org/wiki/US_Marine_Corps#USMC_Rifle_Creed

Bon. Donc tous les jours qui ont suivi, ma fille ou moi avons allumé le téléphone portable une ou plusieurs fois pour vérifier si la ligne avait été créée.

Cela a duré quinze jours...

Excédé, je rappelle le numéro indiqué sur le bon de livraison :

[Orange] : *"Oui Monsieur, c'est normal. Nous avons eu un gros problème informatique. Mais votre ligne va bientôt être créée et à titre de geste commercial, votre premier mois de forfait ZAP vous sera offert. Vous recevrez cette information par SMS."*

Incroyable ! Ils me font le coup du fameux "problème informatique" !!!

C'est pas nous, c'est à cause de l'informatique...

Restons calme. Après tout, on a "gagné" un mois d'abonnement gratuit. Enfin, moi, car ma fille, elle, elle a gagné le droit d'attendre...

Quelques jours plus tard : miracle, la ligne est ouverte !

Ma fille utilise un peu son nouveau jouet, pendant que **JE** lis la documentation. Je lui montre ensuite comment maîtriser sa consommation en appelant le 555.

[Moi] : "Quoi ! Il te reste 3 minutes sur ton total de 40 minutes !!!

Mais qu'est-ce que tu as fait ? Tu as appelé Pfelelep⁷⁴ à Hong Kong ou quoi ? ?"

[Ma fille] : *"Mais non Papa, j'ai passé deux ou trois coups de fils à des copines et une quinzaine de SMS..."*

Je fonce sur l'interface web orange.fr "Espace client". Je vais directement sur "Mes dernières communications". Tiens, il faut entrer un code client de 10 chiffres.

"Vous trouverez ce code client sur votre facture"

Pas de chance, je n'ai pas encore reçu de facture...

⁷⁴ <http://my.opera.com/pfelelep/blog/>

Recoup de fil à Orange :

[Orange] : "*Vous trouverez ce code client également sur votre contrat*".

[Moi] : "Je n'ai pas reçu de contrat. Tout a été fait via internet".

[Orange] : "*Ce n'est pas normal. Je vais demander à ce qu'un contrat vous soit envoyé*."

[Moi] : "Merci. Mais pouvez-vous me donner mon numéro de client ?"

[Orange] : "*Ab non. Ce n'est pas possible par téléphone. Par contre, je peux vous donner une adresse postale à laquelle vous allez pouvoir écrire pour leur demander de vous adresser votre numéro de client*"

[Moi] : "Vous vous moquez de moi, là ?"

[Orange] : "*Non Monsieur, c'est sécurisé*."

[Moi] : "Bon, je résume : mon forfait est vidé le jour de l'ouverture de la ligne. Je cherche à vérifier les communications passées. Il me faut un numéro de client que je n'ai pas alors que je devrais l'avoir et vous ne voulez pas me le donner par téléphone"

[Orange] : "*Heu... Oui*."

[Moi] : "Bien. Bon, maintenant, parlez-moi un peu de votre geste commercial concernant la gratuité du premier mois qui m'a été promis la dernière fois que j'ai appelé ce numéro."

[Orange] : "*Ab, pour ça, je peux vous répondre : ce n'est pas possible qu'on vous ait dit cela, car je ne peux pas faire ce type de geste commercial...*"

[Moi] : "QUOI !! NON MAIS VOUS VOUS FICHEZ DE MOI ! Bon, écoutez, je vous remercie de votre aide et de votre patience. Je vous souhaite une bonne journée. [je raccroche]"

Vous admirerez la parfaite maîtrise de mes nerfs acquise après une expérience douloureuse⁷⁵.

Dans ces cas-là, il faut utiliser l'un des atouts des centres d'appel : la quasi-certitude de tomber sur quelqu'un d'autre quand on rappelle.

⁷⁵ Voir page 6 « SNCF, c'est possible »

Je rappelle donc :

[Orange] : *"Mais oui Monsieur, pas de problème, votre numéro de client est 1234567890. Votre forfait n'a été crédité que de 5 euros au prorata temporis avec la date de la prochaine facture. Votre contrat va vous être envoyé sous peu et je vois ce que je peux faire pour le geste commercial qui vous a été promis..."*

[Moi] : "Merci merci merci merci merci bonne journée bonnes vacances longue vie à vous"

J'annonce les bonnes nouvelles à ma fille.

Restait un dernier mystère à éclaircir. A chaque fois que j'appelle le 555 pour suivre la consommation, le crédit restant diminuait, sans que j'ai passé le moindre appel ni SMS... La ligne était-elle piratée ?

Avant de rappeler le service client, je me connecte sur mon interface web avec *mon numéro client à 10 chiffres qui me permet de créer un code secret à 4 chiffres afin d'accéder à mon espace privatif...*

L'appel au 555 est payant...

Il faut faire #123# à la place.

Merci Orange.

Qui a volé a volé a volé l'Oraaaannnge du marchand ?

[Le scandale du fichier élèves de l'éducation nationale](#)

Jusqu'à la semaine dernière le fichier "base élèves" de l'Education Nationale, un document dont l'accès est en théorie réservé aux seuls directeurs d'école, aux maires et à l'administration centrale, était consultable avec comme nom d'utilisateur le numéro de l'établissement (un renseignement public) et comme mot de passe le même numéro (source [01net.com](#)⁷⁶)

Aussi étrange que cela puisse paraître "*la consigne avait été donnée aux chefs d'établissement de se simplifier la vie, en évitant de mémoriser un mot de passe compliqué*", révèle *Le Canard Enchaîné* dans son édition du mercredi 27 juin...

Ce qui m'attriste le plus dans cette histoire, ce n'est pas l'accès en lui-même (une erreur humaine est toujours possible et pardonnable). Non : c'est la consigne donnée par l'administration et l'insouciance des directeurs d'école que cela n'a pas particulièrement troublé.

L'accès à des données privées NE CHOQUE PAS en France.

De ce fait, la CNIL semble avoir de moins en moins de poids et de soutiens.

En bref, tout le monde s'en fout.

Bientôt donc, [comme aux youessa](#)⁷⁷ vous pourrez consulter librement le détail des gains de vos voisins, amis et ennemis, leurs condamnations, etc.

Les banques et assurances auront accès à vos différentes maladies et traitements médicaux.

Et tout cela dans une relative indifférence générale.

Consternant.

⁷⁶ <http://www.01net.com/editorial/354001/l-education-nationale-somme-de-revoir-la-confidentialite-de-ses-fichiers/>

⁷⁷ <http://www.intelius.com/>

La bête du petit écran

L'année dernière, à la même époque, nous souffrions de fortes chaleurs. Nous, oui, mais pas tous les êtres vivants : je cite ici l'animal dénommé par le vulgum pecus "la bête de chaleur". J'ai bien écrit "la bête **DE** chaleur".

Cette fois *Google is not my friend*, car impossible de trouver en moins d'une minute le vrai nom de ce tout petit animal noir d'un millimètre de long qui surgit de nulle part pour nous tomber sur la tête, sur les bras et entre le plastique et notre nom de la boîte aux lettres.

Eh bien, il y a un an, une petite "bête de chaleur" s'est glissée derrière la vitre de l'écran plat de mon PC professionnel et a commencé à se déplacer lentement à travers tout l'écran sous mes yeux agacés.

Elle est venue mourir AU MILIEU de l'écran (juste au croisement des deux diagonales et des deux médianes). L'endroit où les yeux se posent le plus souvent...

Depuis un an, elle ajoute parfois une cédille ou un accent là où il ne faut pas, elle égaie un graphisme d'une virgule déplacée.

Depuis un an, tous mes efforts pour la faire partir sans massacrer l'écran se sont avérés infructueux.

Depuis un an, elle me montre qu'un docteur expert judiciaire en informatique est parfois singulièrement démuni face à une petite bête qui lui a dit : "Morituri te salutant".

Ce à quoi je répondrai, comme Fercorus dans *Astérix en Hispanie*, ou Anglaigus dans *Le domaine des dieux* : [Beati pauperes spiritu](#)⁷⁸...

Bon anniversaire la bête du petit écran.

⁷⁸ Si l'on cherchait le sens de ces premières paroles du Sermon sur la montagne, dans l'application qui en est faite d'ordinaire, il faudrait admettre, comme on le fait généralement, que Jésus-Christ a glorifié l'idiotisme. Ce sens ne peut être celui de l'Écriture. Quelques interprètes ont traduit pauperes spiritu par pauvres en esprit, c'est-à-dire détachés de tous les biens terrestres et n'aspirant qu'aux vrais biens du Ciel ; mais une tradition erronée est indestructible ; on a dit une fois et l'on dira toujours : Bienheureux les pauvres d'esprit, en appliquant cette expression à ceux qui, dépourvus d'instruction et de talents, voient cependant leurs affaires prospérer : Cet homme a fait une fortune colossale en quelques années, et c'est à peine s'il sait signer son nom : Beati pauperes spiritu. (source : <http://www.abc-lettres.com/proverbe-latin/beati-pauperes-spiritu.html>)

Un nouvel oracle

De tout temps, l'homme s'est entouré d'un certain rituel pour l'aider à prendre une décision. Il a sacrifié des animaux, lu les étoiles, observé le vol des oiseaux, mis sa foi dans des proverbes... Aujourd'hui, il fait appel à un nouveau rite, moins poétique, mais peut-être plus rationnel, l'utilisation de l'ordinateur. Et avec l'ère de l'ordinateur est né un nouvel oracle : Internet.

L'ordinateur, c'est la Pythie chargée d'apporter aux internautes la réponse de l'oracle à leurs questions. La Pythie entre en transes et les prêtres interprètent ses gestes et les sons qu'elle produit sous l'influence du dieu.

Mes étudiants-prêtres interrogent Internet avec tous types de questions : horaires de cinéma, corrigés de TD, orthographe d'un mot, etc. Et quelles que soient les sources des réponses qu'ils obtiennent, ils justifient haut et fort leur nouveau savoir : "si c'est écrit sur Internet, c'est que c'est vrai".

Et c'est là que semble apparaître la plus grande différence entre l'époque actuelle et l'antiquité : auparavant, l'oracle ne devait pas se tromper, et donc les réponses étaient souvent ambiguës. Aujourd'hui l'oracle est très précis dans ses réponses, mais il en fournit un million pour chaque question.

Finalement, est-ce vraiment différent ?

Tiens, je remâcherais bien quelques feuilles de lauriers moi...

Un expert judiciaire peut-il tenir un blog ?

La question m'a été plusieurs fois posée depuis l'ouverture de ce blog, par des experts m'écrivant directement à mon adresse zythom@gmail.com (sans passer par des commentaires), aussi vais-je tenter d'y répondre dans ce billet.

L'humour peut-il être utilisé en la matière ?

Le sujet est grave et les enjeux sont importants lors d'un procès. Mais ne dit-on pas que l'on peut rire de tout ? Monsieur Desproges précisait même : "On peut rire de tout, oui, mais pas avec n'importe qui". Si quelqu'un n'aime pas le ton de ce blog, ni la manière dont je traite des sujets parfois graves, qu'il cesse de venir alimenter mes statistiques de consultation.

La liberté d'expression est-elle compatible avec la confidentialité des dossiers d'expertise ?

Alors là, clairement : non. Toutes les anecdotes citées sur ce blog sont "atemporelles", "universelles" et vous ne verrez jamais aucun nom cité ni aucune ressemblance avec des affaires existantes ou ayant existées. Les personnages et les situations étant purement fictifs, toute ressemblance avec des personnes ou des situations existantes ne saurait être que fortuite.

Puis-je dénigrer des experts sur ce blog ?

D'abord, pourquoi le ferais-je ? Et puis, j'ai déjà expliqué page 150 (« La déontologie ») que la politesse élémentaire est de respecter un certain nombre de règles qui forment ce que l'on appelle une déontologie. Ces règles ne s'imposent pas à moi légalement, mais forment un ensemble qui relève du bon sens. Elles sont accessibles sur le site du Conseil National des Compagnies d'Experts de Justice. Je citerai ici :

II - 14) L'expert observe une attitude déférente envers les magistrats et courtoise à l'égard des auxiliaires de justice.

Dois-je pour autant faire preuve de corporatisme ?

Alors là aussi clairement, non. Un expert judiciaire n'est pas obligatoirement inscrit à une compagnie d'experts. Il peut exercer son sacerdoce seul. Pour ma part, je ne suis membre que d'une seule compagnie et encore, pour bénéficier de l'assurance responsabilité... De plus :

II - 15) [L'Expert] conserve toujours son entière indépendance et donne son opinion en toute conscience, sans se préoccuper des appréciations qui pourraient s'en suivre.

Cette règle s'applique au rapport que rédige l'expert pour le magistrat. Je la fais mienne pour ce blog.

Ce blog représente-t-il tous les experts judiciaires ?

Non. Mais comme il y a peu de blogs d'experts judiciaires, certains pensent que ce blog fait du tort à "l'activité". Qu'ils reçoivent mes plus sincères excuses. Je remarque néanmoins pour ma défense que j'ai été l'un des seuls experts à défendre *sur internet* un confrère qui s'est rendu malencontreusement célèbre par une phrase maladroite sortie de son contexte (lire page 16). Bon, je n'ai pas beaucoup mouillé ma chemise, mais je ne suis pas son avocat ni président de compagnie.

Ce blog donne-t-il une mauvaise image des experts judiciaires ?

Là, je ne sais pas. J'avoue que je ne me suis pas souvent posé la question. Est-ce que dire que l'on ne peut pas tout savoir sur tout implique nécessairement être incompetent ?

Un expert peut-il être excentrique ?

Non. D'ailleurs on lui demande de remplir sa mission avec le plus grand sérieux. Mais dès son rapport déposé, il cesse d'être expert ! Par ailleurs, je dois avouer que je mets trois glaçons dans mon café le matin et qu'il m'est arrivé d'aller à mon travail en chaussons. C'est fou non ?

Ai-je le droit de profiter de l'audience de ce blog pour obtenir des expertises ?

I - 13) L'expert s'interdit toute publicité en relation avec sa qualité d'expert judiciaire. Il peut porter sur son papier à lettres et ses cartes de visite la mention de son inscription sur une liste [...] S'il appartient à une Compagnie membre de la Fédération, il peut le mentionner.

Je n'ai pas de cartes de visites (ni à mon nom, ni à celui de Zythom), mais j'ai effectivement un papier à entête sur lequel j'indique mon activité d'expert judiciaire, et que j'utilise pour celle-ci. Je refuse toutes les affaires qui me sont adressées par le biais de ce blog.

Oui, un expert judiciaire peut tenir un blog, dès lors qu'il respecte la loi.

Archéoinformatique

« L'informatique des entreprises (...) est à l'image d'un site archéologique. (...) Tout au fond, on tombe sur de vrais fossiles, calcifiés : la carte perforée n'est plus physiquement là, mais on peut trouver son "empreinte" sur des disques durs dernier cri, jusqu'à des traces d'organisation en quatre-vingts "colonnes" »

Pierre Vandevingste, La Recherche.

Cette remarque est tellement vraie...

La salle derrière au fond

Un jeune lecteur anonyme me gratifie d'un compliment additionné d'une petite critique : je n'ai pas écrit d'anecdotes d'expertises depuis longtemps. S'il savait...

Il n'est pas facile d'écrire des anecdotes d'expertises car il faut prendre garde de ne rien révéler qui puisse trahir le secret dans lequel baigne tout expert dans son activité.

Respect du secret bien sûr, mais rien n'empêche de travestir suffisamment la réalité et de ne garder que la partie anecdotique intéressante, surtout lorsque celle-ci se répète à l'envie sur de nombreuses expertises. Plusieurs des experts qui m'ont écrit se sont amusés de situations qu'ils avaient vécues et qu'ils voyaient dépeintes dans un billet de ce blog "*comme si c'était leur histoire*".

Lors d'une expertise, la première de mes missions était de venir prendre au Tribunal de Grande Instance deux ordinateurs mis sous scellés.

Une fois sur place, la greffière me dit : "Ah oui, mais le responsable des scellés est en vacances. Il va falloir que vous m'accompagniez pour aller les chercher. Et comme je ne sais pas trop ni où, ni comment ils sont rangés, cela peut nous demander un petit moment..."

J'avais fait 40 km sur des routes de montagne pour arriver au tribunal, je n'allais pas faire la fine bouche et repartir les mains vides. Et puis, comme je suis plutôt galant...

Nous voici donc partis à travers le dédale du tribunal, passant de couloir en couloir, montant d'un étage pour en redescendre deux, pour finir enfin par sortir par l'arrière et nous retrouver face à une gigantesque porte en bois.

La greffière sort de son sac une clef comme on n'en voit que dans les films (vous savez, LA clef de la ville), la place dans la serrure et la tourne à deux mains. Nous entrons dans une salle sombre. Une fois les yeux habitués à la faible lumière issue de la seule lampe

pendant du plafond, je regarde autour de moi : je venais d'entrer dans le saint des saints, Le Lieu Interdit Au Public. Je venais aussi de faire un bon ~~un~~ de deux siècles en arrière !

Des dizaines de fusils emballés dans des plastiques transparents tous évidemment munis de l'étiquette habituelle que l'on trouve sur tous les scellés (l'Etat doit avoir fabriqué au 19e siècle une quantité incroyable de ces étiquettes pour qu'elles aient toutes cet air suranné...)

Des couteaux, dont certains semblaient encore couverts de taches sombres... Des épées, des cannes, des lampes, des manteaux, des postes de radio, des paquets, beaucoup de paquets ficelés (vous savez, cette ficelle grossière qui ressemble à de la paille)... Partout, du sol au plafond, serrés sur des étagères en bois d'un autre âge. J'avais l'impression d'être dans un Simenon. Je m'attendais à voir surgir le commissaire Maigret de derrière une étagère.

J'étais en train de vérifier si je ne détectais pas l'odeur de pipe quand la greffière me sortit de ma fascination : "Bon, Monsieur l'expert, il faut trouver dans ce bazar, deux ordinateurs sous scellés numéro XZ65... Je commence par la gauche et vous par la droite."

Mon rêve de gamin devenait réalité : fouiller la caverne d'Ali Baba !!!

Pendant une demi-heure nous avons exploré (sans déranger) ce chaos ordonné, ce bazar étiqueté. J'ai touché du doigt des affaires criminelles terribles (terribles dans ma tête bien sûr), des objets chargés d'histoires horribles. Des ombres terrifiantes régnaient sur ce lieu et visiblement je n'étais pas le bienvenu. J'ai encore l'odeur de poussière et de vieux papiers dans les narines.

C'est la greffière qui a trouvé les ordinateurs.

Ils faisaient un peu taches dans ce lieu d'un autre âge.

J'aurais dû les trouver tout de suite...

Depuis, je suis retourné souvent dans cette salle, mais jamais plus je n'ai retrouvé les sensations de cette première fois.

Allez vous coucher plus tôt

Je faisais il y a quelques années auprès de mes étudiants un cours de programmation en langage C. J'avais compilé dans ce cours l'ensemble des erreurs communément faites par leurs prédécesseurs lors des séances de travaux pratiques que j'encadrais (ce qui n'empêchait pas malheureusement les étudiants de retomber dans les mêmes ornières...).

En relisant avec nostalgie ce cours, je suis tombé sur une recommandation que je faisais aux étudiants et qui me semble toujours valable aujourd'hui :

Lorsque vous travaillez tard sur un projet important, la fatigue vous entraînera à faire la "petite" erreur qui va anéantir en quelques secondes des heures de travail. Allez donc vous coucher avant que cette erreur n'arrive.

Voici ce qu'écrivait David J. Way dans **un manuel de construction de clavecin** (20e siècle) :

'Penser' est la cause de toute erreur. La preuve en est que chaque personne qui commet une erreur dit toujours "Oh, mais je pensais...". Ne faites pas attention à ce genre de pensées - avant d'assembler des éléments, vous devez être conscient de ce que vous faites. Assemblez les morceaux sans colle, étudiez si ça va et contrôlez le résultat en le comparant avec votre dessin qui montre comment les morceaux s'emboîtent.

Et après avoir collé quelques morceaux, contrôlez le résultat une fois de plus. J'ai entendu tant de fois la triste anecdote : "Hier soir, j'ai fait ça et ça, mais ce matin j'ai regardé ce que j'ai fait..."

Cher constructeur, si vous aviez regardé hier soir, vous auriez pu encore séparer et corriger votre assemblage. Beaucoup d'entre vous construisent pendant leur temps de loisir, par conséquent vous êtes tentés de travailler tard dans la nuit. Mais, à en croire les plaintes qui me parviennent, la plupart des erreurs concernent la dernière chose que vous faites avant d'aller vous coucher. Cessez donc votre travail un peu plus tôt.

Je pense toujours que tout informaticien devrait tenir compte de cet avertissement.

Je suis un imposteur

En relisant quelques anciens billets, je m'aperçois que je prends un malin plaisir à y glisser quelques citations, le plus souvent en latin.

J'ai fait du latin jusqu'en classe de terminale, mais une malheureuse impasse sur cette matière m'a logiquement et inéluctablement condamné à *une piteuse* à l'examen final.

Et malgré tant d'année d'études, de traductions et de versions, j'ai oublié jusqu'à la déclinaison de la rose et les significations de "datif" ou "ablatif". J'ai pu le constater quand ma fille aînée a commencé cette langue en cinquième (à son grand désespoir...)

Alors, pourquoi cette imposture ? Pourquoi truffier ce blog de citations dans la langue de Caesar ? La réponse est toute simple : j'aime le latin. Pas la langue, que je ne maîtrise plus, mais les sensations que je ressens devant l'utilisation de cette langue.

La maîtrise du latin, pour moi, est synonyme de culture. Cela me renvoie à ma jeunesse et aux professeurs que j'ai connus. Cela me renvoie aussi à l'étude de la civilisation romaine antique. Cela me renvoie également à Astérix, mais cela il ne faut pas l'écrire...

La première fois que j'ai visité Rome, je suis resté sans voix devant la "via sacra" dans le Forum, et devant le Colosseum. Je voyais presque passer les triomphes...

*Rome enfin se découvre à ses regards cruels;
Rome, jadis son temple, et l'effroi des mortels;
Rome, dont le destin dans la paix, dans la guerre,
Est d'être en tous les temps maîtresse de la terre.*

Et pourquoi le latin et pas le grec alors ?

Tout simplement parce qu'il n'y pas de police Symbol sur blogspot... Cela donnerait :

Ο κρονος διδασκει τους ανθρωπους

Le temps enseigne les hommes

Je n'ai pas de culture, mais j'aime me cultiver.
J'aime faire semblant aussi. Et Google is my friend.
Je suis un imposteur.

Je sors de Rome, Arsace, et j'en sors pour jamais.

Remise en état

J'avais fini mon rapport d'expertise et, pour une fois, je souhaitais le déposer en main propre. J'ai donc pris rendez-vous avec le juge d'instruction pour lui remettre mon travail et apporter des précisions sur l'affaire concernée.

Quand je suis arrivé, j'ai trouvé sa porte close et la greffière m'a informé qu'une urgence avait décalé à l'improviste notre rendez-vous d'une heure.

Une heure à tuer dans un tribunal : je me promène dans les couloirs à la recherche d'une salle d'audience pour me glisser dans le public. Chic, comme à la télé !

Par une porte entrouverte, gardée par un policier, j'aperçois une certaine animation : des avocats, des magistrats et du public... Je me glisse au fond de la salle et écarquille les yeux tout en ouvrant bien grand les oreilles.

Tant d'avocats et tant de monde dans la salle, quelle affaire pouvait donc bien se jouer ici dont je n'avais pas entendu parler, enfermé que j'étais dans mon bureau pendant mon expertise ? L'affaire ELF ? L'affaire des frégates de Taïwan ?

Non, une simple "mise en état".

Si j'ai bien compris le concept, il s'agit pour les magistrats de faire convoquer à la même heure toutes les parties de toutes les affaires

du jour et de voir si les affaires sont "en état" d'être traitées correctement le jour même. Le magistrat présent s'informe par exemple de la régularité de la procédure suivie dans chaque dossier, il règle les incidents liés à l'échange des conclusions et à la communication des pièces, etc. Accessoirement, il règle aussi l'ordre de passage des affaires. Priorité semble-t-il à l'avocat dont l'inscription au Barreau est la plus ancienne, mais aussi aux avocats venant de loin, ou aux affaires complexes nécessitant la présence de nombreuses personnes... Autant dire que si votre affaire est simple, que votre avocat est inscrit depuis peu au barreau local, ainsi que l'avocat de votre adversaire, vous n'êtes pas sorti du Palais...

Si je parle de cela aujourd'hui, c'est qu'il me reste de ce souvenir un sentiment de malaise : j'étais assis dans un public essentiellement constitué des personnes concernées par les affaires du jour. Ces personnes avaient la mine sombre et visiblement rêvaient d'être ailleurs.

En face de nous, un joyeux ballet se déroulait sous nos yeux : les avocats se tutoyaient tous, des plaisanteries fusaient entre eux, avec le magistrat et le greffe. Bref, nous assistions à une réunion de travail "entre collègues" plutôt rigolote.

Sauf que je sentais que les personnes présentes n'étaient pas du tout d'accord. Leur affaire représentait à leurs yeux un élément très important de leur vie. Leur temps est précieux (ils ont pris un jour de congé), leurs attentes immenses, leurs angoisses extrêmes. *Comment mon avocat peut-il plaisanter avec l'avocat de mon adversaire qui m'a tant fait souffrir ? Pourquoi ce climat de plaisanterie dans ce lieu ?* Autant d'interrogations que je lisais sur les visages.

Maintenant je sais que deux amis avocats peuvent plaider l'un contre l'autre en défendant au mieux les intérêts de leurs clients respectifs. Leurs intelligences s'affrontent à travers le développement de leurs arguments, leur persuasion. Ils n'en restent pas moins amis "en dehors du travail".

Mais sur leur lieu de travail, sachant que leurs clients les imaginent sur un ring, eux qui sont sur le grill, ils n'auraient pas dû faire preuve de cette familiarité.

D'où le malaise autour de moi.

J'ai retenu la leçon. Lorsque je connais bien un avocat apparaissant dans un dossier, lors de la réunion avec les parties je fais comme si je ne l'avais jamais vu, et ne lui réserve aucun traitement de faveur. Et je ne mange pas avec les avocats des parties. Et si je connais bien l'une des parties (le monde est petit), comme cliente ou fournisseur, je refuse le dossier.

Et je ne rigole pas souvent en fait.

LA première fois...

Pour une fois, dans la rubrique "Anecdotes expertises", un souvenir datant d'avant ma prestation de serment comme expert judiciaire.

Il s'agit d'un souvenir de jeunesse.

Parisien d'adoption pendant mes années d'études, il m'arrivait souvent de traîner sur le boulevard St Michel à la recherche de livres d'occasion pour compléter ma bibliothèque de science-fiction.

Ayant dépensé une somme assez rondelette en Asimov, Heinlein et Clark, je décide de pousser plus avant vers la bibliothèque (gratuite) du centre Georges Pompidou. Il me faut pour cela traverser l'île de la Cité via le boulevard du Palais. J'ai plusieurs heures à tuer, il fait beau, autant sortir un peu des sentiers battus : je décide de faire le tour de l'île par le Quai des Orfèvres. A peine ai-je marché quelques mètres, j'aperçois une grande porte ouverte par laquelle entrent des personnes. Une idée saugrenue me vint alors : "Et si j'entrais moi aussi ?".

C'était une époque ante-vigipirate. L'entrée dans le Palais de Justice de Paris pouvait se faire par les côtés, sans forcément faire la queue par l'entrée de la Sainte Chapelle, ni montrer patte blanche.

Pour la première fois, j'entrais dans un Palais de Justice.

Intimidé comme les gens qui vont voter⁷⁹, je suis entré dans la première salle que j'ai trouvée. Je me demande encore comment j'ai eu le courage de passer devant le garde en faction devant la salle.

Pour la première fois j'entrais dans un Tribunal.

Il s'agissait d'une chambre correctionnelle. La salle était ~~vieille~~ patinée par les années, les micros ~~en panne~~ débranchés, aussi me glissais-je jusqu'au deuxième rang. En face de moi sur la droite se tenaient les accusés, encadrés par les forces de l'ordre. Parmi eux se tenait un jeune homme dans un beau costume, l'air hagard, la tête baissée.

Pour la première fois, je suivais une affaire.

Mr XXX a été pris après avoir volé un blouson de cuir. Les faits se sont produits il y a peu de temps (la veille ?). Toute l'histoire est racontée, il suffit de fermer les yeux et les différentes scènes se déroulent comme si l'on y était. Je regarde autour de moi, des petits vieux sont là comme au spectacle et commentent entre eux à voix pas si basse "c'est pas dommage", "pourtant il a pas l'air de manquer". Devant moi se tiennent des personnes bien mises. Elles ont un air de famille avec le jeune accusé. Bingo, c'est sa famille. Papa et Maman sont là, bien raides sur les bancs en bois. Papa surtout, avec un air fermé et furieux. Papa est étranger d'un pays bordant le Nil et travaille à l'ambassade. Papa ne comprend pas comment son fils a pu commettre ce geste. Papa a condamné son fils à la peine de mort et le fusille du regard. Le jeune a honte d'être là. On dirait un petit garçon terrorisé. Le moins qu'on puisse dire est qu'il ne recommencera pas. Il sera broyé avant. Affaire suivante.

⁷⁹ Lire page 138 : « Le bureau de vote »

L'affaire suivante est une affaire de drogue. Je ne me souviens pas précisément des faits, mais je revois la réaction de l'accusé au moment du verdict en fin de journée : "... est condamné à DIX ans de prison". Je n'en revenais pas. Et lui non plus semble-t-il : raide comme un piquet, il est tombé en arrière de tout son long dans le box des accusés, faisant voler toutes les chaises. Les policiers l'ont récupéré et l'ont emmené. Dix ans ! Les petits vieux semblaient apprécier le spectacle.

Pour information, le jeune a été relâché sans condamnation. Je suis sûr qu'il ne recommencera jamais et que la leçon a porté.

Aujourd'hui j'entre avec un air blasé dans la 1ère chambre de la Cour d' Appel de Paris pour y assister à une formation d'experts judiciaires, et je souris quand je vois un jeune confrère les yeux écarquillés prendre des photos de la salle.

A ma demande, il m'a d'ailleurs gentiment envoyé ses photos...

Mon grand âge a sa dignité.

Ah, ma jeunesse...

Bogue suite

Je trouve particulièrement amusant que le mot "bug" soit entré dans le vocabulaire de base des jeunes adolescent(e)s. Ma fille utilise (trop) souvent l'expression "Papa, vient voir ya la télé qui bogue". Cela me fait toujours sourire, me fait fondre et m'oblige à courir donner un grand coup de poing sur le décodeur TNT (en fait, je le débranche et le rebranche, cela vous rappelle quelque chose ?).

J'ai raconté il y a quelques temps une anecdote⁸⁰ dans laquelle la discussion lors de la réunion d'expertise a porté sur la définition du terme "bug" ou "bogue".

En me promenant sur le réseau international de communication entre ordinateurs (c'est plus classe à mon âge que de dire "surfer sur Internet"), je suis tombé encore et toujours sur [un article de wikipédia](#)⁸¹ où il est question de "Mandelbug", "Schödinbug", "Heisenbug" et "Bohr bug".

Pour tous ceux que les billets truffés de liens agacent, je résume un peu les définitions :

Mandelbug : c'est un bogue dont les causes sont si complexes que son comportement apparaît chaotique ; il le reste tant que le testeur n'arrive pas à établir précisément un comportement déterministe d'apparition du bogue.

Schödinbug : c'est un bogue qui n'est pas découvert et non gênant pour les utilisateurs, mais qui apparaît après que quelqu'un a relu le code source ou utilise le logiciel d'une façon non habituelle.

Heisenbug : c'est un bogue basé sur le principe d'incertitude d'Heisenberg "observer une structure modifie son état" (ex : le programme tourne sous le débogueur, mais pas sur la ligne de commande).

Bohr bug : c'est un bogue qui, à la différence des heisenbugs, ne disparaît ni n'a ses caractéristiques modifiées lorsqu'il est recherché : il est persistant.

⁸⁰ Lire page 25 : « Bogue »

⁸¹ http://fr.wikipedia.org/wiki/Bogue_%28informatique%29

A cette liste, j'ajoute le :

Zythombug : c'est un bogue qui disparaît au moment où arrive l'informaticien que l'utilisateur a fait venir pour le dépanner.

Dans l'expertise citée en tête du présent billet, nous avions affaire à un "mandelbug". Je ne suis pas sûr que les parties auraient appréciées mes explications...

Et pour ne pas mourir idiot, un extrait du dictionnaire de l'Académie française (neuvième édition) :

I. BOGUE n. f. XVI^e siècle. Mot de l'Ouest, probablement issu du breton bolc'h, «cosse de lin». BOT. Enveloppe de certains fruits, armée de piquants. La bogue de la châtaigne, du marron d'Inde, de la faine.

II. BOGUE n. f. XVI^e siècle. Emprunté de l'ancien provençal boga. ZOOL. Poisson de la famille des Sparidés, commun en Méditerranée, à nageoire dorsale épineuse.

III. BOGUE n. f. XIX^e siècle. Emprunté de l'italien du nord boga, «chaîne, anneau de fer», d'origine germanique. Anneau fixé au manche d'un gros marteau de forge.

Interro demain pour voir !

Conseils à un jeune expert

En nettoyant les anciens liens de mon navigateur, je suis tombé sur une page des [carnets de JLK](#)⁸² reproduisant la version complète des "Conseils à un jeune écrivain" de Danilo Kis.

Autant les conseils originaux méritent d'être lus avec attention, autant je me suis amusé à les transformer en "conseils à un jeune expert":

1. Cultive le doute à l'égard des idéologies régnautes et des princes.
2. Veille à ne pas souiller ton langage du parler des idéologies.
3. N'écris pas de reportages sur des pays où tu as séjourné en touriste ; n'écris pas de reportages du tout, tu n'es pas journaliste.
4. Sois conscient du fait que l'imagination est sœur du mensonge, et par là-même dangereuse.
5. Ne t'associe avec personne : l'expert est seul.
6. Ne sois pas prophète, car le doute est ton arme.
7. Sois mécontent de ton destin, car seuls les imbéciles sont contents.
8. Ne sois pas mécontent de ton destin, car tu es un élu.
9. Sois persuadé que la langue dans laquelle tu écris est la meilleure de toutes, car tu n'en as pas d'autres.
10. Sois persuadé que la langue dans laquelle tu écris est la pire de toutes, bien que tu ne l'échangerais contre aucune autre.
11. Aie en toute chose ton avis propre.
12. Ne donne pas en toute chose ton avis.
13. Si tu ne peux pas dire la vérité – tais-toi.
14. Garde-toi des demi-vérités.
15. Ne te laisse pas persuader que nous avons tous également raison, et que les goûts ne se discutent pas. « Etre deux à avoir tort ne veut pas dire qu'on soit deux à avoir raison » (Karl Popper)
16. « Admettre que l'autre puisse avoir raison ne nous protège pas contre un autre danger : celui de croire que tout le monde a peut-être raison ». (Popper)
17. N'aie pas de Mission.
18. Garde-toi de ceux qui ont une Mission.

Qui habet aures audiendi, audiat⁸³

⁸² <http://carnetsdejlk.hautetfort.com/archive/2005/12/26/conseils-a-un-jeune-ecrivain.html>

⁸³ Que celui qui a des oreilles pour entendre entende (Légionnaire romain dans "Le cadeau de César") S'emploie pour avertir qu'on doit faire son profit de ce qui a été dit.

Remerciements :

Ce livre n'existerait pas sans l'aide des personnes suivantes (par ordre chronologique) :

Mes parents, qui m'ont donné le jour, élevé et éduqué avec affection et amour. La baisse sensible du nombre de fautes dans cette seconde édition doit beaucoup à la relecture de ma mère.

Ma sœur France-Noëlle, qui m'a soutenu tout au long de mes études, en particulier dans les moments difficiles. Je lui dois une partie de ce que je suis.

Mon épouse Anne, qui m'a soutenu devant toutes les difficultés rencontrées lors de la tenue du blog.

Maître Eolas, dont les encouragements et le soutien ont largement contribué au succès du blog.

Tous les blogueurs qui entretiennent avec moi des liens à travers les internets. J'apprends souvent beaucoup de nos échanges.

Et, bien entendu, les lecteurs du blog.

Tables des matières

Pourquoi Zythom ?	4
Pourquoi un blog ?	4
Réparation progressive	5
1er conseil municipal	6
SNCF c'est possible	7
Le téléphone sonne	10
Vol d'objet virtuel	11
Recrutement de tueur à gage sur Internet	12
Expert Judiciaire en Informatique	12
Saisie contradictoire	13
Adieu Mme l'Institutrice	15
Pas bien réveillé ?	16
Le psychologue d'Outreau reste Expert	16
Qu'est-ce qu'un expert judiciaire ?	17
Missions impossibles	19
Terminologie et néologie	21
Retraite II le retour	22
Catachrèse	23
Accès aux données professionnelles	24
Déplacement payant	25
Bogue	25
L'horreur de la pédophilie	27
La poubelle est pleine	28
Tribun du troisième âge	29
Le distributeur de billet	30
Citations le retour	31
Bonjour, au revoir	32
Le siècle des lumières	34
Faire parler l'imprimante	35
Les 10 commandements de ce blog	37
Mon PC à 10000 m	37
Comment devenir expert judiciaire ?	38
Nul n'est censé ignorer la loi	39
Doit-on concrètement payer l'euro symbolique ?	40
Le blues de l'informaticien	41
Profession : Expert Judiciaire	42
Exemple de mission	44
Feux piétons	46
Bravo bravo j'y étais	47
Les livres de l'expert	49
Note de frais et honoraires	50
Tout un pays derrière une seule adresse IP	52
Où sont passées les balles ?	53

Jargon technologique	54
Sauvegardez vos données !	57
Je sauvegarde mais j'ai tout perdu quand même	59
Une expertise au jour le jour (1)	61
Une expertise au jour le jour (2)	63
Amphi wifi sans pile	64
Une expertise au jour le jour (3)	65
Une expertise au jour le jour (4)	66
Bilan annuel des missions	67
Avez-vous déjà vu quelqu'un dormir ... PowerPoint ?	68
Propositions aux candidats pour de meilleures expertises	69
SDF	71
Arrêter d'acheter votre informatique au restaurant !	72
Un train trop tôt	73
Huissiers de Justice et Experts Judiciaires	74
Les scellés	75
Achat sur internet	77
Pas ici	79
Un kilo plus lourd	80
Photos d'écran	82
Un week-end pour m'enterrer	83
Le mythe de l'expert judiciaire	84
La fibre pour tous !	85
Un blog de moine ?	86
Un réseau bien hospitalier...	87
Expert en faux	88
Service service	89
Sauvegardes : les données importantes	91
Un jour j'oserai	93
Mon bollard et mon couteau	94
La ceinture-portables	95
Nouvelle Netware	96
Prédictions	97
A voté !	98
Les Avocats et l'informatique	99
Deux vies	101
Assistance lors d'une perquisition	102
Chaud chaud chaud !	103
Note à benêt pour prise d'image	104
Sale affaire	104
Des Hommes d'Honneur	105
Billet anonyme	108
Que Momus divertisse la halle bruyante	110
La nuit, à travers le réseau	110

Tribunal de Commerce part I	112
Ils ont dix huit ans aujourd'hui	114
Les Dieux eux-mêmes	115
Toi aussi mon fils !	117
Non, toute peine ne mérite pas salaire !	119
It's raining CATs and dogs...	120
Tribunal de Commerce part II	122
L'âge d'or est devant nous...	123
Flash Gordon	126
Combien reste-t-il après une expertise ?	127
Vingtenaire	130
Donnez-moi une arme et une bouteille de Tequila...	131
La voix de la France	132
Une case par personne	133
Suis-je un bon expert ?	133
Correspondance privée et public joke	135
Un œil, des œils	137
Le bureau de vote	138
Le mot de la fin	140
Un expert judiciaire face à la pédophilie	143
Hacker vaillant, rien d'impossible	146
Plus X	148
Rééquilibrage Nord Sud	149
La déontologie	150
Si M'aïst Diex	153
Semper Fidelis	154
Qui a volé l'Orange du marchand ?	155
Le scandale du fichier élèves de l'éducation nationale	159
La bête du petit écran	160
Un nouvel oracle	161
Un expert judiciaire peut-il tenir un blog ?	162
Archéoinformatique	164
La salle derrière au fond	165
Allez vous coucher plus tôt	167
Je suis un imposteur	168
Remise en état	169
LA première fois...	171
Bogue suite	174
Conseils à un jeune expert	176